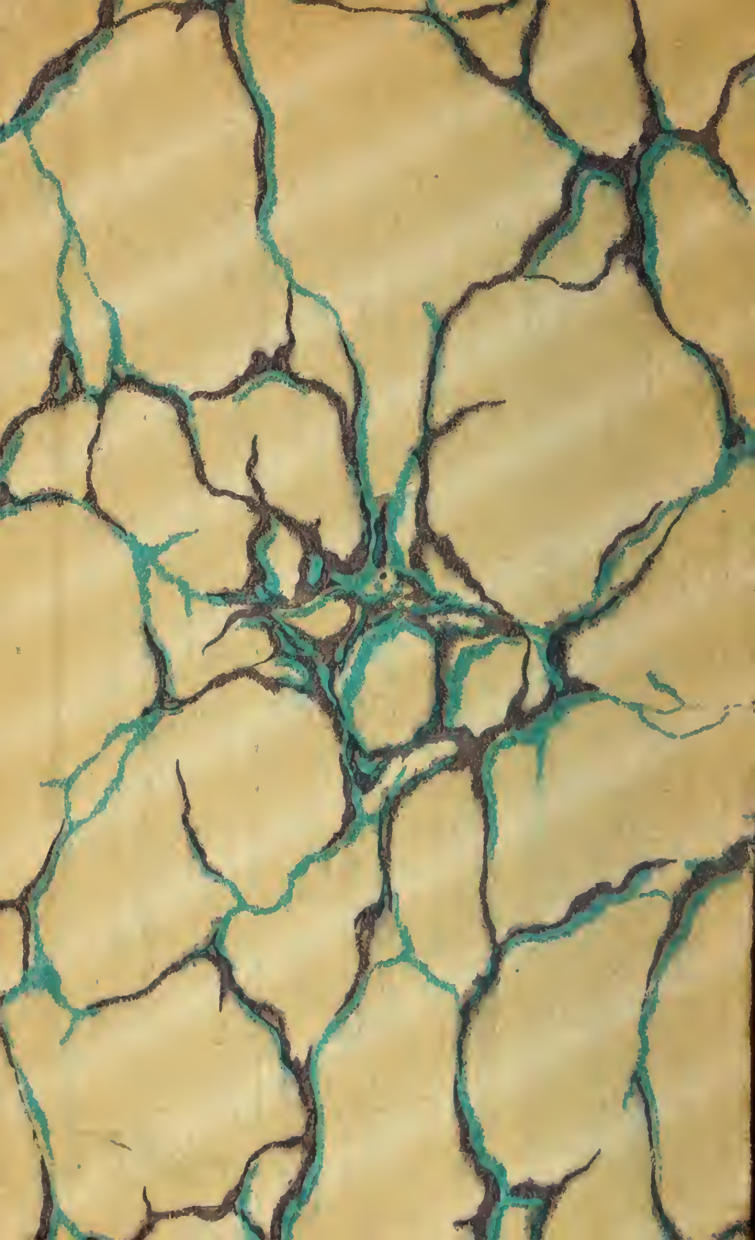
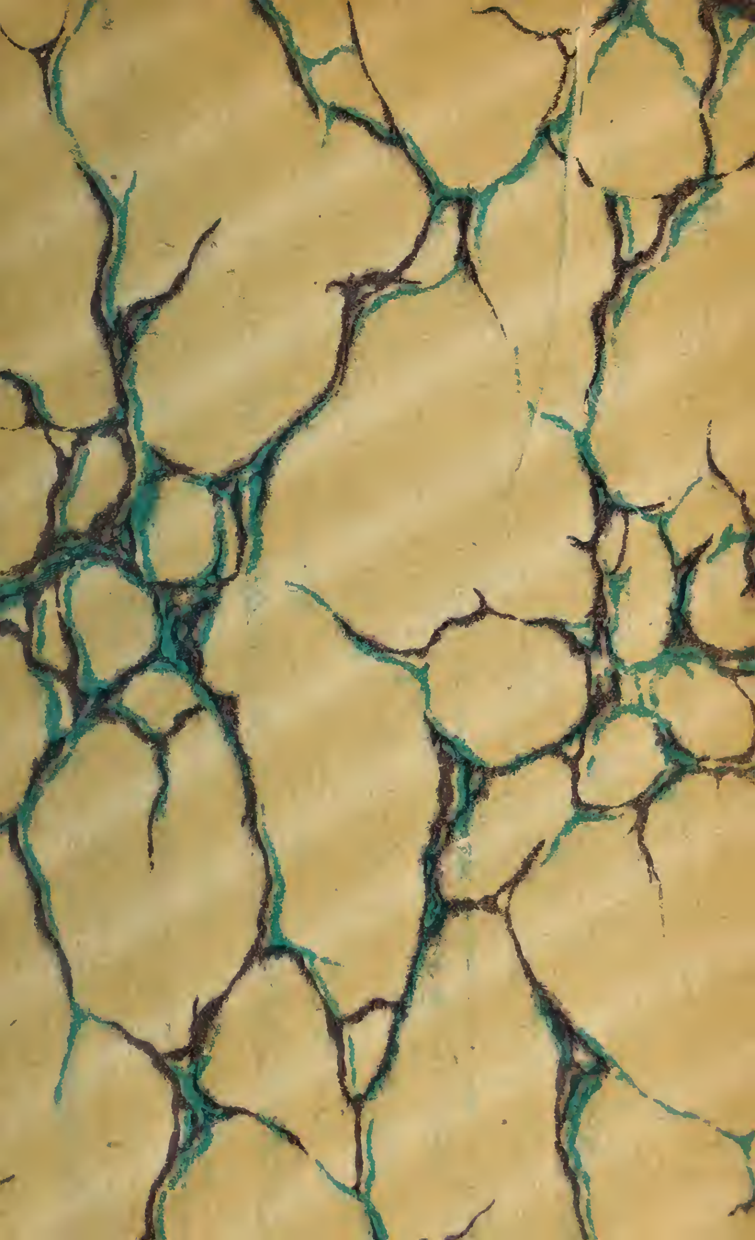

3 1761 04924226 6





LETTRES

DE L'ABBÉ MORELLET

A LORD SHELBURNE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en novembre 1898.

PARIS. TYP. E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 3692

LETTRES

DE L'ABBÉ MORELLET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

A LORD SHELBURNE

DEPUIS MARQUIS DE LANSDOWNE

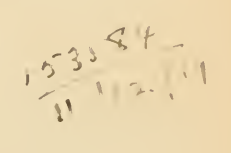
1772 — 1803

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR LORD EDMOND FITZMAURICE

Auteur de la *Vie de lord Shelburne*





PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—

1898

Les lettres que nous mettons aujourd'hui sous les yeux du public sont tirées de la correspondance de l'abbé Morellet avec le premier marquis de Lansdowne, mieux connu dans l'Histoire d'Angleterre sous le nom de lord Shelburne.

Cette correspondance se trouve à Londres, à Lansdowne House. Le séjour de l'abbé Morellet en Angleterre, son amitié pour lord Shelburne, ses rapports avec les économistes anglais et la société politique et libérale de Londres, sont déjà connus des lecteurs de ses Mémoires. Dans les lettres que nous publions aujourd'hui, on retrouve les mêmes qualités

qui distinguent les Mémoires, le même esprit, le même patriotisme, le même amour d'une liberté sage et modérée. La cause de la paix et de l'abolition des entraves au commerce surtout celles qui gênaient le commerce entre la France et l'Angleterre, est celle qu'il plaide chaudement toujours et partout. Il dira avec Talleyrand : « Qu'est-ce qu'un traité de paix? — C'est celui qui, réglant l'universalité des objets en contestation, fait succéder non seulement l'état de paix à l'état de guerre, mais encore l'amitié à la haine (1). » Une telle paix, il avait cru la voir en 1783, quand le traité de Versailles, négocié par son ami lord Shelburne, avait mis fin à la guerre en Europe et avait reconnu la liberté des colonies Anglaises en Amérique. Son plus grand chagrin fut, pendant les dernières années de sa vie, d'avoir été témoin, non seulement de la mort de ses amis sur l'échafaud et de la perte des libertés politiques de son pays, mais aussi d'avoir vu l'Europe subir le renou-

(1) « Mission de Talleyrand à Londres, » par G. Pallain, Introduction, p. XXXII.

vellement des haines internationales qu'il avait tant travaillé à apaiser, mais, hélas! sans le succès qu'il espérait.

E. F

20 août 1898.

LETTRES
DE L'ABBÉ MORELLET
A LORD SHELBURNE

I

Paris, le 8 janvier 1772.

Mylord,

J'avois depuis quelques jours le projet de vous écrire pour me rappeler à votre souvenir, vous remercier des marques de bonté que vous m'avez déjà données, et m'entretenir avec vous de celles que je vous devrai encore lorsque j'aurai le bonheur de vous voir en Angleterre. Ces sujets m'ont été bien agréables à traiter, et me voilà obligé de m'occuper d'un objet bien triste. Helvétius est mort entre nos bras, après huit jours de maladie (1), et a laissé sa femme, ses deux

(1) Helvétius mourut en 1771, à cinquante-six ans.

filles et ses amis dans une consternation qu'il est impossible de vous représenter. Vous l'avez vu plein de vie et de santé quelques jours avant votre départ. Notre cher colonel Barré avoit dîné chez lui (1). Nous l'avons perdu. Une attaque de goutte, qu'on n'a jamais pu fixer, combinée, à ce qu'il semble, avec quelque autre maladie, l'a emporté à un âge où nous pouvions raisonnablement croire qu'il avoit encore vingt ans à vivre. Ses amis, M. de Bougainville, M. d'Holbach, le chevalier de Châtellux et moi, nous ne l'avons pas quitté, et nous sommes occupés, maintenant, à consoler sa malheureuse femme et ses deux filles. Si quelque chose peut adoucir cette perte, c'est la réputation et les regrets qu'il laisse après lui : il les a mérités par ses talens et par ses vertus sociales. Ses ouvrages sont la preuve de son génie, et tous ceux qui l'ont connu un peu particulièrement savent qu'il étoit très bienfaisant et de la société du monde la plus douce. Jamais il n'a dit un mot désobligeant et jamais on n'est sorti mécontent de chez lui. Vous concevez, Mylord, combien nous sommes touchés d'une perte si peu attendue, et nous ne doutons pas que vous ne partagiez nos regrets. Quoique mes

(1) Membre de l'opposition à la Chambre des Communes et orateur célèbre.

soins soient de quelque utilité à Mme Helvétius. comme elle ira dans ses terres vers la fin de l'hiver, cet accident ne changera rien à mon projet de voyage à Londres. J'ai suivi votre conseil et j'entends tous les jours parler anglais quelques heures, pour familiariser mes oreilles avec votre langue. Je ne sais pas si j'en viendrai à bout; mais j'y donne tout le soin que je puis. Je n'ai pas oublié, Mylord, votre commission auprès de M. Marmontel ; nous en avons déjà causé plusieurs fois. Nous pensons que pour remplir mieux vos vues, il faudroit que nous connussions les appartemens où vos tableaux doivent être placés : les grandeurs, les emplacemens, la nature des jours et quelques autres détails, dont je pourrai m'instruire sur les lieux. Nous croyons aussi que si vous voulez faire faire douze tableaux par un seul peintre vous seriez trop longtemps à jouir, et qu'il faut que vous en fassiez exécuter six en France. Nous avons quelques artistes qui vous satisferont, comme Vien, La Grenée, et Vernet, qui jouissent d'une réputation bien méritée. D'ailleurs, nous nous concerterons bien mieux avec eux pour la composition des sujets que nous ne pouvons le faire avec Mieux. Voici, par exemple, deux sujets pendants l'un de l'autre, qui seroient parfaite-

ment dans le genre de Dieu. L'un est de M. Marmontel et l'autre de moi. Nous proposons, sauf votre avis, pour le premier, les tombeaux des Spartiates morts aux Thermopyles, des voyageurs qui s'arrêtent à les contempler, en donnant différentes marques d'admiration, de douleur, de reconnaissance, et sur une pyramide ou sur l'un des tombeaux, l'inscription : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour la défense de ses lois* (1).

Pour pendant à cette scène intéressante et triste, je propose le tableau de ce que les mœurs et les institutions des Spartiates avoient de plus agréable. Un jeu public, la lutte et les danses de jeunes personnes de l'un et l'autre sexe, sous les yeux d'un cercle de pères de famille et de vieillards. Ces deux idées auroient peut-être besoin d'être développées davantage. Mais sur cette première vue, vous pouvez me dire, Mylord, si c'est là à peu près ce que vous voulez, et, d'après votre approbation, je vous en porterois d'autres, et même des esquisses que je demanderois aux artistes que je vous ai nommés.

Ne doutez pas, je vous prie, de tout l'empres-

(1) Ὦ ξεῖν' ἀγγέλλειν Λακεδαιμονίοις ὅτι τῇδε
κείμεθα τοῖς κείνων ῥήμασι πειθόμενοι.
(Hérodote, vii, 228.)

sement que j'ai de vous être de quelque utilité. M. de Marmontel, à qui j'ai dit combien vous aviez été content de sa pièce, a été très flatté de votre suffrage, et m'a bien chargé de vous en faire ses remerciemens. Le baron d'Holbach vous prie aussi d'agréer ses respects et de le rappeler au souvenir de M. votre frère. M. et Mme Trudaine me chargent de vous dire mille choses pour eux. M. Trudaine se félicite beaucoup de vous avoir connu, et se flatte que vos voyages en France, ou le sien en Angleterre, le rapprocheront de temps en temps de vous. Je le presse beaucoup de prendre deux mois pour les aller passer en Angleterre. Mme Trudaine en a une grande envie. En attendant, j'irai voir, et j'espère que le compte que je leur rendrai les déterminera; auquel cas je ne manquerai pas d'y retourner avec eux.

Je n'ose trop vous demander de vos nouvelles avec quelque détail, Mylord, dans la crainte de prendre sur les occupations importantes qui ne vous laissent pas de temps à perdre. Ce qui m'intéresse le plus, c'est de savoir que vous vous portez bien, et que vous voulez toujours que j'aille vous voir. Je salue très humblement M. Fitzmaurice (1). Je compte bien sur sa com-

(1) Frère de lord Shelburne.

plaisance pour m'aider à voir l'Angleterre et surtout les Anglais. J'embrasse de tout mon cœur le cher colonel Barré. Il a bien emporté notre estime et nos regrets. Nous parlons souvent de lui. Le baron d'Holbach et M. Trudaine le saluent tous les deux. Il avoit fait la conquête de Mme Helvétius, mais la pauvre femme vient d'être frappée d'un coup si rude qu'elle ne pense guère à autre chose qu'à son malheur.

Je pense toujours, Mylord, à partir au commencement de mars, mais je vous prie de me faire savoir si je pourrois sans inconvénient ne partir qu'à la fin du mois. Ma crainte est de trouver encore le mauvais temps et le froid à Londres ; et si cela était égal, j'aimerois mieux gagner une quinzaine de jours. Cela dépend de votre marche, Mylord ; et surtout du temps de votre voyage en Irlande et dans vos terres. J'espère que vous voudrez bien me donner vos ordres pour cela et vos commissions en France, si vous en avez quelqu'une à faire faire avant mon départ. Je suis avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET (1).

(1) Pendant l'été de 1772, l'abbé Morellet fit un séjour de six mois en Angleterre, où il visita lord Shelburne à Wycombe et à Bowood. (*Mémoires de Morellet*, vol. I, ch. IX.)

II

Paris, 5 novembre 1772.

Mylord,

Je suppose que vous êtes voisin de votre retour, ou plutôt de votre passage à Londres avant de retourner au sein de votre aimable famille. Je n'ai pas voulu vous importuner de lettres au milieu de vos affaires en Irlande, et je vous prie de croire que je me suis fait quelque violence pour ne pas vous écrire déjà plusieurs fois, mais je me suis occupé de vous. J'ai fait tous vos complimens aux personnes dont vous vous souvenez, et qui ne vous oublient point, et particulièrement à M. Trudaine, car je ne vous parle pas de madame. Elle est voyageant dans nos provinces méridionales depuis plus de six mois. M. Trudaine vous remercie infiniment de votre souvenir et de vos fromages. Il vous écrira à votre retour d'Irlande, car j'ai autorisé sa paresse en lui disant que vous étiez voyageant. Il vient de nous faire le plus beau pont qu'il y ait en Europe ; il en fait faire le dessin et vous l'aurez dès qu'il paroitra ! Mme de Boufflers me charge aussi de mille choses pour vous. Je n'ai pas fait encore un grand nombre des commissions que

vous avez eu la bonté de me donner, mais je me suis occupé d'une des plus essentielles. J'ai trouvé un jeune homme de dix-sept ans, fort bien de figure, intelligent, coiffant et rasant fort bien, courant la poste à merveille, — car il est revenu en poste de Calais à Paris, devant ma chaise, en deux jours, — docile et doux, et par conséquent très propre à recevoir les instructions de Fondbell. Je lui en écris à lui-même afin de vous épargner tous ces détails. J'ai pensé aussi à quelques bagatelles en ouvrages de nos artistes, mais je n'ai encore rien trouvé de bien intéressant pour vous être envoyé. J'ai seulement commandé deux espèces de loquets à secret pour fermer une porte en dedans, sur un modèle que j'ai trouvé curieux et de fort bon goût. Je les aurai au commencement du mois prochain. Vous recevrez peut-être avant ma lettre un exemplaire du poème posthume de M. Helvétius, précédé d'un éloge bien fait. J'en ai envoyé aussi un au colonel Barré, que je vous prie de lui faire remettre. J'ai joint à cela le mémoire anglais sur l'Espagne que vous m'avez permis d'emporter. J'en ai fait mon profit. Je n'ai point entendu parler de votre catalogue. Vous savez, Mylord, que vous pouvez compter sur mes soins à cet égard, dès qu'il vous plaira de me donner vos ordres. Malgré le travail

de mon Dictionnaire, qui m'occupe (1) et m'absorbe tout entier, je serai bien heureux d'employer quelque temps à me rappeler à votre souvenir et à entretenir avec vous une correspondance régulière, en évitant pourtant de vous importuner au milieu du tourbillon d'affaires qui vous entraînent. Vous pouvez regarder cette lettre comme le premier essai de ce commerce. J'ai retrouvé les affaires publiques dans la même situation où je les avois laissées. Nous sommes dans cet état d'affaissement qui ne permet pas de grands mouvemens aux malades. Vous pourrez entendre parler de quelques plaintes en Normandie et en Bretagne, mais ce ne sont que des plaintes. On disoit qu'on proposeroit dans les États de Bretagne d'adhérer à la protestation des Princes (2), mais on n'en fera rien, ou si quelqu'un s'en avisoit, il seroit arrêté sur-le-champ. Notre gouvernement n'a jamais été plus ferme et la nation jamais plus soumise. Ainsi, messieurs les Anglois, si vous comptez sur nos divi-

(1) La rédaction d'un *Dictionnaire du commerce*. Voir *La vie de lord Shelburne*, II, 234.

(2) Le 19 janvier 1771, sur l'avis du chancelier Maupeou, on avait dissous les anciens Parlements. Les Parlements de province et tous les princes du sang, à l'exception d'un seul, protestèrent par écrit contre ces actes, dans lesquels ils voyaient le renversement des anciennes lois de la France, et un attentat à leurs propres droits.

sions intestines pour nous faire la guerre avec succès, vous vous trompez. N'est-ce pas une grande consolation pour un si bon patriote que moi? Vous pourriez établir de meilleures espérances sur notre gueuserie, car il est vrai que nous n'avons jamais été si pauvres. On continue de ne pas payer les créanciers de l'Etat, et c'est ce qui s'appelle arranger les affaires du Roi! C'est comme le cardinal Dubois, qu'on trouva un jour brûlant un gros paquet de lettres qu'il n'avait pas décachetées, ce qu'il appeloit *se mettre au courant* (1).

Nous sommes fort occupés des affaires du Nord, où je crois pourtant que nous n'avons pas influé plus que vous; nous par notre impuissance et vous par votre incurie. La révolution de Suède surtout a plu infiniment à notre Ministere (2). Quelques philosophes chagrins et quelque citoyens mécontens n'ont pas aimé à voir le despotisme s'établissant en Europe dans un Etat de plus, parce qu'on imagine que tous les despotes sont

(1) Walpole, dans ses *Mémoires sur le règne de Georges II*, raconte à peu près la meme chose sur le compte du duc de Newcastle, secrétaire d'État pour les colonies (WALPOLE, II, 396 (édition Holland). — « On ne croirait pas, dit-il, quel fatras de papiers, de mémoires, de remontrances et de pétitions restaient toujours cachetés et tombant en poussière sur sa table. »

(2) Coup d'État de Gustave III contre le Sénat en 1772.

amis naturels les uns des autres, et secrètement ligués contre la liberté de l'espèce humaine sur toute la face du globe. On croit que les rois absolus de l'Europe aiment tendrement les rois du Maroc, les Sophis, et les empereurs de la Chine, et on a quelque raison. Songez-y, messieurs les Républicains! Songez que lorsque l'Europe sera esclave, il vous sera impossible de vous conserver libres. Vous venez de voir ici l'enthousiasme, la tendresse que montrent pour le Roi de Suède quelques grandes dames de la Cour, qui lui ont donné à souper à Paris et qui croient partager son élévation. Au reste, je crois qu'il faut attendre un peu pour juger jusqu'à quel point on doit plaindre la nation suédoise(1).

On vient de publier la nouvelle constitution traduite en français. Votre abbé, votre bibliothécaire, dont j'ai oublié le nom, devroit vous l'envoyer (2). J'apprends que le Parlement se rassemble le 26. Je crains que cela ne vous prive

(1) Gustave III sut faire accepter par les États de la Suède en 1772, malgré les intrigues de la Russie, une constitution nouvelle qui rendait à la couronne son ancienne autorité dont la noblesse et le Sénat l'avaient dépouillée depuis la mort de Charles XII. — Il parvint ainsi à mettre son royaume à l'abri des querelles intestines des partis opposés, semblables à celles qui, à la même époque, amenaient en Pologne le premier démembrement de ce royaume.

(2) M. Macleane, Écossais.

du plaisir de passer avec vos enfants le temps que vous leur aviez destiné. On dit, au reste, qu'il ne sera guère question que de la Compagnie des Indes, et il se pourroit que cette affaire n'intéressât pas assez ou la Chambre des Lords ou vous-même pour vous faire revenir à Londres. Cela abrégera les campagnes du cher colonel, et j'en suis bien fâché pour lui. Je me suis chargé de lui envoyer des réponses à des questions qu'il m'a faites, et je n'ai pas pu jusqu'à présent le satisfaire, parce que les personnes qui peuvent me donner ces détails avec quelque sûreté sont absentes, mais il les aura dans le mois prochain. Si vous le voyez, faites-moi la grâce de le lui dire. Je pense qu'il ne doute pas de ma reconnaissance pour toutes les marques d'amitié qu'il m'a données. Eh bien, Mylord, Wilkes va pourtant être lord-maire, au moins nous y comptons ici. Quand je dis *nous*, c'est-à-dire nous autres philosophes et amis de la liberté; car vous pouvez compter que notre ministère payeroit beaucoup pour l'empêcher. Un homme qui résiste à la volonté ou aux simples désirs du souverain, est appelé ici séditieux ; et les fauteurs du despotisme n'aiment pas qu'il y ait une sédition, même au Congo. Au reste, il me semble que si notre ami Townsend étoit élu, le Roi ne gagne-

roit pas beaucoup à ce marché, ce serait toujours un séditieux (1). Je vous prie de me rappeler à son souvenir, si vous en avez l'occasion. Pour M. *l'abbé* Townsend, il sait combien je lui suis attaché (2). Envoyez-le moi, je vous prie, afin que je puisse lui rendre tout ce qu'il a fait pour moi. Notre littérature est toujours fort stérile en ouvrages utiles, parce que notre police est très vigilante à les empêcher. On parle bien d'un ouvrage sur la tactique en deux volumes in-4°, avec un discours préliminaire très hardi. Nous n'en pouvons pas avoir ici, mais vous le trouverez à Londres, et j'ai dit à Elmsly de vous le porter à son retour. C'est un bon livre pour votre bibliothèque.

A propos, quand M. Priestley sera-t-il établi chez vous (3). A mon retour j'ai trouvé son petit

(1) Alderman Townsend, membre du Parlement et rival de Wilkes pour la direction du parti populaire dans la cité de Londres.

(2) Joseph Townsend, économiste de l'école de Bentham. « A Bowood, je trouvai mylord Shelburne établi avec sa famille, le colonel Barré, le colonel Clark, le docteur Priestley, qui servait d'instituteur à ses enfants, et le ministre Townsend, dont le bénéfice, ou paroisse, était à quelques lieues de Bowood. » (MORELLET, *Mémoires*, ch. IX.)

(3) Joseph Priestley, 1733-1804. Physicien et théologien, se plaça par ses découvertes, surtout en chimie, parmi les premiers savants de l'Europe. Il vint s'établir chez lord Shelburne, à Bowood, en 1772. Il fut élu député à la Convention en 1792 pour les départements de l'Orne et du Rhône-et-Loire, et fut aussi nommé à Paris, mais il ne siégea pas.

ouvrage sur la manière d'imprégner l'eau d'air fixe, traduit en françois par les soins de M. Trudaine, qui s'occupe beaucoup de cette nouvelle théorie, et qui se propose de faire quelques expérience dans le même genre. Le docteur Priestley lui feroit un grand plaisir, s'il veut bien lui envoyer par Elmsly les choses nouvelles qu'il feroit lui-même ou qui paraîtront sur le même sujet. Si mylady Arabella (1) est à Bowood, j'espère que vous n'oublierez pas de lui parler de mon respect et de ma reconnaissance et d'inviter mylord Fitzmaurice à devenir un petit Caton, ou un Marc Antonin (2). Malgré le peu de goût que j'ai moi-même pour le stoïcisme, j'aime beaucoup les stoïciens. C'est un exemple que je ne puis pas prendre pour moi. Vos stoïciens ont des manières d'être impassibles, des espèces de Dieux que je ne puis égaler ! Je ne suis qu'un homme, et c'est bien peu de chose, mais tel que je suis et que vous m'avez connu, je suis, Mylord, votre obligé et votre serviteur pour la vie. Je ne signerai pas autrement.

J'oubliois bien le meilleur, les complimens et les respects du cher baron d'Holbach pour vous et pour le colonel Barré.

(1) Lady Arabella Denny, voir la *Vie de Shelburne*, vol. I, pages 7-11.

(2) Fils aîné de lord Shelburne.

Je suis, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

III

17 janvier 1773

MYLORD,

Pour vous remercier de vos excellens fromages et de votre souvenir, Mme Trudaine m'a chargé de faire ses complimens à vos enfans, qu'elle aime parce qu'elle en a deux tout semblables et du même âge. M. Trudaine a appris avec beaucoup de plaisir que vous avez auprès de vous le docteur Priestley, dont il fait grand cas. Il est aujourd'hui fort occupé de physique et va très régulièrement à son Académie des sciences. Il fait faire un journal de physique, où l'on rendra compte de l'état de cette science et de toutes les découvertes utiles dans les différens pays et Académies de l'Europe. Il prie M. le docteur Priestley d'en accepter un exemplaire, qu'on lui fera parvenir régulièrement, et désireroit que le docteur Priestley voulût bien envoyer de son côté la notice des nouveautés qui paroitront en ce genre, que nous ferons traduire ici et que

nous insérerons dans le journal. Ce projet utile mérite d'être soutenu et encouragé par tous les hommes qui aiment les progrès des sciences. Je n'ai point vu votre catalogue. Vous savez l'intérêt que je mets à votre bibliothèque. Ainsi disposez de moi pour tout ce qui pourra contribuer à la former. Au reste, vous avez pris le moyen le meilleur : les soins du docteur Priestley, que je prie d'agréer mes très humbles respects.

Je suis bien honteux de n'avoir pas encore écrit à un autre honnête homme que j'aime et que j'estime bien, mon cher docteur Price (1). Je devois lui envoyer des éclaircissemens sur la population. Je n'ai pas oublié ma promesse et je n'ai pas trouvé le moyen de la remplir. Je réparerai ma faute : que de choses j'aurois à dire à M. le colonel Barré. Sait-il combien je l'estime et je l'aime, et combien je lui suis attaché. Tous nos amis et le baron d'Holbach en particulier me chargent de les rappeler à votre souvenir et au sien. Qu'il vienne nous voir encore, et vous, mylord, n'allez pas courir le monde sans passer

(1) Richard Price, ministre dissident, et économiste célèbre (1723-1791). Comme Priestley il défendit la doctrine des unitaires en matière de religion ; mais, en métaphysique, il adopta un point de vue différent, et eut avec lui une correspondance qui a été publiée sous le titre de *Discussion des doctrines du matérialisme et de la nécessité*.

par Paris, allassiez-vous au nord avec quelqu'un de vos navigateurs. Voilà assez de papier gâté. Je ne sais si vous pourrez me lire, car j'ai bien griffonné. Si vous avez la bonté de vous souvenir de moi auprès de milady Arabella, vous m'obligerez infiniment. Recevez les très humbles respects de

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

IV

22 janvier 1773

MYLORD,

J'ai reçu vos deux lettres, l'une de Londres et l'autre de Bowood : je ne puis vous dire combien je suis sensible à la peine que vous avez prise de me donner des détails de votre voyage. J'attendrai avec impatience, et je recevrai avec reconnaissance, le journal que vous me promettez ; puisque vous voulez bien avoir la bonté de m'en envoyer une copie. Si vous voulez faire remettre à M. Elmsly les pamphlets et les livres que vous m'avez destinés, il me les fera parvenir par la première occasion. Je reçois encore ces nouvelles grâces de vous, parce que vous m'y avez accou-

tumé; mais je vous prie de croire que l'habitude ne diminue rien de ma reconnoissance. J'ai cent choses à vous dire, et je ne sais par laquelle commencer : d'abord je dois vous parler de ce qui vous intéresse. J'ai arrêté pour vous le jeune domestique dont je vous ai déjà parlé, et sur lequel j'ai écrit à Fondbell. Je le ferai partir avant la fin du mois. J'espère que vous en serez content. Le seul défaut que je lui trouve est sa jeunesse; mais c'est une qualité qu'a demandée Fondbell. Il en sera plus facile à former. Du reste, il va fort bien à cheval, il est docile, doux, et a de l'ouverture et de la disposition à apprendre. Enfin, si vous n'en êtes pas content, vous me le renverrez et vous m'ordonnerez encore, si vous voulez, de vous en chercher un autre, ou bien vous en chargerez un homme plus habile que moi. J'aurois bien voulu vous trouver aussi un jardinier pour Bowood. Jusqu'à présent nous n'avons pas pu réussir à en avoir un. Je me suis adressé à M. Le Roy, mon ami, inspecteur du parc de Versailles. Il a cherché à vous avoir quelqu'un des garçons qui sont destinés pour les jardins du Roi. Un M. Le Normand, qui est à la tête de tous les jardins du Roi, a fait ce qu'il a pu et a promis un très bon traitement. Tous ces gens-là sont effrayés de l'idée de s'expatrier, et

aucun n'a voulu. Je ne perdrai pourtant pas cet objet de vue. Vous recevrez un grand portefeuille *à soufflet*, c'est le nom que l'ouvrier leur donne. Je le remets à un M. Dutens, que j'ai vu ici quelquefois, et qui, quoique royaliste, a bien voulu se charger d'un meuble où l'esprit républicain aura bientôt pris sa place dès qu'il vous appartiendra. Il reste une petite place vide à l'agrafe au-dessus de la serrure. Il faut y mettre le bonnet de la liberté. Je vous suis bien obligé de m'avoir rappelé au souvenir de *mylord* Townsend (1), que je respecte, et que j'aimerois probablement pour peu que je vécusse avec lui, malgré sa grande chaleur qui m'a paru aller quelquefois jusqu'à la brûlure, mais qui est peut-être celle qu'il faut avoir dans le pays que vous habitez.

Quant à nous, c'est tout ce que nous pouvons faire de nous conserver au degré au-dessus de la glace. Tout ce qui se passe ici, avec les circonstances qui accompagnent les événemens, le caractère de la nation, sa frivolité, son goût pour le plaisir, etc., refroidiroient Caton et Brutus. Croyez que si ces deux âmes vigoureuses renaissoient à Paris et qu'elles entendissent comme moi, depuis plus

(1) Lord-maire de Londres.

d'un mois, parler uniquement et éternellement d'une jolie et jeune actrice qui vient de débuter à la Comédie-Française, et ne parler que de cela, ils iroient à la comédie eux-mêmes et ne parleroient plus d'autre chose non plus. Je ne sais pourtant pas si de cette frivolité il ne sortira pas peut-être un jour quelque mouvement violent, mais ce temps me paroît bien éloigné. Pour mon cher *abbé* Townsend, je n'ai pas besoin de le connoître davantage pour lui être bien tendrement attaché, et il a gagné mon cœur tout entier et pour toujours. Je le remercie bien de s'être offert à m'écrire pour vous, et je le prie d'employer cette menace de temps en temps. Je dois cependant vous dire, mylord, que comme je sais que vous êtes infiniment occupé, et de choses très intéressantes, malgré tout le plaisir que j'aurai toujours à recevoir de vos lettres, je n'entends pas que vous m'écriviez, si ce n'est lorsque vous aurez besoin de moi. Je préfère en cela mon plaisir à vos affaires et à votre tranquillité, qui seroit troublée par l'idée que je puis vous arracher à des occupations importantes, et vous ôter quelquefois un moment que vous pouvez mieux employer en jouissant de vos amis. Ainsi, si vous le voulez, ne m'écrivez pas même pour me répondre. Un mot de Fondbell me suffira, pourvu que de temps en

temps vous veuilliez bien me dire vous-mêmes que vous ne m'oubliez pas. Je n'ai rien trouvé encore qui pût vous faire plaisir dans ces bagatelles de nos artistes. Seulement, je vous envoie deux *loquets* à appliquer à quelqu'une de vos belles portes, par exemple à celle qui communiquera de votre cabinet à votre bibliothèque. La forme en est de bon goût, quoique le travail du fer ne soit pas bien fini. Ils s'appliquent à la porte avec un secret, et se tirent et ferment avec un secret. Aussi tout cela est bien compliqué et n'a pas la simplicité que nous aimons; mais c'est la forme qui m'a déterminé à vous les envoyer. J'écrirai un mot d'instruction à Fondbell pour les faire placer et mouvoir. Je dois maintenant vous parler de M. Trudaine que ses occupations ont empêché jusqu'à présent de vous écrire (comme il auroit dû).....

(La suite manque.)

V

Le 25 février 1773.

MYLORD,

Je vous envoye, par M. Burke, que j'ai vu souvent à Paris, les cadres de la Pologne démem-

brée, que vous m'avez fait demander Il s'est chargé aussi de vous remettre les deux loquets, dont je crois vous avoir parlé, et qui pourront servir, si vous le jugez à propos, à la porte de communication de votre cabinet à votre bibliothèque, si je ne me trompe pas dans l'idée que je me fais de votre plan. Le petit bonhomme que je vous ai envoyé sait comment on les monte et démonte. C'est peut-être une invention assez inutile, mais cela s'est présenté à moi comme pouvant vous faire quelque plaisir, et d'ailleurs le modèle, mis à part le secret, m'a paru de bon goût. Je suis bien inquiet de savoir si vous n'aurez pas trouvé le petit garçon que je vous ai envoyé trop jeune, mais Fondbell a si fort insisté sur la nécessité d'avoir un très jeune homme qu'il pût former, que j'ai cru qu'il valoit mieux pécher par excès de ce côté là, d'autant mieux que cet excès se corrige tous les jours. J'ai pensé qu'il avoit d'ailleurs l'essentiel, puisqu'il court la poste, il sait coiffer, et il est docile et doux. Il a d'ailleurs de l'adresse et de l'intelligence. Enfin, cette sorte de choix est toujours une loterie; tout ce que je vous demande, c'est que si je n'ai pas réussi, vous pensiez que j'en serai bien plus fâché que vous. Je n'ai pas oublié non plus que vous voudriez avoir un jardinier,

et j'ai prié mon ami, M. Le Roy, ami intime de M. de Buffon et inspecteur du parc de Versailles, de tâcher d'avoir quelqu'un des garçons jardiniers des potagers du Roi. On n'a pas pu parvenir à en déterminer aucun, parce que l'idée de s'expatrier leur fait peur. Si mes recherches sont plus heureuses dans la suite, je vous le marquerai. Je vous prie cependant de faire demander à M. Garrick si son jardinier n'auroit pas quelque élève capable de vous servir. J'ai vu chez lui les arbres en très bon état et mangé des fruits excellens. Peut-être trouverez-vous à moins de frais près de vous ce que vous chercheriez fort loin. Je veux vous parler un peu de M. Burke : il est très aimable et plein d'espoir et de chaleur ; mais, mylord, j'ai cru lui voir une philosophie incertaine encore des principes, qui ne sont ni bien fixes, ni bien liés les uns aux autres. Si vous me permettez de vous l'avouer ici, il m'a semblé que cette incertitude est fort commune chez vous et parmi vos meilleurs esprits. Il se peut que nous autres, philosophes françois, nous tombions dans un défaut opposé, d'être trop décidés, trop sûrs, de nos opinions ; mais au moins nous avons le repos de l'esprit : bonheur qui me paroît rare parmi vous.

Comment va, je vous prie, le repos de l'es-

prit de notre bon ami, le colonel Barré ? Je n'en ai point de nouvelles depuis longtemps, et je mets un bien vif intérêt à lui. Que je sache au moins comment va sa santé, que j'avoue être bien plus intéressante que la fermeté des opinions dont je le crois, soit dit entre nous, plus capable que M. Burke. Je m'aperçois, peut-être un peu tard, qu'il est bien ridicule à moi de juger ainsi un homme de mérite, mais je vous prie de croire que je n'attache pas une grande importance à mon jugement, et surtout que je n'en crois pas M. Burke moins estimable et moins aimable. Je vous prie de me rappeler au souvenir du bon docteur Price, dont je n'oublierai jamais la douceur et l'honnêteté, et que j'estime infiniment. J'ai engagé un homme de mes amis à traduire, pour notre usage, son traité des annuités. Je lui ferai savoir où en est ce travail, quand il sera un peu plus avancé. S'il a de nouvelles observations à y joindre et qu'il veuille me les communiquer, nous en ferons usage. M. Trudaine est bien coupable envers vous : il me le dit tous les jours. Il devoit vous écrire et ses occupations l'en empêchent toujours ; outre qu'il a un peu de cette aversion pour le commerce épistolaire que vous connoissez, messieurs, mieux qu'aucune nation du monde. Il n'en est pas moins sensible à ce que je

lui ai dit de votre part, et il me charge de vous assurer de son respect et de son dévoûment à vous obliger, si vous lui en fournissez quelque occasion. Je n'ai pas pu lui mener M. Burke, dont tous les jours ont été pris, et qui n'a pas pu répondre à tout l'empressement qu'on lui a montré de l'avoir. Fondbell m'a donné des nouvelles de vos chers enfans, en quoi il m'a fait grand plaisir, mais vous seul pouvez me parler de leurs progrès sous le nouvel instituteur que vous leur avez donné, et je voudrois bien savoir si vous en êtes content. Je conviens cependant qu'il y a trop peu de temps d'écoulé, mais l'été prochain, quand vous serez à Bowood, *procul negotiis*, j'espère que vous m'en parlerez. Il y a un autre objet qui m'intéresse aussi à Londres et dont vous pouvez me parler sans attendre l'été, c'est Mme..., attendez; voyons si vous la reconnoîtrez au portrait que j'en vais faire. C'est une femme d'une taille au-dessus de la médiocre; sa figure est très agréable sans être très régulière; sa physionomie est animée sans agitation, et calme sans froideur; son regard a une douceur inexprimable; tous les mouvemens de son corps ont de la grâce, et tous ceux de son visage de la sensibilité; la douceur est la qualité dominante de son caractère, et comme une odeur suave

elle se répand sur tout ce qu'elle dit et tout ce qu'elle fait ; elle a beaucoup d'esprit, et précisément celui qu'un homme instruit désire trouver dans une femme ; elle paroît avoir des idées justes des choses et des hommes, sans que cette connoissance l'ait conduite, comme il arrive souvent, à l'insensibilité et au dégoût. Son commerce me paroîtroit au contraire le remède le plus sûr qu'on pût donner à un homme endurci par l'expérience des *hommes* ou blasé par l'abus des *choses*. Je l'ai vue un moment en Devonshire, à quatre milles de Plymouth. Ce moment a été bien court : je ne l'oublierai jamais. Quand je veux donner à mes amis l'idée d'une femme angloise aimable, chacun des traits que j'assemble est toujours quelqu'un des siens, et lorsque je crois avoir fait une description d'une *espèce* des femmes, il se trouve que j'ai peint Mme Parker ! Puisque je l'ai nommée, vous ne me refuserez pas le service de lui dire que le souvenir que j'ai rapporté d'elle est un des fruits les plus agréables que j'aie retiré de mon voyage d'Angleterre et un des motifs les plus puissants qui pût m'engager à y retourner. Il n'y a point à cela de *compliment* françois, — c'est un sentiment profond et vrai. Ne m'oubliez pas non plus auprès de M. Parker et parlez-lui de ma reconnoissance

pour l'accueil que j'en ai reçu à Saltram (1).

Je n'ai point entendu parler de votre catalogue ni de votre abbé. Je suppose qu'il vous tient instruit des nouveautés qui paroissent ici ; j'entends de celles qui sont intéressantes. Il y a, par exemple, une nouvelle édition de Télémaque, avec des estampes charmantes. Ses estampes paroissent déjà en partie. On aura bientôt l'imprimé, mais il ne faut pas attendre que toutes les bonnes épreuves soient enlevées. M. le docteur Priestley est-il en possession de votre bibliothèque ? S'en occupe-t-il ? Je désire pourtant beaucoup, ainsi que M. Trudaine, qu'il ne perde pas tout à fait de vue l'histoire de la physique : c'est un si beau champ à cultiver. Parlez-lui, je vous prie, de mon estime et de ma considération pour lui. Je salue très humblement M. le General Clarke, qui a si bien exercé envers moi l'hospitalité. Mylord, j'ignore si vos projets de voyage tiennent toujours, mais il seroit affreux que vous veniez dans le continent sans faire un tour à Paris et sans m'amener mon cher frère *l'abbé Townsend*, que je ne laisserai pas seul dans sa

(1) M. Parker, ancêtre de lord Morley. Voir les *Mémoires de l'abbé Morellet*, ch. IX : « Nous passâmes d'abord huit jours dans la maison d'un M. Parker, sur les bords de la mer, vis-à-vis de Mount Edgcumbe, de l'autre côté de la rade de Plymouth. »

rue Guénégaud. Je l'embrasse de tout mon cœur, en attendant qu'il vienne se faire embrasser plus réellement par moi et par mes amis. J'envoye à Fondbell le petit compte des dépenses que j'avois faites et dont j'ai été remboursé par M. Panchaud. Voilà une lettre bien longue, dans laquelle je ne vous ai pas dit un mot de nos affaires publiques, mais que vous en dirais-je que vous ne sachiez mieux que moi. Notre ministère, quoique divisé, paroît toujours solidement établi ; par conséquent, nulle espérance de voir rétablir l'ancien état des choses. M. de Malesherbes et les autres exilés sont toujours dans la même situation (1). On paroît s'être endurci sur leur sort, et nous ne sommes occupés que de bals, de fêtes, et de plaisirs. L'indifférence où nous paraissons être sur les affaires du nord de l'Europe a des motifs qui ne me sont pas connus, à moins que ce ne soit le mauvais état de nos finances. Je l'approuverois par une autre raison qui ne seroit pas du goût du cabinet des Princes : c'est l'incertitude des systèmes politiques, qui me fait croire que, dans l'état respectif des

(1) En 1770 et en 1771, Malesherbes adressa au Roi de sévères remontrances sur l'établissement des nouveaux impôts et pour la défense des prérogatives parlementaires. La Cour des Aides ayant été supprimée avec les anciens Parlements, Malesherbes, qui était président de cette cour, fut exilé.

puissances du Nord entre elles, le plus avantageux à ce pays, et peut-être au vôtre, est une chose qu'aucun politique ne connoît et ne peut connoître et déterminer : peut-être aussi cet état est-il indifférent pour nous, vu notre situation sur la carte. Voilà un texte pour la Chambre des Communes sur lequel on pourroit faire un discours plus raisonnable que bien d'autres qu'on y entendra cet hiver. Priez le colonel Barré de s'amuser à défendre ces deux thèses. Comment vivez-vous avec M. de Guines ? Ne le voyez-vous pas de temps en temps ! Je vous prie de me rappeler à son souvenir, la première fois que vous le rencontrerez. Vous devriez bien lui faire votre cour pour voir Mlle Huriel de plus près qu'au théâtre. Je pense avec douleur qu'à présent, parce que vous n'avez point de François à qui vous vouliez montrer les mêmes bontés que vous avez eues pour moi, vous n'allez plus à l'Opéra.

Je ne puis vous approuver en cela, mylord ; je sais que Marc-Aurèle et Epictète n'allèrent point à l'Opéra, mais vous savez que le stoïcisme n'est pas ma philosophie et que je suis affligé que ce soit la vôtre. C'est la philosophie des temps malheureux des guerres, des pestes, des famines, des convulsions de la nature ; ce doit être aussi la philosophie des nations qui

se dissolvent avec une violence née dans les horreurs des guerres civiles; mais au dix-huitième siècle, au sein des arts et des lettres, dans un pays civilisé et chez un peuple qui jouit de la plus belle constitution connue sur la terre, il faut être homme et non pas ange, et ange malheureux. Il faut être de chair et non pas de fer; connus, vos chers stoïciens, que je respecte d'abord beaucoup, mais que je n'imiterai jamais.

Je finis tout ce bavardage, en vous renouvelant les assurances de ma reconnaissance pour toutes vos bontés, et du respect profond avec lequel je serai toute ma vie, Mylord, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

VI

26 août 1774.

MYLORD

Il y a bien longtemps, mylord, que je n'ai reçu de vos nouvelles. Pour vous-même, je connais que vos occupations publiques et domestiques ne vous permettent pas de correspondance suivie. Ce que je vous en dis n'est que pour vous faire

remarquer que je m'aperçois de cette privation. J'espère que la première fois que votre loisir vous permettra de m'écrire, vous me donnerez des nouvelles détaillées de deux choses : de vos enfants d'abord, et de la tournure que prend leur éducation entre les mains du nouvel instituteur que vous leur avez donné, et puis de votre maison de Bowood et de celle de Londres. J'ai chargé M. Suard de me rendre compte de la manière dont vous avez arrangé ou dont vous allez arranger votre bibliothèque. Il pourra me le faire comprendre lorsqu'il aura vu lui-même les lieux ; mais je crains que votre absence de Londres ne s'oppose à mon souhait là-dessus. M. Trudaine s'occupe toujours beaucoup de physique et des nouvelles expériences du docteur Priestley, et il vous sait bien bon gré de vous être attaché un homme de ce mérite. Si le docteur a besoin de lui pour quelque chose qui dépende ou de lui-même ou de l'Académie des sciences, il n'a qu'à lui écrire directement et il aura lieu d'être content du zèle qu'on mettra ici à l'obliger et à lui témoigner la reconnoissance qu'on a ici pour les hommes occupés de travaux utiles : j'entends de ceux de ce genre, car, pour tout ce qui sort de la classe de la physique, notre reconnoissance est minime. Les connoissances

politiques, par exemple, ne sont pas encouragées parmi nous, comme vous savez. Je n'ai point de nouvelles littéraires à vous donner de ce pays-ici. La presse est si gênée qu'il est impossible que le petit nombre de bons esprits que nous avons s'occupe des matières. Véritablement, ainsi, la philosophie perd tous les jours du terrain. J'entends au reste par philosophie, non pas celle qui s'occupe des quatre métaphysiques, mais celle qui traite des sociétés et de l'art de les rendre heureuses ; celle que vous aimez. Pour cette sublime doctrine de Marc-Antonin, que vous adoptez avec tant de zèle et que je rejette comme impraticable et anti-naturelle, vous concevez que nous nous en éloignons encore bien davantage. Cela ne m'empèche pas de me réjouir de voir qu'il y a encore des stoïciens et d'attendre beaucoup des deux petits Catons que vous formez, et auxquels je m'intéresse bien vivement. Parlez-leur de mon attachement pour eux et recevez les respects de votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

Si M. Townsend est avec vous, dites-lui, je vous prie, que je l'aime et que je l'embrasse de tout mon cœur.

VII

24 septembre 1774.

MYLORD,

J'aurois dû vous écrire par le cher colonel Barré, mais il vous dira lui-même que, dans les derniers jours de son séjour à Paris, j'ai été occupé de vous et de lui de manière à rendre mon silence excusable auprès de vous. Je profite de l'occasion d'un domestique de M. le comte de Guines pour vous faire passer cette lettre, une autre de M. Trudaine, et quelques bagatelles encore (*little things*) de celles que vous m'avez demandées. Ce sont deux petits vases à orner une cheminée, en attendant que je trouve un moyen de vous en envoyer un troisième pour pièce du milieu. J'attens que le magasin des porcelaines de Sèvres de la nouvelle année soit ouvert pour vous envoyer quelque pièce nouvelle. Je n'ai pas voulu prendre des antiquités en ce genre parce qu'elles seroient connues chez vous. Je crains bien de n'avoir pas rempli vos intentions avec assez d'intelligence, mais nous sommes convenus, Barré et moi, que vous ne vous étiez pas expliqué assez nettement. Le colo-

nel vous contera comment je l'ai consulté sur ce que je devois faire, comment il m'a donné ses conseils, et comment je lui ai dit ensuite que vous m'aviez recommandé sur toutes choses de ne pas le consulter, parce que sur les *little things* il étoit du plus mauvais goût du monde. Je prens cependant la liberté de vous avertir, mylord, qu'il faut désormais avoir plus d'estime pour son goût, depuis qu'il a si bien réussi parmi nous, qui n'estimons les gens que par là. Nous l'avons trouvé de très bon goût, je vous assure. Il vous dira qu'il a passé son temps fort bien avec nous, surtout à Montigny. J'espère que le rapport qu'il vous fera de notre manière de vivre à la campagne vous engagera à venir y passer un peu de temps dès que vos affaires vous le permettront. C'est bien la commission dont M. Trudaine a chargé pour vous M. le colonel. Je voudrois bien pouvoir vous donner des nouvelles de ce pays-ci, qui vous intéressassent, mais nous n'en avons point. M. le colonel Barré vous dira dans quel état il nous a laissés. Il nous a observé, bien recueilli, et il a emporté des *thèmes*, dont il saura bien faire usage dans la Chambre des Communes. Je crois que peu de gens seront mieux instruits de ce qui nous regarde. Vous le trouverez surtout, mylord, bien habile sur un point beaucoup

plus important que tous vos *debates*; c'est le grand art, l'art par excellence, *l'ars coquinaria*. Nous lui avons fait faire un cours de cette belle chimie, la plus essentielle et qui intéresse l'homme de si près. Nous l'avons mené dans la cuisine, nous lui avons montré la belle ordonnance; nous l'avons mis en conversation suivie avec le cuisinier, l'officier, le rôtisseur, le maître d'hôtel, etc. Nous avons traité à fond l'affaire de cuisinier pour vous; mais nous n'avons pas encore trouvé ce qu'il vous faut. Il s'en est présenté deux, mais il faut les essayer, et c'est ce que nous ferons incessamment chez M. Trudaine. Je vous enverrai celui qu'on aura choisi, à moins que vous ne me fassiez dire le contraire d'ici à la fin du mois de novembre. Ceci est un peu plus sérieux que l'instruction du colonel, parce qu'il n'est pas seulement question de vous envoyer un homme qui vous fasse bonne chère, mais encore qui soit honnête et qui puisse vivre bien avec vos gens. Vous avez dû recevoir, par mylord Palmerston, une gravure d'Helvétius très ressemblante. J'ai cru que, quoiqu'il ne fût pas stoïcien, vous verriez encore son portrait avec plaisir. Sa philosophie n'est pas la mienne, mais il faut toujours le regarder comme un homme qui a bien mérité du genre humain en étudiant

l'homme. Barré a emporté de lui un petit buste en porcelaine qui est très ressemblant. Si vous en vouliez un pareil, je puis vous en procurer un. Nous n'avons reçu de nouveau en littérature ni en philosophie, rien que vous ne pourriez vous procurer plus facilement à Londres que nous ne le pouvons à Paris, grâce à l'inquisition qui est établie ici. Vous pourrez avoir l'ouvrage d'Helvétius à Londres; il est intitulé : *De l'Homme et de ses facultés*. Il y en a un autre qui mérite d'être lu, qui a pour titre : *La Politique naturelle*. C'est comme la suite d'un autre que vous connoissez peut-être déjà, intitulé : *Le Système social*. Mme de Boufflers me demande quelquefois de vos nouvelles. M. et Mme Trudaine sont revenus hier au soir. Je vous quitte pour les aller voir. Un homme de M. de Guines, qui retourne à Londres, se charge de vous porter les trois pièces dorées d'or moulu dont je vous parlois tout à l'heure. Je lui dis de s'adresser à Fondbell, qui lui donnera une guinée pour sa peine. Je n'ai plus de place que pour vous redire ce que je sens bien vivement, mylord, la reconnoissance la plus grande pour vos bontés, et le respect le plus profond pour vous. Voulez-vous bien me rappeler au souvenir de Mme Parker, M. Priestley, du colonel Barré et de M. Dempster, et de

tous ceux qui m'ont si bien traité *là-bas*, comme dit Garrick.

Je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

VIII

24 septembre 1774

MYLORD,

J'ajoute un mot à ma lettre par ordre de Mme Geoffrin. Vos deux tableaux de La Grenée sont faits, et Mme Geoffrin dit que si elle n'étoit pas d'une probité inébranlable, elle vous les voleroit. Ce sont les plus jolis morceaux qu'ait faits cet artiste. Vous ne pouvez les avoir que dans le mois de septembre, parce qu'il faut qu'ils soient au Salon, c'est-à-dire à notre *Exhibition*, qui arrive cette année. Il y a aussi un des grands tableaux de Vernet, qui est fort avancé, et qui sera au Salon. Mmes Geoffrin et Cochin (1) et quelques artistes m'ont dit qu'il seroit d'une grande beauté. Il seroit bien, mylord, ce seroit une bonne action, d'envoyer un *à-compte* aux

(1) Charles Nicolas Cochin, dessinateur et graveur, d'une famille qui a fourni plusieurs artistes distingués.

deux peintres, pour récompenser le premier de sa diligence et pour encourager celle du second. Je ne me souviens pas du prix de La Grenée ; peut-être aimeriez-vous autant les payer tout entier. Mais vous pourriez envoyer cent louis à Vernet pour son tableau. Vous avez ici quelqu'un que vous pouvez charger de cette commission, M. de Sarsefield, par exemple, ou Mme Geoffrin elle-même, en lui envoyant un ordre pour votre banquier, au cas que je sois absent de Paris. Mlle de Lespinasse, qui étoit hier présente à tout ce pourparler entre Mme Geoffrin et moi, a renouvelé ses déclarations du goût vif qu'elle a pris pour vous, et elle parodie un vers d'une de nos tragédies :

Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie,
Plus je connus d'Anglois, plus j'aimai Shelburne.

Il me semble que c'est là vous traiter assez bien. Revenez donc, mylord, nous voir et habiter à Auteuil cette maison que je dois vous louer et vous préparer. Mylord Holdernesse (1) habite maintenant celle de Mme de Boufflers à Auteuil. Je ne vous répons pas qu'on vous la prête aussi, mais je vous en trouverai une. Ah, mylord, à propos d'Auteuil, nos six *moss roses* sont arrivés morts. Nous en sommes au désespoir. L'automne

(1) Ancien secrétaire d'État, collègue de lord Chatham.

prochain, quand vous reviendrez de Bowood, apportez-en six autres pour me les envoyer avant les froids. Je ne sais si vous aurez le temps de lire toute l'écriture griffonnée que je vous envoie. Je vous demande pardon de tout ce bavardage, mais je compte sur votre indulgence. Je suis chargé de vous faire les complimens de Mme Geoffrin et de Mlle de Lespinasse, de M. d'Alembert et de M. Suard, et j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

IX

20 octobre 1774.

Mylord,

Je ne répons qu'aujourd'hui à votre dernière lettre, parce qu'il m'a fallu tout ce temps-là pour exécuter vos commissions, et surtout la plus importante, celle du cuisinier. qui ne m'a donné d'assurance positive, et qui n'a fixé le jour de son départ qu'hier. Il faut, s'il vous plaît, vous armer de votre patience pour lire encore quelques détails à ce sujet, détails un peu petits et mesquins pour un pair de la Grande-Bretagne et

pour un disciple de Marc-Antonin, mais très nécessaires à ce grand seigneur et à ce stoïcien, si il veut faire bonne chère et bien traiter ses amis. L'homme que je vous envoye était depuis douze ans chez M. le duc d'Arcy, qui fait très bonne chère. On en était extrêmement content. Il est doux et très honnête, et vous pouvez compter sur sa probité. Il a travaillé dans de grandes occasions, par exemple, pour les États de Bretagne. Vous lui ferez donner 76 guinées pour tout, et il s'engage : 1° à mettre dans votre dépense toute l'économie possible ; 2° à vous former un élève qui pourra le remplacer, si, dans la suite, ses services ne vous convenoient pas ; 3° à demeurer dans votre maison au moins trois ans, à moins que vous-même n'en soyez pas content. J'ai exigé cette condition, parce que j'ai connu qu'il pourroit, dans les premiers temps de son séjour, avoir ce qu'on appelle *la maladie du pays*, et qu'il est bon qu'il ne cède pas aux premiers dégoûts que peut causer le séjour dans un pays étranger. Vous lui ferez donner du cidre, ou de la bière, à son choix, au lieu du vin qu'on donne ici aux cuisiniers dans toutes les maisons, et que je ne crois pas qu'on donne chez vous. Il ne sera subordonné à personne qu'à vous et à votre maître d'hôtel. Vous recommanderez surtout à

Fondbell de le bien traiter et de l'aider même dans tout ce qu'il pourra. Je vous fais faire cette remarque, parce que Fondbell, qui est un très honnête homme, qui vous est très attaché et qui a de très bonnes parties, est un peu *dur* dans le commerce et capable de prévention. Je vous dirai, à ce sujet, qu'en effet, j'avois vu de lui une lettre fort extraordinaire que son frère étoit venu m'apporter, où il chargeoit ce frère d'examiner le cuisinier et de prendre garde surtout qu'il ne fût pas de l'âge de ce petit garçon que je vous ai envoyé. Il disoit aussi que vous ne vouliez donner que 40 guinées et autres instructions dont je n'ai tenu aucun compte, parce que vous m'aviez expliqué vos intentions, tant par vous-même que par le colonel Barré, d'une manière assez claire. Cet homme étoit même allé chez Monclar sans me prévenir, et a pensé faire manquer notre négociation ; mais le mal est réparé et je vous prie de bien recommander notre cuisinier à Fondbell. Je lui donne moi-même une lettre pour Fondbell, où je le lui recommande aussi. Le cuisinier part vendredi 21 et sera à Londres le dimanche 30, ou le lundi 31 du mois.

Vous croyez que vous êtes quitte de détails *de re culinariâ*. Vous vous trompez, mylord ; voici encore une petite proposition. Vous avez désiré

avoir un homme qui sût : 1° faire le pain ; 2° engraisser toutes sortes de volailles ; 3° qui fût bon rôtisseur et bon garçon de cuisine. Montclar vous a trouvé aussi un homme qui a toutes ces qualités dans un grand degré de perfection, et qui est un très honnête homme. Il demande 25 guinées de gages et il s'engage à vous faire un élève auquel il montrera tous ses secrets, moyennant une somme de 25 guinées une fois payées, et que vous ne payerez que lorsque l'élève que vous lui aurez donné travaillera aussi bien que lui. Je ne sais pas d'où Monclar a su que vous aviez envie de trouver un homme de cette espèce, car vous ne m'en avez pas parlé ; mais il me semble que vous ne pourriez rien faire de mieux. Vous en causerez avec votre cuisinier, à qui ce secours-là seroit en effet bien utile, et vous me ferez connoître vos intentions, en conséquence desquelles je pourrai vous envoyer encore ce corrupteur de vos mœurs, de votre cuisine, de vos vertus. Ce sont là des présens d'ennemis, et vous direz : *timeo Danaos donnant des cuisiniers*. Je finis tout ce bavardage de cuisine, qui a dû vous ennuyer ; mais l'ennui ne sera que d'un quart d'heure, et la bonne chère sera de tous les jours ; ainsi vous pourrez me pardonner.

Immédiatement après les intérêts de votre

cuisine, mylord, viennent dans l'ordre d'importance ceux de votre bibliothèque, et vous savez que ceux-ci me paroissent aussi très essentiels. M. l'abbé La Mourette m'a envoyé le catalogue que j'ai parcouru et que je vous fais passer. Je n'en suis pas fort content. Il y a beaucoup de parties très pauvres, bien des livres inutiles, et plusieurs de très nécessaires qui sont omis. Je vous ai parlé de mon catalogue, mais, excepté en économie politique, on ne peut pas le prendre pour modèle d'une grande bibliothèque. Quoi qu'il en soit, il sera à votre service, et je pourrai vous en faire une copie, si vous le désirez. Ce que nous pourrons faire de mieux, ce seroit d'avoir ici le docteur Priestley, comme vous nous le faites espérer, avec vous ; et nous arrêterions ensemble un petit plan de bibliothèque que nous examinerons avec un peu de temps. Ce serait là, avec des expériences de physique, un joli objet d'occupations à Montigny. M. Trudaine désire bien vivement que vous y veilliez. Ce seroit vraiment un motif décisif pour moi de faire le voyage de Hollande, que l'assurance que vous me donnez que vous viendrez nous voir, si je vais vous chercher là. L'autre condition, de vous accompagner à Londres, me tenteroit encore bien davantage ; mais il est difficile que mes affaires et, comme

vous parlez, *my circumstances*, me le permettent. Le voyage de Hollande est plus aisé, et si vous vouliez me prévenir à l'avance et me donner rendez-vous à Calais ou à Dunkerque, ou en Flandres, je tâcherai de me mettre en état de vous aller chercher. J'ai fait votre commission auprès du chevalier d'Arcy, mais je n'en ai pas encore reçu de réponse. Je n'ai pas pu faire tout de suite toutes vos commissions pour les petites choses que vous me demandiez. Vous avez dû recevoir trois vases de bronze dorés. Je ne sais si vous en aurez été content. Le petit cabinet que j'ai acheté au magasin de la manufacture de Sèvres est très cher, mais c'est là l'effet des établissements avec privilège exclusif. On fait espérer qu'on donnera désormais cette porcelaine à meilleur marché; mais j'en doute, tant que ce sera manufacture royale. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on en achète. Si vous avez quelque emplette à faire pour votre maison en ce genre, comme vaisselle et plats, etc., je vous conseille fort de vous adresser en Saxe. Je n'ai pas pu avoir, jusqu'à présent, le groupe de porcelaine que je voulois vous envoyer. J'ai cherché dans les deux magasins de la manufacture à Paris, et je n'y ai trouvé que des choses anciennes. Je me suis adressé à Bachelier, le peintre et le

dessinateur de la manufacture, qui s'étoit chargé de m'en choisir un à Sèvres même, et jusqu'à ce moment je n'en ai eu aucune réponse. Je sais, d'ailleurs, qu'on a fait fort peu de chose cette année en ce genre. Ainsi peut-être vous épargnerai-je cette petite dépense de plus.

J'ai donné l'argent que j'y destinois, c'est-à-dire 10 guinées, à ce cuisinier, pour son voyage, comme vous m'y avez autorisé. Si je puis vous acheter un morceau de porcelaine à ma fantaisie, je me le ferai rembourser par M. Panchaud. Vous aurez la bonté de donner à M. Walsh la petite note, que je joins ici, de l'emploi que j'ai fait des 50 guinées que vous m'avez fait remettre. Mon cuisinier vous porte un petit écritoire à ma manière, à mettre dans la poche, avec des plumes d'or qui écrivent très bien. Je vous recommande seulement, mylord, de fermer l'encrier avec un peu de flegme lorsque vous voudrez le remettre dans votre poche. La plume, dans son étui, est de mon invention, et je m'en trouve très bien. Vous remarquerez qu'elle renferme aussi un crayon. Maintenant, mylord, que j'ai fait vos commissions, je vais vous prier de m'en faire une, c'est de me procurer la nouvelle petite édition in-8° du Blackstone, si elle a paru ou dès qu'elle paroîtra, qui doit former, avec ses *law-*

tracts, cinq ou six volumes in-8°. Je vous demande cette grâce, non pas tant pour avoir un Blackstone (1), que pour vous fournir l'occasion d'exercer votre bienfaisance, et je sais bien que c'est vous faire ma cour. M. Trudaine vous fait toutes ses civilités. Il vous envoie deux exemplaires d'un nouvel ouvrage de physique, l'un pour vous, l'autre pour le docteur Priestley. Permettez que je le salue ici très humblement. Je me flatte que vous voudrez bien me rappeler au souvenir des personnes qui ont eu des bontés pour moi : M. Fitzmaurice en particulier, Mme et M. Parker et Mme Sturtz. Vous connaissez, mylord, tout mon respect et mon dévouement pour vous.

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

X

Vendredi 26 nov. 1774.

MYLORD,

J'ai reçu votre lettre du 20 avant celle du 18; je réponds à l'une et à l'autre. J'avais déjà en-

(1) William Blackstone, 1723-1780. Illustre jurisconsulte, auteur des *Commentaires sur les lois de l'Angleterre*. Député en 1761, il devint juge des Plaids communs.

voyé ma lettre pour M. de Toulouse à M. Norman. Je lui envoie aussi la vôtre. Je vous plains bien de ne pouvoir vous tirer de notre pays. Encore, si cette tempête vous eût menacé à la porte de Paris et que ce fût parmi nous qu'elle vous eût forcé de rester, ce ne seroit pour vous que demi-mal et pour nous un très grand bien ; mais demeurer à Calais et voir la terre promise, l'*Old England*, et ne pouvoir y entrer est désolant, et je crains que lord Fitzmaurice ne s'en impatiente furieusement. Je suis de moitié avec votre pilote anglais pour toutes les malédictions qu'il voudra donner à nos ridicules lois de navigation. J'admire votre prudence et je dirai bien à Mlle de Lespinasse de combien vous vous trouvez plus froid et plus rassis qu'elle ; mais je vous préviens qu'elle ne me croira pas, parce que ce qu'elle aime le plus en vous est l'intérêt que vous mettez à tout, et la chaleur avec laquelle vous faites vos moindres actions. J'ai bien ri de votre compliment emprunté de M. Burke, parce que je venais justement de lire son discours, où ces formes, si peu oratoires, m'avaient frappé en ridicule. Notre ami, M. Burke, garde sans doute son éloquence pour le premier ouvrage philosophique

(1) *Lettres de Mlle de Lespinasse*, I, LXIII ; *Vie de lord Shelburne*, II, 227.

qu'il fera, et se rabaisse, pour remercier les habitans de Bristol, au ton qu'il emploie le matin en demandant sa robe de chambre à son laquais (1). Au reste, mylord, quelque forme que vous preniez pour nous dire que vous êtes content de la manière dont nous vous avons reçu, soyez sûr que nous la trouverons très bonne. Nous trouverons encore mieux que vous ne nous remerciiez pas. Nous nous sommes payés par nos mains avec le plaisir que vous nous avez fait. Votre M. Bradshaw ne sera point imité parmi nous, surtout à présent que nous sommes tous gais et contens. Ce n'est pas que nous n'ayons bien des commis qui ne valent pas mieux que celui-là, et qui se feroient justice en se coupant le cou, mais ils attendent qu'on prenne cette peine pour eux, et ne se dégoûtent pas de la vie aussi aisément que les vôtres. Je crois, au reste, que l'administration actuelle tend à diminuer beaucoup le nombre des fripons. J'ai reçu le volume de Lenglet Dufresnoy (2). J'ai fait recueillir tous les titres que vous avez marqués. J'enverrai la suite à M. de Palmy, en le priant d'effacer ceux qu'il jugeroit ne vous être d'au-

(1) Burke avait été réélu par la ville de Bristol et venait de remercier ses électeurs.

(2) Laborieux compilateur (1674-1755).

cune utilité, et puis je me mettrai en quête pour achever vos emplettes. Je dis *achever*, car j'ai déjà ramassé plusieurs choses, et je pourrai vous adresser une petite caisse des livres que vous avez laissés et de ceux que je vous ai acquis. Je viens de quitter Mme Necker, chez qui j'ai dîné. J'ai fait part à toute la société de vos complimens et nous sommes tous convenus que vous deviez être très regretté par nous tous. J'ai dit à M. Thomas que son livre avoit charmé votre impatience à Calais, et il a été très sensible à cet éloge. Mme Geoffrin vous remercie bien de votre souvenir. Elle vous aime beaucoup. Elle a fait notre commission auprès de Vernet. Quand il vous plaira, vous nous donnerez de nouveaux ordres. Vous pourriez, en effet, demander quelque chose de plus petit pour des tableaux de chambre : six pieds, par exemple. Vous déciderez d'après vos places et vous pourrez n'y pas dépenser autant d'argent. Me voici à votre lettre du 20. Je n'avois point oublié d'envoyer les arrêts par le courrier du mardi qui a suivi le jour de votre départ. Ce n'est que huit jours après que nous avons eu les arrêts. J'en ai adressé un exemplaire à dessein, qui vous l'aura fait parvenir. J'en mettrai aussi une copie pour le colonel Barré dans votre caisse. Il faut vous

attendre aussi à recevoir quelques copies de mon livre contre l'abbé Galiani, sur le commerce des grains. J'en envoie au docteur Price et à Smith (1), et à Barré. Je vous félicite d'avoir trouvé votre musicienne espagnole. Je ne manquerai pas de la chercher lorsqu'elle sera à Paris, et je la ferai valoir par le talent qu'elle a eu de charmer votre ennui dans une auberge de Calais. J'ai ri de votre soin de m'avertir que sa qualité de musicienne *is the only light you have seen her in*. Mylord, si je ne croyais pas à votre vertu, je dirois *excusatio non petita est accusatio manifesta*, et puis, après cela, vous avez bonne grâce de soupçonner que je pourrai bien la voir *in some other light*. Comment soupçonnez-vous un philosophe, un sage comme moi, d'une telle faiblesse. C'est sûrement d'après vous que vous me jugez : d'après la vivacité de vos passions ; mais l'âge des passions est passé pour moi, tandis que vous voguez encore sur cette mer orageuse.

Me tabulâ sacer votivâ paries indicat uvida (2).

Je n'ai rien de nouveau à vous marquer d'ici ; si ce n'est que M. de Malesherbes a fait lundi dernier, à la première assemblée de la Cour des aides, un

(1) Adam Smith, le célèbre économiste, auteur des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*.

(2) HORACE. *Odes*. L. I, 5, 13.

autre discours si touchant, si éloquent, que tout son auditoire était en larmes, et Turgot, en particulier, a pleuré comme un enfant. Vous saurez bien que s'il m'est possible d'avoir les deux discours je vous les enverrais sur-le-champ, mais il ne veut pas les donner. Essayez par M. de Sarsefield. M. Trudaine vous assure de tous ses regrets. Je serois bien fâché que ma lettre vous trouvât encore à Londres. Voilà bien le moment de dire votre *quick* le plus *quick* que vous pourrez. Malheureusement, tous les *quicks* n'y peuvent rien. Nous avons ici un froid rigoureux pour la saison, et tel que depuis vingt ans on ne se souvient pas d'en avoir vu de pareil au mois de novembre, qui est ordinairement pluvieux. Donnez-moi des nouvelles de vos enfants et de nos amis et de vous, à votre arrivée en Angleterre : vous ne doutez pas, mylord, que je ne mette à ce qui vous touche le plus grand intérêt. Quand vous toasterez à la liberté des Américains, à la liberté de conscience, à la liberté du commerce, mettez-moi de part dans vos *toasts*, et souvenez-vous d'un homme qui est dévoué à toutes ces divinités, ainsi qu'à vous, pour toute la vie.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect.

Votre très humble et dévoué serviteur,

L'abbé MORELLET.

XI

Le 10 décembre 1774.

Mylord,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous rendre compte de l'exécution de la commission dont vous avez chargé le colonel Barré et moi, de vous procurer un cuisinier. Nous avions fait l'un et l'autre notre *application* au célèbre M. Monclar, non pas l'homme d'État, le procureur général, le grand magistrat, etc., mais le maître d'hôtel de M. Trudaine, le meilleur des maîtres d'hôtel du plus gourmand des mondes possibles. Enfin, il a si bien négocié, qu'il a déterminé un des meilleurs cuisiniers de Paris à aller vous faire faire bonne chère *à vous autres là-bas* qui vous y entendez si peu. Il n'y a cependant encore rien de terminé pour vous, mylord ; c'est-à-dire que si vous avez changé d'avis ou que vous eussiez, par exemple, quelque projet de voyage, qui vous empêchât de monter votre maison cette année, vous êtes encore le maître. J'attendrai une réponse à ma lettre pour décider tout à fait. Le cuisinier en question est un homme de trente ans, fort sage, fort intelligent, qui est dans une

des plus grandes maisons de ce pays-ci depuis dix ans. On n'a pas voulu me la nommer, de crainte que si notre négociation ne réussissoit pas, cela ne fît du tort à l'homme que je vous propose. Il vous convient d'avoir d'un coup tout ce qu'il y a de mieux. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, mylord, que si vous vous décidez à le faire venir, il faut qu'il ne soit subordonné à personne qu'à vous et à M. Wall, pour la dépense, et à aucun autre domestique. Il faut aussi, mylord, quand on veut faire bonne chère, *parler de temps en temps à son cuisinier.* Tout ceci vous paroîtra bien étrange ; mais souvenez-vous toujours que vous êtes des *barbares* en cuisine, comme nous en administration ; et prenez de nos leçons dans un genre, comme nous en recevons de vous dans l'autre. C'est une grande question que de savoir laquelle des deux nations a le plus à se louer de ses connoissances; mais enfin si vous pouvez apprendre à faire aussi bonne chère que vous vous gouvernez bien, vous aurez certainement le prix de ce combat. J'ai encore quelques *little things* à vous envoyer. Vous avez dû recevoir, en dernier lieu, trois morceaux de bronze, de bronze doré. Dites-moi si vous en êtes content, et indiquez-moi si vous voulez quelque autre chose que je puisse vous faire passer.

La difficulté de vos douanes me gêne bien dans mon choix. J'ai écrit à Fondbell un billet, pour le charger de donner une guinée à l'homme qui s'est chargé de porter à Londres ce dernier envoi. M. Trudaine vous assure bien de ses respects. Vous avez vu le cher colonel. Que de choses il vous aura dites ! J'aurois bien voulu être présent au compte rendu. Je vous prie de me rappeler au souvenir des personnes qui ont eu des bontés pour moi et surtout des dames comme Mme Parker et Mme Sturtz. Je n'ai de place que pour vous présenter mes profonds respects. — Votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

Si vous vous décidez, notre homme paroîtra avant la fin du mois.

XII

Mercredi, 13 décembre 1774.

Mylord,

Je suis comblé de vos bienfaits. Les plus beaux rosiers du monde me sont arrivés en très bon état, grâce aux soins de M. Fondbell. J'ai reçu plusieurs brochures intéressantes que j'ai lues

avec plaisir. Enfin, au milieu de toutes les affaires qui vous occupent, vous vous souvenez de moi. Vous m'écrivez la lettre la plus aimable. Voilà bien des motifs pour ma reconnaissance; mais je ne sais pas trop si c'est vous la témoigner que de vous importuner en vous écrivant. Il faut que je compte encore en cela sur votre indulgence. Je dois d'abord vous dire que Mme Geoffrin et Mlle de Lespinasse ont été toutes deux fort touchées de ce que vous m'écrivez pour elles. Elles vous en font leurs très humbles remercîmens. Mme Geoffrin croit pourtant qu'il y a un peu de flatterie dans ce que vous dites qu'elle est la seule personne *whom you like to be governed by*, et lorsque je lui eus expliqué cet anglais-là, nous sommes convenus qu'il n'y a point pour vous de *governed by*, que vous vous gouverneriez toujours vous-même, et ne vous laisseriez jamais gouverner par personne. Pour Mlle de Lespinasse, elle continue à soutenir que vous êtes de tous les Anglois qu'elle a vus celui qui lui a plu davantage. Je n'ai pas voulu dire le plus aimable, parce que vous avez un peu d'aversion pour ce terme-là; mais n'en ayez cependant pas peur, lorsque vous l'entendrez employer par notre société, car nous n'entendons point du tout la même chose que les gens du monde, pour qui on est aimable à trop

bon marché. Hélas ! je comprends bien ce que vous me dites qu'il vous seroit bien plus agréable de jouir des douceurs de la société que de lutter contre le torrent qui entraîne toutes les constitutions à la corruption et tous les gouvernemens au despotisme, et je vous donnerois moi-même le conseil de vous river à la vie privée, dont vous me parlez, si vous aviez vingt ans de plus ; mais à l'âge où vous êtes, vous n'avez pas encore le droit de laisser les hommes se rendre malheureux à leur aise, et vous le seriez vous-même si vous vouliez arrêter tout à coup l'activité de votre âme, ou la tourner vers des objets qui ne méritent pas autant de l'occuper. Vous sentiriez le vide que laissent après elles les grandes affaires, et vous ne prendriez pas assez d'intérêt aux petites. Je vous prie de me pardonner cette morale que vous savez mieux que moi, mais qui est venue au bout de ma plume, et qui est vraie, quoique très commune.

J'ai remis vos lettres à l'abbé Raynal, qui vous remercie au moins de vos bonnes intentions, car il me paroit que vous ne lui avez pas donné tous les éclaircissements qu'il espéroit ; mais, entre nous, vous auriez beaucoup à faire si vous vouliez répondre à toutes ses questions. Nous appelions feu La Condamine *l'inquisitif*. L'abbé a

hérité de ce nom-là, et en remplit bien toutes les fonctions.

Vous devez avoir à présent, mylord, vos deux tableaux de La Grenée. Je souhaite que vous en soyez content, et que le docteur Priestley y retrouve encore son *infant*, comme il a fait dans un petit tableau du même genre et du même auteur, qu'il croyoit chez Mme Geoffrin. J'ai envoyé La Grenée chez M. Panchaud avec votre billet. C'est lui qui a fait faire les bordures, et elles sont belles et de bon goût. Il est très reconnoissant de vos bontés et me prie de vous présenter tous ses respects. J'ai fait emballer les tableaux avec assez de soin pour qu'ils vous arrivent sains et saufs, à moins que le paquebot ne se noye. M. Fondbell me devra pour cela 30 guinées, pour lesquelles je lui demanderai quelques bagatelles, dont je pourrai avoir besoin. Vien, l'autre peintre à qui vous avez demandé aussi deux tableaux, a été fait directeur de l'École françoise à Rome. Il sera là sur les lieux pour rafraîchir dans sa tête le goût de l'antique, et il n'en fera que mieux. Mme Geoffrin lui a écrit de s'occuper de vos tableaux, et je ne négligerai pas de le faire presser de mon côté.

J'ai été fort content des deux « *Appeal to the public interest* », et surtout du dernier. Les *Acts*

relating to the colonies » sont d'un anticolon, qui se déguise sous le masque de l'impartialité, et le plan de la conciliation de la fin ne signifie rien (1). Pour le projet de Tucker, il me semble voir un homme à qui son valet a cassé une pièce de porcelaine et qui, de dépit, jette tout le reste par la fenêtre (2).

J'ai emprunté ces jours-ci, du baron d'Holbach, deux gros volumes in-4°, intitulés : *Sketches of the history of man*, où j'ai trouvé des choses fort intéressantes ; mais à la fin du premier volume, l'auteur se fait tout à coup politique, et traite du *Du pouvoir d'imposer des taxes*, parce que c'est la question à la mode. On ne peut vraiment rien lire de plus fou, de plus antilogique, de plus faux. Il prouve contre Locke qu'une nation peut être taxée sans son consentement, parce que les fermiers des propriétaires, parce que les avocats et les manufacturiers, les journaliers, les domestiques, et enfin les femmes et les enfans ne donnent pas leur consentement aux taxes ; comme

(1) Pamphlets sur la question américaine qui venaient d'être publiés en Angleterre.

(2) Le Dr Tucker, doyen de la cathédrale de Gloucester, qui s'était déjà fait une certaine réputation par ses écrits politiques, venait d'émettre l'avis que la perte entière de ses colonies par la Grande-Bretagne pourrait ne pas lui être désavantageuse ; avis que l'opinion publique était encore bien loin de partager, même dans les cercles de l'opposition.

si l'on entendoit, ou si l'on devoit entendre par une nation, autre chose que les chefs de famille et propriétaires, sur qui seuls porte nécessairement la taxe, puisque toute taxe ne peut être prise que sur la propriété territoriale. Cet endroit et quelques autres mis à part, je suis assez content de l'ouvrage, et je fais même l'indiscrétion de vous prier de me l'envoyer lorsque vous en aurez une occasion.

Le bon docteur Priestley m'a écrit une lettre charmante, à laquelle je répondrai. J'attens le retour de M. Trudaine, qui est à Montigny, et qui aura peut-être quelque chose à me faire dire.

Je suis bien touché, mylord, de voir que vous vous souvenez de moi *inter pocula* avec le cher colonel. J'aurois bien voulu être en tiers. Je me donnerai ce plaisir après mon premier volume fait. Ma fortune n'est pas encore changée. Ces *aimables*, comme vous les appelez, n'ont encore rien fait pour moi. Ils me font bien quelquefois penser à Swift, auquel vous voulez bien me comparer ; mais je ne néglige pas de combattre la destinée qui me menace, et en tout cas, mylord, n'aurai-je pas ma petite maison sur le bord de la Tamise? J'embrasse de tout mon cœur le cher colonel et le bon Priestley et le docteur

Price, de la santé de qui je voudrois bien avoir des nouvelles. N'oubliez pas de dire quelquefois à vos chers enfans qu'il y a un *french dog* de vos amis, qui n'est point si *dog* qu'on le croirait. Je vous renouvelle, mylord, mon dévouement et mon profond respect, et je suis

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

XIII

10 Fev. 1775.

MYLORD,

Je me reproche depuis longtemps de ne vous avoir pas écrit. Il est bien ridicule de m'en excuser sur mes occupations, moi misérable *pamphleteer*, auprès d'un homme d'Etat comme vous ; mais la vérité pourtant est que j'ai eu beaucoup à faire dans ces derniers temps. Vous recevrez, mylord, par M. Elmsly, dans une caisse qui part ces jours-ci, dix exemplaires d'un petit ouvrage que je viens *de mettre en lumière*, et qui pourra vous divertir. Vous me direz si j'ai bien imité Swift. C'est un petit dégoût que je vous donne, ainsi qu'à Mme Arnaud, car vous aimiez beaucoup l'un et l'autre le sieur Linguet, contre lequel cette facé-

tie est dirigée. Mais je compte que vous direz *amicus Linguet, magis amica veritas.* Il n'y a pas de modestie à vous dire que cette plaisanterie a un grand succès, mais il faut bien donner quelque chose à l'amour-propre. Une édition de 1,500 copies a disparu en quatre jours et on travaille à force à une seconde (1). Je vois que votre amitié pour moi vous donnera quelque impatience de me lire. Je me détermine donc à en adresser un exemplaire à Dessein, qui vous le fera passer par la première occasion. Votre lettre et votre explication ont fait merveille. Je vous envoie tout à la fois deux lettres de Mme Geoffrin. J'en avois une depuis huit jours, et en différant de vous l'envoyer parce que je voulois vous écrire en même temps, l'autre est survenue. J'ai lu à Mlle Lespinasse l'article de votre lettre qui la regarde ; elle s'est étendue à ce sujet sur vos louanges et nous a montré si à découvert la passion qu'elle a prise pour vous, qu'il n'y a pas d'indiscrétion de ma part à vous le faire savoir, car elle le dit à tout le monde et avec ces expressions énergiques que vous lui connoissez, et la chaleur qu'elle met à ses amitiés. Ainsi, mylord, voilà une conquête assurée. Je dois pourtant

(1) Linguet riposta par la *Théorie du libelle, ou l'art de calomnier avec fruit.*

vous dire, pour rabattre un peu votre amour-propre, que ce qu'elle aime principalement en vous, c'est une qualité dont ses amis lui font tous les jours des reproches, une activité, une ardeur inquiète et insatiable; un feu dévorant qui consume, une véhémence dans les affections, etc. Elle a vu tout cela en vous, et elle aime en vous ses propres défauts. Nous autres gens sages et froids, nous trouvons tout cela horrible, funeste, etc., etc., mais nous désespérons de vous corriger tous les deux; ainsi nous faisions comme les gourmands invités à un grand festin chez un homme qui se ruine en le leur donnant. Nous dévorons tout; nous faisons bonne chère, en disant; *cet homme-là se perd et ne soutiendra pas longtemps cet état de maison !* Grand merci pour m'avoir rassuré sur mes pauvres Américains. Toutes les pièces que vous m'avez envoyées sont traduites, et si rien n'empêche la publication, elles paroîtront dans notre langue avant peu. J'ai fait dire à Mme la duchesse de Rohan que c'étoit pour elle, et à vos sollicitations que je les avois fait traduire et corrigées : je dis *fait* traduire, à l'exception du *Speech intended to be pronounced*, que j'ai traduit moi-même. Je n'ai jamais rien lu de plus beau, de plus noble, de plus touchant, de plus persuasif. C'est sans con-

tredit la meilleure des pièces, pour nous au moins. Le *new essay* ne m'a pas fait grand plaisir. Peut-être je me trompe. J'ai reçu une lettre charmante de M. Jervis, asisté pour l'écrire de Master Petty (1), mais je n'y réponds pas, parce qu'elle ne demande pas de réponse instante. Je prétends pourtant bien suivre cette correspondance. Mylord, ce M. Jervis a infiniment d'esprit et de goût, autant que j'en puis juger par sa lettre. Vous méritez d'avoir des gens de ce mérite-là auprès de vous, parce que vous les traitez bien, mais cela ne m'empêche pas de penser qu'il doit être difficile, même chez vous, de trouver des hommes de cette trempe. Ce *it may be so*, de M. William me fait toujours rire lorsque j'y pense. C'est à nous à travailler à lui faire dire *it is so*. Je vous prie de me rappeler au souvenir de ces deux aimables enfants et de M. Jervis. J'embrasse de tout mon cœur mon bon ami M. Priestley, quoiqu'il n'ait pas trouvé à Paris le *it is so*, que je veux obtenir un jour de master William, et qu'il n'ait jamais voulu dire *there are some good things*. Vous trouverez aussi, mylord, ci-joint, une lettre de Vernet. Vos tableaux sont en bon train : les esquisses de ceux de Vien sont

(1) William Petty, le second fils de lord Shelburne; mort subitement en 1778

faites, et nous pensons que vous en serez content. Je ne finirois pas si je voulois vous nommer toutes les personnes qui me prient de vous parler d'elles. M. Trudaine, Mme Trudaine, qui est toujours plus malade, Mlle de Lespinasse et M. d'Alembert, M. Suard, les dames de mon déjeuner, etc. Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles du bon colonel Barré, èt de la santé de M. Dunning (1) et de M. Price et de M. Priestley.

...Animæ quales neque candidiores
Terra tulit (2)

Recevez aussi pour vous, mylord, les respectueuses assurances de mon dévouement et de mon attachement.

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

Tout considéré, mylord, j'envoie les lettres à part. Vous recevrez le livre par Dessein, et dans quelques jours les autres exemplaires, par Elmsly, que je vous prie de faire remettre aux personnes à qui ils sont destinés.

(1) Avocat célèbre, ami de lord Shelburne.
(2) HORACE, *Serm.*, I, v, 41.

XIV

Le 1er mars 1775.

Mylord,

Je suis à vos pieds pour vous prier de me pardonner mon horrible négligence à vous écrire depuis que j'ai reçu de vous de nouvelles marques de bonté. Je sais bien une bonne raison, qui me fera tout pardonner, si je vous dis que j'ai été occupé de ma fortune; et je vous dirai la vérité. Je poursuis tout à la fois deux ou trois bénéfices, dont un seul suffiroit pour remplir mes souhaits, et si j'en ai deux, je serai plus riche que feu mylord *Dives* et je ferai, s'il plaît à Dieu, un meilleur usage que lui de mes richesses. Je n'aurai pas surtout la sottise de me laisser mourir de consomption, et, qui plus est, j'irai braver la consomption dans le pays où elle a son empire, et où je ne la craindrai pas, lorsque je serai auprès de vous. N'allez pourtant pas croire, mylord, que cette fortune soit vraiment à ma porte, et qu'elle entrera chez moi tout à l'heure; mais elle peut y venir, et je vais un peu au-devant d'elle au lieu de dormir en l'attendant.

J'ai reçu, mylord, les plus beaux présens, qui me sont bien chers, tant parce qu'ils viennent par vous que parce que ce sont les productions de mon bon ami le docteur Priestley, à qui je suis véritablement attaché par un sentiment très tendre et une estime très profonde. Dites-lui que j'ai avancé déjà la traduction de son ouvrage : *The first principles of government,* mais que mes occupations et, comme vous venez de voir, mon ambition, ne me laissent pas espérer de la finir si tôt. Vous avez dû recevoir, mylord, une facétie de ma façon qui aura pu vous faire rire. Je tâche de mériter qu'on m'appelle un jour un petit Swift, et si je peux attraper une feuille du laurier de sa couronne en poursuivant comme lui les sots et les méchans avec le fouet du ridicule, *sublimi feriam sidera vertice* (1). Je dois vous dire, au reste, que ma plaisanterie passe ici pour fort bonne et qu'elle a eu un grand succès, si j'en crois la vente qui s'en est faite de 1,500 exemplaires en six jours, et de 1,500 autres dans les quinze jours suivants. Vous ne pouvez pas mettre aux sottises qu'a dites ce fou de Linguet le même intérêt que nous, mais celui que vous mettrez à l'auteur (c'est-à-dire à

(1) HORACE, *Odes*, lib. I, 36.

moi) suppléera à ce défaut. Au reste, je ne suis pas fâché d'avoir donné à mylord la petite mortification de me moquer d'un homme avec qui il a daigné souper et qu'il a voulu voir. J'avois ce souper et cet empressement sur le cœur, et je me flatte qu'à son premier voyage mylord ne soupera pas avec M. Linguet, ou s'il y soupe, je ferai encore un pamphlet contre son convive M. Linguet.

J'ai fait, mylord, toutes vos commissions, excepté celle d'une boîte contenant des vases dont Fondbell m'a écrit que vous me feriez savoir la destination. Je ne la sais pas, et je vous prie de me la marquer. Je vous dirai, à ce sujet, que je n'ai jamais vu d'envoi fait avec autant d'ordre, de clarté et d'intelligence, et que j'ai pris sur cela, moi qui aime l'ordre, une grande idée de M. Fondbell. J'ai remis vos *moss roses* à la petite Angloise, qui vous remercie, ainsi que maman, de vos soins et de votre souvenir. Je vais toujours les voir tous les samedis, et coucher deux nuits dans ma petite maison, et je pense à celle qu'on doit me construire sur les bords de la Tamise.

M. de Malesherbes vous a envoyé son discours

(1) Linguet, malgré son talent, s'était rendu tellement odieux par ses sarcasmes et ses injures, qu'il fut rayé du tableau en 1774.

à l'Académie, par M. de Sarsefield; sans cela, je m'en serois chargé. Notre pauvre contrôleur général Turgot a eu une attaque de goutte fort vive qui nous a bien inquiétés. Il en est quitte, et les affaires s'en trouveront mieux. M. Trudaine se porte très bien, mais Mme Trudaine est dans un état misérable. J'ai toujours vos cartes de d'Anville. Marquez-moi si vous voulez que je vous les fasse relier en un volume, au lieu de les avoir étendues; comme elles sont de figures fort régulières, je vous conseille de les faire relier et, en ce cas-là, il vaut mieux que ce soit de France et dans l'ordre que je leur donnerai. Je devrais vous écrire des pages entières de tendresse de Mlle de Lespinasse, qui parle de vous avec une estime et un intérêt que vous méritez bien. Elle déclare hautement qu'elle vous aime dix mille fois mieux que mylord Stormont. N'allez pas le dire à tout le monde, c'est un secret. Nous croyons ici que mylord ramènera une femme avec lui et qu'il est allé se marier. Pour moi, je crois qu'il est allé pour pousser vigoureusement les rebelles américains. Ne les abandonnez pas, au nom de Dieu. Je suis fort content de ce que je lis de vos *debates* dans la Chambre. Vous êtes toujours chaud et animé, un peu vif pourtant contre mylord Mansfield. Je

ne trouve pas un mot du colonel Barré (1). Pourquoi donc cela? Est-il vrai que Burke a fait un beau discours à la Chambre, bien suivi, bien raisonné? J'en suis ravi, car j'aime la suite et le raisonnement, qui me paroît manquer bien souvent aux parleurs en public. On me dit qu'il paroit une suite du volume sur l'Inde, dont vous m'avez fait présent, mylord. Si vous avez une occasion de me faire passer le deuxième volume, je vous en serai fort obligé. Le premier est traduit et paroît d'aujourd'hui. On continueroit la traduction. Mylord, je n'ai plus de place que pour vous prier de m'excuser auprès de M. Ferris, de ce que je ne lui ai pas répondu et de me rappeler au souvenir de vos amis. Quant à mon respectueux dévouement pour vous, je ne vous en dirai rien : vous le connaissez.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

(1) Le débat dont il est question se trouve dans le *Parliamentary History*. XVIII, 282, 283. Pour un résumé, voir *Vie de lord Shelburne*, II, 328.

XV

17 mai 1775.

Mylord,

Je profite de l'occasion du retour de M. l'abbé Magalhaens à Londres pour vous écrire avec un peu de liberté. Je crois que vous mettez assez d'intérêt à notre pays et aux personnes qui le gouvernent à présent pour être bien aise d'en apprendre quelques nouvelles dans des circonstances assez délicates pour mériter votre attention. Vous aurez appris sans doute les petits mouvemens qui se sont exercés ici à l'occasion de la cherté du pain, cherté au reste moindre que celle que nous avons éprouvée dans la plus grande partie du ministère de l'abbé Terray. Je ne doute pas qu'on ne vous ait grossi les événemens, et qu'on n'y ait donné des explications très merveilleuses. Vous savez que je ne me laisse pas entraîner si facilement à cette imagination qui agrandit les objets, surtout lorsqu'ils sont capables d'inspirer quelque inquiétude, et que je ne vois pas la nature et les choses et les hommes fort en noir.

Je dois pourtant vous avouer que j'ai passé

quelques jours fort inquiet de ce qui pouvoit arriver de tout ceci à mon ami, M. Turgot, et plus inquiet encore du malheur qui menaçoit ce pays-ci, si on venoit à perdre un ministère. le seul peut-être qui depuis un siècle ait réuni chez nous de grandes lumières, un grande probité, et un désir ardent de faire le bien. Ce n'est pas qu'il ait été ébranlé le moins du monde dans sa place; mais c'est qu'il n'a tenu pour qu'il le fût qu'au caractère du Roi, qui heureusement s'est trouvé et s'est montré très raisonnable et très ferme. Nous avons même gagné à cet événement : d'en connoître son caractère dans une occasion essentielle; ce qui est précieux sans doute pour une nation pour qui un souverain est quelquefois une énigme après vingt ans de règne. Ces émeutes ont consisté uniquement à forcer les boulangers à donner le pain à deux sous la livre, les fermiers et autres marchands de grain à donner leur blé à 12 francs le setier, et à piller la farine dans quelques moulins. Il n'y a pas eu d'autres violences de faites, mais elles se sont étendues fort loin; elles se sont déjà éloignées de la capitale où elles ont été d'abord, et elles parcourent les provinces en se ralentissant cependant par l'envoi qu'on a fait de troupes dans les diverses parties qui étoient menacées. Les pre-

mières s'étoient faites le long de la Seine sur la route que vous avez parcourue en allant à Rosny. Il y a aujourd'hui quinze jours qu'une troupe de paysans attroupés pilla le marché de Versailles et des farines.

Le prince de Poix, fils du maréchal de Mouchy, ci-devant comte de Noailles, crut faire merveille en sa qualité de gouverneur de Versailles, d'ordonner qu'on donnât le pain à deux sous à ces marauds-là. Cette faute légère de la part d'un jeune homme a eu les conséquences les plus graves, car tout de suite on en a pris droit de répandre que le Roi avoit ordonné qu'on donnât le pain à deux sous. Les journaliers des campagnes et quelques gens du peuple des villes, quoiqu'en petit nombre, se sont répandus alors partout, armés de cette belle raison et de la force que donne le nombre, et ont commencé des pillages qui n'avoient besoin que de prétexte, et pour lequel les pauvres sont toujours tout prêts. Sans croire qu'il y ait à tout cela une première et unique cause, un complot formé et dirigé à un seul but, on ne peut se dissimuler que ce premier mouvement une fois donné a été soigneusement entretenu; et que d'ailleurs on ne l'a pas réprimé avec la rigueur qu'on auroit montrée si les personnes de qui dépendoit cette

rigueur eussent été bien favorables au ministre que ces troubles intéressoient le plus. On a surtout été étrangement surpris de la facilité avec laquelle Paris a été pillé deux jours après le pillage de Versailles. On étoit averti la veille qu'il y auroit le lendemain une émeute à Paris, que les boulangers seroient pillés ; et en effet quatre ou cinq cents personnes, dont un petit nombre armées seulement de bâtons, ont pillé toutes les boutiques des boulangers de Paris depuis trois heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, sans opposition, sans contradiction, et sans que cette merveilleuse police de Paris qu'on vante tant pour sa vigilance et sa sévérité ait rien empêché.

Tout le monde a trouvé ce fait si surprenant, si étrange, qu'on est encore à en chercher l'explication. M. Turgot ne s'est pas amusé à cette recherche. Le soir même de cette belle journée il est allé à Versailles, a raconté au Roi ce qui s'étoit passé, et fait révoquer sur-le-champ le Lieutenant de police, et donné sa place à un homme que vous avez vu à Montigny, un M. Albert. Vous saurez au reste que le Lieutenant de Police révoqué s'appeloit M. Le Noir, ci-devant lieutenant criminel, ami intime de M. de Sartine, qui l'avoit fait son successeur.

Mais M. de Sartine n'a pas été consulté. Ce premier coup d'autorité a commencé à faire voir à quel homme on avoit affaire en la personne de M. Turgot, mais le jour suivant il a encore déployé son caractère et sa présence d'esprit d'une manière plus marquée. Comme on avoit conçu la nécessité d'arrêter promptement ces brigandages par des exemples de sévérité, on avoit décidé que les coupables seroient jugés et punis *préalablement,* c'est-à-dire selon la justice sommaire que rend le grand prévôt, et non selon les formes ordinaires que prescrit l'ordonnance criminelle. Le Parlement faisoit quelque opposition à cette forme de procéder. D'ailleurs, après être convenu le mercredi que les magistrats s'en rapporteroient au Roi sur les moyens les plus prompts d'éteindre ces commencemens de troubles, le Parlement assemblé le jeudi au soir s'étoit laissé aller à porter un arrêt dans lequel, entre autres dispositions, le Roi était supplié de réduire le prix du pain à un taux moins disproportionné aux facultés du peuple. C'étoit faire l'apologie des mouvemens populaires; c'étoit contredire formellement les principes de l'administration actuelle, qui supposent avec raison que le prix du pain ne peut et ne doit être fixé que par la liberté de conscience du commerce et

non par aucun acte de l'autorité. M. Turgot sentit tout de suite la tendance de cet arrêt, et après avoir fait des tentatives inutiles tout le soir du jeudi pour empêcher qu'on n'imprimât et qu'on n'affichât l'arrêt, il est allé à Versailles au milieu de la nuit, a fait réveiller le Roi; l'a déterminé à assembler le lendemain un lit de justice, pour arrêter cette démarche du Parlement et à envoyer sur-le-champ des ordres pour suspendre les affiches et la publication de l'arrêt. Le lendemain matin à trois heures tout cela s'est trouvé fait : les affiches supprimées, tout le Parlement mandé, le lit de justice tenu, et les mesures que cet arrêt du Parlement auroit certainement troublées reprenant toute leur activité. Vous, mylord, qui connoissez le prix du moment, vous jugerez sûrement que cette marche de M. Turgot n'est pas d'un homme qui perd la tête même dans le plus grand danger. Tout le monde en a jugé ainsi. Je vous ai dit que le Roi s'étoit aussi montré très raisonnable et très ferme. J'en suis sûr, parce que j'ai là plusieurs de ses lettres écrites dans les momens de la crise et très bien écrites, très sagement, et montrant très clairement le désir de faire le bien. Dieu sait si toutes ces dispositions tiendront contre la corruption du pouvoir, mais il est sûr que c'est

fort bien commencé. J'ai cru que je vous ferois le plaisir de vous envoyer quelques-uns des arrêts du Conseil et autres ordonnances rendus par le ministère de M. Turgot dans cette circonstance-ci, et antérieurement. Je les joins à ma lettre. J'ai reçu hier une lettre qui m'a fait grand plaisir de votre respectable ami M. Dunning. J'ai été bien flatté de son souvenir, et de ce qu'il me dit d'obligeant *De la théorie du paradoxe,* dans laquelle il a trouvé un peu d'*humour*. C'est en effet ce que j'ai voulu y mettre, et je suis bien aise qu'un juge, âme délicate et de si bon bon goût, soit content de moi. J'espère que notre cher *late* colonel Barré en aura ri aussi (1). Je vous ai envoyé un ouvrage qui a fait ici beaucoup de bruit dans un bien autre genre *Sur la législation et le commerce des grains :* il est de M. Necker. Il est à bout portant contre l'administration de M. Turgot. Des gens délicats en procédés ont désapprouvé qu'on profitât de la liberté qu'accorde M. Turgot lui-même pour fronder violemment son administration, dans un temps où la cherté des grains, qui s'annonçoit à ce moment même et qui se fait toujours sentir

(1) Le colonel Barré venait de donner sa démission, ayant été oublié d'une façon à ne pas s'y méprendre par le roi d'Angleterre dans des promotions militaires qui venaient d'avoir lieu (*Vie de Shelburne,* II, p. 277).

à cette époque de l'année, élevoit déjà des difficultés sur la route d'un ministre qui certainement veut le bien. Quant au mérite du livre, deux sentimens diamétralement opposés, comme dans toute affaire, percent. Les uns le trouvent excellent, d'autres, au nombre desquels je suis, très mauvais, au moins pour les principes, si ce n'est pas pour la forme, qui n'est pas mauvaise, sans être bien merveilleuse. Vous en jugerez si vous pouvez, et si vous voulez le lire jusqu'au bout. Je crois, mylord, que voilà assez de nouvelles publiques; il faut que je vous donne des miennes. Je vais faire un petit voyage en Alsace, où j'espère obtenir un bénéfice. Voyez la fatalité. J'aurois pu voir ce pays si agréablement avec vous, et j'y vais tout seul. Ce sera un voyage de quinze jours seulement. J'aimerois bien mieux, le bénéfice mis à part, prendre ma route vers Calais; mais lorsque nous aurons le bénéfice nous penserons à ce voyage-là. Donnez-moi je vous prie, des nouvelles de vos enfans, du bon Priestley, et du docteur Price,

....Animæ quales neque candidiores
Terra tulit (1).

Candidiores n'est pourtant pas tant pour le doc-

(1) Horace. serm., v. 41.

teur Price que pour le docteur Priestley. Je ne vous ai pas encore dit un mot de mes chers Américains dont je suis fort content. Je commence à voir que vous m'avez prophétisé vrai quand vous m'avez assuré qu'ils défendront bien leur liberté. Vous êtes prophète plus aisément qu'un autre en ce genre-là, parce que vous accomplissez vous-même, ou vous accélérez l'accomplissement des prophéties que vous avez faites. Mais pourquoi est-ce que je ne lis rien de vos discours à la Chambre depuis longtemps(1)? Vous ne m'avez pas encore marqué ce que vous voulez faire d'une petite boîte où je crois qu'il y a des vases. Fondbell m'avoit écrit que vous m'enverriez l'adresse ; je l'attends toujours. Faites-moi savoir aussi si vous voulez que je vous fasse relier votre atlas en un volume, comme je vous l'ai proposé. Je compte aller chercher ce matin M. Nichols, qui m'a apporté la lettre de M. Dunning et que je n'ai pas encore vu. Je vous envoie aussi la médaille, représentant cette école de chirurgie que nous sommes

(1) La crise américaine, à ce moment, devenait aiguë, l'affaire dite des « tea ships » ayant eu lieu à Boston en novembre 1773. En juin 1775, le combat de Bunker's Hill commençait la guerre entre les deux pays. Au début de la session de l'année 1775, les rivalités des chefs avaient jusqu'à un certain point entravé l'activité de l'opposition dans la Chambre haute au Parlement anglais.

allés voir ensemble. Je vois beaucoup de nouveaux pamphlets dans vos papiers sur l'affaire des Américains. Je crois qu'il y a comme de raison beaucoup de mauvais dans tout cela. S'il y en avoit quelqu'un de bon, je compte sur vos bontés avant votre départ pour Bowood.

Recevez, mylord, les nouvelles assurances de mon entier dévouement pour vous.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

XVI

Le 4 septembre 1775.

Mylord,

Je trouve enfin une occasion et le temps de vous écrire. Je dis le *temps*, et vous pourrez rire de mon air affairé, vous qui avez de bien plus grandes affaires que moi, mais c'est une grande affaire qu'un grand livre, parce que, pour faire un grand livre, il faut ne penser qu'à cela. C'est ce qui m'arrive et, entre nous soit dit, mylord, c'est ce qui me rendra incessamment stupide. Je suis déjà très près de cet état. Je ne le dis qu'à mes meilleurs amis, qui auront de l'indulgence pour moi et qui me supporteront

lorsque je serai devenu tout à fait bête, en pensant que c'est en me sacrifiant à la chimère de la vérité et du bien public. Mon gros livre (1) avance pourtant un peu, et je pense que le cheval que vous devez me donner pour mon premier volume est maintenant âgé de quatre ans. Lorsqu'il en aura cinq, je serai, je crois, en droit de l'aller chercher.

Je vous envoie par l'occasion que m'a fournie le frère de M. Fondbell, votre collection de cartes de M. d'Anville que je vous ai fait relier solidement et dans une forme la moins incommode possible pour ces grands livres. Vous savez que cela étoit payé ainsi que la reliure et mon compte avec vous par la solde. Nous aurions bien des choses à dire sur nos affaires et sur les vôtres, si j'avois le bonheur d'être auprès de vous. Quant aux nôtres, elles continuent d'aller assez bien sans que nos nouveaux ministres aient encore fait de grandes opérations. M. le Contrôleur général a fait quelques économies considérables sur ce qu'on appelle *les services*, c'est-à-dire les remises des fonds au Trésor royal, qu'on est parvenu à faire à moins de frais en beaucoup de parties. Il a retiré des domaines

(1) Le *Dictionnaire du commerce*.

aliénés à vil prix et qui rendront au Roi un produit considérable. Il a mis en régie la ferme des poudres et salpêtres, à ce qu'il espère, au grand avantage du Roi. Il vient de retirer aussi des privilèges accordés pour les carrosses et messageries, et en les faisant exploiter et régir pour le Roi, il compte lui procurer, sur ce seul article, 3 millions de notre monnoie. La suppression des corvées, quoique non pas encore exécutée, est très avancée. Il vient de faire supprimer les privilèges de la ville de Bordeaux et de Marseille qui gênoient d'une manière horrible le commerce des vins. On espère que cette opération va pousser l'agriculture de toutes les provinces du Languedoc à un haut point de prospérité. Vous en aurez de bon vin à meilleur marché, et nous y gagnerons davantage. Il va détruisant partout toutes les gênes qui s'opposent à la liberté du commerce : nos corporations, leurs privilèges toujours funestes à l'industrie, à l'activité et à la richesse d'une nation ; il attaque et supprime tous les droits de péages, de hallage, etc., sur les grains ; tous les péages sur les chemins et rivières ; il a destiné huit cent mille livres au perfectionnement de la navigation intérieure et à la confection de plusieurs canaux ; il réforme toutes nos administra-

tions municipales, qui faisoient des dépenses excessives, souvent sans objet et sans utilité ; il leur a fait défendre d'emprunter sans assigner des fonds sûrs et prochains au remboursement ; il va entamer bientôt, conjointement avec M. de Malesherbes, d'autres réformes nécessaires et plus considérables dans les dépenses de la maison du Roi. Enfin, nous marchons vers le bien, et si nous avons seulement trois ou six années de cette administration, il sera si avancé qu'on se trouvera obligé de le continuer. et que je ne doute pas que ceci ne soit une époque à jamais mémorable dans l'histoire de notre monarchie. Voilà, j'en suis sûr, de quoi vous faire plaisir, car je crois que vous êtes devenu un peu cosmopolite en vous intéressant au bonheur de toutes les nations. Je le disois hier à M. Trudaine chez M. le Contrôleur général. Nous parlions de vos affaires d'Amérique, et nous calculions à notre manière ce qui arriveroit si un *great* personnage changeoit sa marche à votre rentrée au Parlement. Mylord, disoit-on, pourroit avoir quelque influence et on nous feroit la guerre. J'ai prétendu que non. N'allez pas me démentir. Vos pauvres Américains, ou, si vous voulez, nos braves Américains, nous intéressent tous. Nous serions bien fâchés de les voir opprimés. Nous en espé-

rons bien. La lettre du Congrès à la métropole dans le *London Evening Post* est un sermon d'un diable de prêcheur, au ton du siècle de Cromwell ; et beaucoup d'autres pièces, qui toutes montrent la fermeté de leurs résolutions, m'ont fait le plus grand plaisir. Je ne demande pourtant pas (voyez combien je suis modéré) qu'ils deviennent tout à fait libres, parce que vous joueriez bientôt en Europe un rôle trop peu considérable à mon gré ; qu'il importe au bonheur de toutes les nations policées de l'Europe que la vôtre se soutienne, qu'elle donne un grand exemple de la prospérité que la liberté amène après elle ; mais accommodez-vous donc avec ces Américains qui vous font d'assez grands sacrifices. Voilà bien des paroles perdues, puisque je prêche à un converti.

J'ai lu dans vos gazettes un portrait de M. Dunning qui m'a fait plaisir, et qui finit par ces mots : *he is a true Shelburnite*. Vous savez que je vous ai dit souvent que je trouvois entre lui et M. de Malesherbes de grands rapports ; à présent que celui-ci est ministre, il faut que vous fassiez M. Dunning premier juge du Banc du Roi, ou chancelier, etc., pour que le parallèle se soutienne (1).

(1) Dunning devint chancelier du duché de Lancastre dans le ministère de 1782-1783.

Je n'ai rien à vous dire de M. de Malesherbes à présent, mais vous pensez bien qu'il ne se tiendra pas dans une grande place les bras croisés et sans faire beaucoup de bien ; vous savez qu'il est le ministre des lettres de cachet ; mais vous croyez bien qu'il ne fera guère ou point d'usage de ce beau pouvoir. Il a déjà fait des visites à la Bastille et à Vincennes, comme celle de Jésus-Christ aux limbes. Il n'a pourtant pas tiré toutes ces âmes de ce purgatoire, dans lequel, au reste, il en a trouvé bien moins qu'on ne le dit. C'est, je vous assure, une grande consolation que de voir dans ce ministère, qui a, jusqu'à présent, été un ministère de despotisme et d'iniquité, un homme juste, éclairé, bon, aimant la liberté : il me semble que j'en respire plus à l'aise. A propos, lui avez-vous écrit pour lui faire votre compliment. Je n'en doute pas.

Il faut bien que je vous parle de mon doyennat de Saint-Patrick, puisque vous m'en parlez avec tant d'intérêt. Vous insistez sur ce point avec une chaleur qui seule suffiroit pour me prouver combien vous avez de bonté pour moi, quand je n'en aurois pas mille autres preuves. J'ai été véritablement touché de cet endroit de votre lettre. Je suis bien fâché de ne pouvoir pas vous dire que j'en suis en paisible possession. Il

faut que je plaide, car l'affaire est litigieuse, mais j'ai des espérances raisonnables de gagner. Voilà tout ce que j'ai à vous dire là-dessus, et ce n'est pas de quoi vous satisfaire. Vraiment oui, je pense qu'il ne faut pas faire comme mon patron le docteur Swift. Il est fort bon à imiter, comme excellent plaisant, mais non pas dans le peu de soin qu'il eut de sa fortune. Je m'en occupe, mylord, très sérieusement, et votre lettre a encore ajouté à ma chaleur à ce sujet ; mais malheureusement, j'ai deux archevêques pour un dans mon chemin : celui de Paris et celui qui a la feuille. Si celui-ci veut bien quitter la place, j'aurai beaucoup plus beau jeu, mais tant qu'il vivra, il est difficile à mes amis de le déterminer à me faire quelque bien. J'attends, sans négliger les moyens présens.

Vous dites donc que mes bons amis d'Angleterre ne perdent rien dans l'opinion publique, quoique je n'en lise rien dans les papiers. Vous me faites grand plaisir sans me causer aucune surprise. Je sais qu'il y a des temps de repos pour l'activité, et qui sont eux-mêmes de l'activité bien entendue.

J'ai trouvé votre lettre à mon retour à Paris, à la fin de juillet, car j'ai fait une grande tournée. J'ai traversé et vu la Suisse et, de là, j'ai

été passer quelque temps dans ma famille, à Lyon. Depuis mon retour, j'ai eu beaucoup d'affaires, et j'attendois toujours une occasion pour vous écrire plus librement. Elle ne se présente qu'aujourd'hui.

Ce que vous me dites de votre santé m'a beaucoup inquiété et m'inquiète encore. Vous êtes trop actif, trop ardent, trop sensible, trop aimable pour vous bien porter. Je dis souvent à Mlle de Lespinasse que vous avez cette conformité malheureuse avec elle. J'espère que l'âge calmera un peu vos sens, vos nerfs, ces grands instrumens de nos peines et de nos plaisirs. Cette pauvre Mlle de Lespinasse souffre aussi beaucoup, avec une patience, une gaieté incroyables. Je ne puis trop vous répéter qu'elle vous trouve parfaitement à son goût, à sa manière, enfin que vous êtes le seul Anglois qu'elle ait trouvé selon son cœur. Elle vous remercie de votre obligeant souvenir et elle ne vous oubliera jamais.

Je ne sais si ma lettre vous trouvera de retour d'Irlande. Je voudrois bien avoir de vos nouvelles dès que vous reviendrez, et j'écris à M. Fondbell pour qu'il m'en donne, si vos occupations et votre santé ne vous le permettent pas.

Votre premier tableau de Vernet est exposé au Salon où il réussit parfaitement. Vous verrez

si on a bien saisi votre idée. Quand vous voudrez donner vos ordres pour vous le faire expédier, on vous l'enverra. Je ne vois pas pourquoi vous n'en jouiriez pas tout de suite sans attendre le pendant.

Je suis bien fâché de vous dire que la petite Anglaise se porte fort mal. A force d'avoir l'air intéressant, elle fait pitié à présent. Elle est d'une maigreur horrible et nous sommes dans une inquiétude bien grande et bien fondée sur son compte. Sa pauvre mère est dans une désolation que je ne puis vous peindre. Le mal est qu'il est infiniment difficile, ou plus tôt impossible de faire entendre raison à la fille pour sa conduite. Elle est dans un état de dépérissement qui alarme tous les amis de la mère et de la fille. Elles sont bien reconnaissantes de vos complaisances et des *moss-roses*, quoiqu'elles soient mortes toutes six.

Je vous prie, mylord, d'être toujours bien persuadé du tendre intérêt que je mets à vos chers enfans et, par conséquent, de l'obligation où vous êtes de me parler de leur santé et de leurs progrès ; et de M. Jervis, auquel je dois aussi de l'attachement, en raison même de celui qu'il a pour mes petits amis. Ainsi, à votre retour, il faudra me parler d'eux.

C'est une bien belle maladie que celle que cause à nos respectables docteurs leur inquiétude pour la liberté des Américains. Je n'ai pas le courage de leur dire qu'ils sont fous de s'affecter si fortement d'un événement qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, car je sens parfaitement que je partagerois ce sentiment avec eux, et que je serois aussi fou ou aussi sage qu'eux. Mais j'espère qu'ils recouvreront leur santé, à mesure que les plaies qu'on a faites à la liberté américaine se refermeront. Je les respecte et les aime tous deux, et je me félicite d'avoir avec eux des idées et des sentimens communs, et avec tous les hommes qui aiment et qui savent défendre l'humanité et la liberté !

Vous ne m'oublierez sûrement pas auprès du respectable M. Dunning et du très cher colonel Barré, à qui je suis dévoué. Pour vous, mylord, vous savez que vous avez en France un homme qui vous a voué une reconnoissance, un respect, et j'ose ajouter une amitié, qui ne finiront qu'avec sa vie.

Votre très humble et dévoué serviteur,

L'abbé Morellet.

XVII

12 octobre 1775.

Mylord,

Je profite encore d'une occasion pour vous écrire un mot par M. Mead, qui a la complaisance de se charger de votre Atlas de d'Anville, et qui pourra me rapporter des nouvelles de votre santé et des affaires de mes chers Américains : deux choses auxquelles je m'intéresse uniquement et vivement en Angleterre. Je suis pourtant plus inquiet de vous que de l'Amérique à ce moment-ci, parce que vous n'avez point encore détruit positivement ce que vous m'avez dit dans une de vos lettres du dérangement que vous avez éprouvé. Le frère de M. Fondbell est venu me dire que je pourrois bien vous voir à Paris à l'entrée de l'hiver. J'aurois bien voulu pouvoir le croire, mais je n'ose me flatter de cet espoir. Nous avons parlé hier de vous à fond avec Mlle de Lespinasse, qui prétend toujours obstinément que vous êtes l'Anglois le plus aimable qu'elle ait connu, et vous concevez bien que je ne cherche pas à la détromper. Enfin vous êtes

fort joliment avec elle, et si vous venez nous voir et que vous veuilliez ne pas mener une vie aussi errante que la dernière fois, je ne doute pas que vous ne trouviez beaucoup d'agrément dans sa société du soir. Mme Geoffrin qui vous estime et vous respecte, quoique votre manière d'être ne soit pas aussi analogue à la sienne, vous fait aussi mille complimens. Elle m'a chargé hier de vous apprendre que vos deux tableaux de La Grenée sont faits. Ils ont été exposés au Salon où ils ont été infiniment goûtés. La Grenée, qui m'est venu voir hier, veut y retoucher quelque chose d'après les observations de quelques gens de goût. C'est l'affaire de huit jours. Les cadres sont faits et de bon goût. Mme Geoffrin a décidé que vous lui donneriez mille écus pour les deux, et m'a chargé de vous prier de me faire passer cette somme, ou à elle, et de nous indiquer un moyen de vous faire parvenir les tableaux. M. le Dr Priestley va trouver là encore des enfans qui ressemblent aux siens. Ce que je sais, c'est qu'ils sont fort jolis. Voilà, mylord, un événement dans notre ministère. M. de M... mort (1). On doit nommer son successeur vendredi. On parle de M. de Castries, de

(1) Le maréchal de Muy. Le comte de Saint-Germain lui succéda au ministère de la guerre.

M. Taboureau, un maître des requêtes, intendant de Valenciennes, et, je vous le dis à l'oreille, de M. d'Avaux, le beau-frère de M. Trudaine. Je ne suis point dans la bouteille à l'encre, et je ne puis point faire de conjectures qui méritent de vous être communiquées. Ce que je souhaite, c'est qu'on nous donne un ministre de la guerre qui soit un ministre de paix. Vous devriez bien avoir, vous autres, des ministres de paix qui ne fussent pas des ministres de guerre, et qui, chargés de rendre des colonies heureuses et florissantes, n'y portassent pas le fer et le feu. Leur aveuglement est bien horrible. Mais saventils que dans le continent ils ne trouveroient pas, sur dix hommes d'État, un seul qui approuvât leurs mesures. Je fais mon compliment à la cité sur l'élection de M. Sawbridge (1), car je suis populaire endiablé depuis que j'ai tous les ministres dans ma manche. Je finis, mylord, par envoyer ma lettre à M. Mead, dans la crainte qu'il ne parte. Vous avez, mylord, en ma personne, un *french dog* qui vous est fort attaché, malgré l'inimitié naturelle qui doit être entre les *french dogs* et les *english woolves*. Toujours mes tendres amitiés au cher colonel Barré, au bon docteur

(1) Alderman Sawbridge, élu un des membres pour la cité de Londres, depuis lord Mayor.

Priestley et à M. le docteur Price. Rappelez-moi au souvenir de vos chers enfans et de M. Jervis.

Je suis, avec un profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

XVIII

4 janvier 1776.

Mylord,

Je commencerai par vous prier de me pardonner ma négligence à vous écrire ; et pour tenir ce pardon de votre seule bonté, je ne chercherai pas à m'excuser par quelques raisons, que je pourrois cependant employer. J'ai fait de vos commissions tout ce que j'en ai pu faire jusqu'à présent : c'est-à-dire vos complimens ; mais je n'ai encore rien reçu des deux envois que vous m'annoncez, l'un par Maglahaens, l'autre dans une caisse. Je suivrai ponctuellement vos ordres sur cela. Vous devez avoir reçu ou recevoir immédiatement une caisse contenant les livres que vous aviez laissés à Paris et quelques emplettes que j'ai faites pour vous. J'envoie ci-jointe une note de tout ce qui est contenu dans la caisse. Tous les articles achetés sont avec les prix, et vous

verrez par là si j'ai employé à votre gré la partie que j'ai déjà dépensée de la somme que vous m'avez laissée. J'ai à vous dire à ce sujet qu'en examinant avec soin la note que vous avez faite dans Lenglet des ouvrages d'histoire j'ai reconnu que vos choix n'étaient pas toujours bons. J'ai fait extraire de Lenglet tous les livres que vous avez marqués. J'ai demandé les conseils d'un homme de mes amis, et je vous enverrai une petite liste de ceux que nous approuvons, sur laquelle vous déciderez. J'ai regretté bien sincèrement ce pauvre M. Norman, mort si misérablement ici. Je n'ai pas pu trouver M. Stepney à l'adresse que vous m'aviez laissée; ainsi je vous renvoie sa lettre. Depuis votre départ, mon livre sur les blés contre Galiani ayant paru, je vous en envoie, et j'ai pris la liberté de vous en adresser aussi quelques exemplaires pour nos amis. Voilà encore la brochure sur *La liberté de la presse* que je vous ai lue en revenant de Montigny, mais que j'ai corrigée encore en l'imprimant. J'en remets quelques exemplaires au courrier de l'ambassadeur pour Dessein, qui vous les fera passer. Vous savez, mylord, que je suis et dois être votre espion à Paris; je vous dirai donc qu'on a prétendu ici qu'à votre retour à Londres, vous aviez annoncé dans la Chambre que

nous nous disposions à envoyer des troupes en Amérique, au secours des Américains. Vous pouvez bien imaginer d'où vient ce bruit ridicule ; et comme j'ai repoussé ceux qui l'ont appuyé devant moi, je serois bien aise que vous me disiez la substance de votre discours, où je conçois qu'en effet vous avez pu et dû faire entrer cette observation générale, que, si les Américains étoient poussés à bout, il pourroit se faire que, les circonstances de l'Europe venant à changer et la guerre s'allumant, nous portassions des secours en Amérique pour faire une diversion avantageuse. Mais il est impossible que, connoissant les dispositions pacifiques de notre jeune roi et de notre ministère, et combien nous sommes disposés ici à comprendre cette vérité générale, que vous savez être un de mes principes, que la guerre offensive est une absurdité, il est impossible, dis-je, que vous nous regardiez comme prêts à la faire pour votre Amérique. A propos de vos pauvres Américains, dites-m'en donc des nouvelles. J'ai lu avec grand plaisir les résolutions du Congrès, mais se soutiendront-elles? Je l'espère. Votre ministère me paroît toujours bien étrange de s'obstiner ainsi à une opération dont le profit est nul et les dangers si grands. Mais on ne veut pas reculer. On

a dit que la crainte ne donne jamais que de mauvais conseils; cela est encore bien plus vrai de l'amour-propre. Votre Parlement nouveau m'étonne bien en ce que, n'ayant pas à défendre les intérêts de l'amour-propre du Parlement précédent, dont il n'est pas obligé d'épouser les opinions, il se jette de gaieté de cœur dans les mêmes principes, qui ont rendu le précédent si odieux à la nation. Mais j'oublie que je parle à vous, mylord, qui savez et qui voyez tout en ce genre, et que c'est précisément ce que nous appelons *parler latin devant les clercs*, ce qui est toujours une sotise. Vous serez sans doute bien aise d'avoir des nouvelles des amis que vous avez laissés ici. Notre contrôleur général se porte fort bien. Il engraisse même, et je lui dis que c'est du sang des peuples. Il a lu mardi dernier au Conseil son plan pour l'abolition de la corvée, que le Roi a fait approuver. Je vous dirai même à ce sujet que ce Conseil (qui est le Conseil royal des finances) s'est passé de la manière la plus édifiante, et que tout le monde en est sorti touché de l'attention de l'intérêt du jeune Roi, pendant trois heures entières, à tout ce qui touchoit au soulagement du peuple. Entre autres choses comme M. Trudaine observoit dans le mémoire (car le mémoire est de lui) qu'il falloit prendre

des précautions pour que les fonds destinés à remplacer les corvées ne fussent pas divertis à d'autres usages et les corvées rétablies, le Roi a insisté et dit qu'on ne pourroit pas prendre trop de précautions, mais, qu'assurément, il ne se prêteroit jamais à rien de semblable. Nous n'avons pas d'autres nouvelles bien intéressantes. On a arrêté (1) dans l'Assemblée de Paris et du Parlement, tenue le 30, des représentations sur quelques articles des édits de rétablissement; mais tout se passera paisiblement. Ils obtiendront partie de ce qu'ils demandent. Vous savez que le Parlement a enregistré la déclaration de M. Turgot, sur les grains, chose qui nous tenoit un peu en souci, parce que les maximes de cette Compagnie ont toujours été bien opposées à la liberté de ce commerce.

M. Vernet est instruit que les mesures que nous avions données d'abord sont bonnes. On a dit aussi à Vien que vous vouliez vos tableaux un peu plus haut. Mme Geoffrin se porte bien, mais c'est à elle qu'on a dit que vous vouliez nous faire faire la guerre, et que vous aviez dit que nous allions vous la faire, et elle est fort fâchée contre vous. Si vous m'écrivez quelque

(1) Édit sur la réintégration des anciens Parlements.

chose là dessus, je le lui montrerai, à moins que vous ne me disiez le contraire. J'écris un mot au cher colonel. Ma lettre est déjà trop longue. M. Trudaine et Mlle de Lespinasse, dont vous avez tout à fait gagné le cœur, vous saluent. Elle ne se porte point bien et nous en sommes bien inquiets.

Recevez les plus humbles respects de votre très humble et très obéissant et dévoué serviteur.

L'abbé MORELLET.

P.-S. — Et les *moss-roses*, mylord?

XIX

Paris, 12 mars 1776.

MYLORD,

Vous êtes toujours le meilleur et le plus obligeant lord des trois royaumes. Je reçois continuellement des marques de votre souvenir et de vos bontés, auxquelles je ne réponds pas souvent, mais que je ressens avec la plus grande vivacité. Je vous avertis à cette occasion, mylord, que j'ai une tournure de sentimens qui m'est toute particulière; en ce que le temps et l'éloignement et l'absence n'affoiblissent point du tout et fortifient plutôt ma recon-

noissance et mon attachement. Je dis *fortifient*, et cela est vrai, car, quand je me consulte bien, je trouve que je vous suis tous les jours plus tendrement et plus respectueusement attaché. Je n'ai point vu M. Justiniani, qui n'a fait que remettre votre lettre et le livre du docteur Price à ma porte. Je vais tâcher de découvrir où il loge, et je lui offrirai mes services. Je ne puis pas malheureusement les présenter à Mme Geoffrin, qui a eu une maladie longue et cruelle tout cet hiver, qui s'affoiblit un peu par degrés, et qui repousse les nouvelles connoissances, parce qu'elle n'a pas la force de les cultiver. C'est encore pis pour Mlle de Lespinasse. Elle est dans un état déplorable, et nous ne croyons pas qu'elle puisse se tirer de là. M. Borden l'a entreprise et ne nous laisse que bien peu d'espérance. Elle ne voit que ses amis intimes, et sa porte est fermée à tout le reste. Elle vous verroit pourtant avec grand plaisir, mylord, si vous étiez parmi nous, et vous la trouveriez encore intéressante et animée au milieu de ses souffrances et dans l'affaissement où elle tombe tous les jours. Si quelque miracle la tire de cette terrible situation, je ne manquerai pas de vous le faire savoir, bien persuadé que cette nouvelle vous fera beaucoup de plaisir, comme celle que je vous donne vous

fait beaucoup de peine assurément. Elle m'a chargé avant-hier de vous rappeler à son souvenir.

Maintenant, mylord, je vous parlerai un peu de nos affaires, parce que j'ai trouvé un porteur de ma lettre bien sûr, mon ami M. Suard, dont j'envie bien le sort, puisqu'il va vous voir. Il va en Angleterre, avec M. Necker et Mme Necker. Vous saurez par lui que depuis la grande opposition que M. Necker a montrée à l'administration de M. Turgot, il a été nécessaire que je cessasse d'aller dans sa société. Je n'en suis pas moins reconnoissant des politesses que j'en ai reçues, et s'ils avoient besoin d'une recommandation auprès de vous, je vous prierai très instamment de leur faire les honneurs de l'Angleterre, en considération de mon grand crédit et de ma grande influence en Berkeley-Square et à Bowood-Park, afin qu'ils puissent voir que j'ai de grands personnages *dans ma manche* en Angleterre comme en France ; mais vous êtes si obligeant, si noble, si *french-loving*, que vous les accueillerez bien sans ma recommandation. Assurément, mylord, je vous enverrai les édits, et les voilà. Vous y verrez ce que vous n'avez jamais vu, ou du moins ce qu'on a vu bien rarement : un législateur qui parle un langage raisonnable et humain. Vous aurez pu sans doute être étonné

d'entendre que le Parlement résistoit à l'abolition des corvées et aux autres bienfaits du Roi envers son peuple ; mais lorsque vous verrez comment ces opérations sont motivées ; avec quelle force on prouve leur nécessité; avec quelle évidence on montre les maux dont elles délivrent les citoyens et surtout la classe la plus souffrante et la plus pauvre et la plus laborieuse de la nation, votre *étonnement* pourra se changer en *indignation*. Il est trop vrai, mylord, que, chez nous *comme chez vous*, ces pères du peuple, ces défenseurs de la nation, sont ses véritables ennemis. Il est trop vrai que, moitié prévention aveugle et moitié vil intérêt, ils mettent et mettront des obstacles éternels à tout le bien qu'on voudra faire. On ne les paye pas comme chez vous, mais c'est précisément parce qu'on ne daigne pas les acheter qu'ils sont opposés à l'administration, tous prêts, *comme chez vous,* à lui vendre ces mêmes intérêts du peuple auxquels ils s'opposent aujourd'hui. Et c'est, mylord, immédiatement après avoir été rappelés par les cris de la nation qu'ils ont ainsi trompé son espérance, et que pour la misérable petite raison que le ministre ne leur est pas agréable, et que ces améliorations du sort du peuple sont contraires à leurs principes gothiques, et que la liberté rendue

diminuera un peu de leurs épices en qualité de juges et augmentera leur portion d'imposition comme propriétaires, pour payer désormais les chemins ; c'est pour ces belles raisons qu'ils s'opposent à la liberté du commerce et de l'industrie, et à la suppression des corvées, la plus exécrable servitude qui ait jamais opprimé l'espèce humaine depuis qu'on l'opprime en tant d'endroits de la terre, et en tant de différentes manières. Oh! je vous en prie, mylord, répandez bien chez vous cette triste vérité, que nos Parlemens sont comme chez vous les vrais ennemis du peuple!

Ces vérités commencent à être senties parmi nous, et la lecture des édits a opéré des conversions nombreuses. Ainsi, mylord, je ne puis pas vous inviter à venir assister à la sédition que vous espériez. Tout est fort tranquille. On a affranchi les paysans de la corvée, et ils ne se révoltent point pour y être asservis de nouveau. On a détruit les corporations, et nous avons d'aussi bons draps et d'aussi bons souliers qu'auparavant, et les ouvriers ne font point de guerre civile. On a rendu la liberté du commerce, du pain et de la viande, à quatre cents lieues carrées de pays autour de la capitale, et le pain et la viande abondent à Paris plus qu'auparavant.

Voilà l'effet de la politique simple qui rend la liberté : car, comme la liberté est un état naturel et que les gênes sont, au contraire, l'état forcé, en rendant la liberté tout reprend sa place, et tout est en paix, pourvu simplement qu'on continue de pendre les voleurs et les assassins. Vous êtes malheureusement encore un peu loin de ces principes, quoique vous ayez déjà de bien précieuses libertés. Celle du commerce vous manque, et vous la recouvrerez plus difficilement que d'autres nations, parce que vos préjugés sont bien opiniâtres, et que chez vous l'autorité ne peut pas, comme ici, braver les préjugés nationaux. Mais notre exemple y servira, et si l'administration de M. Turgot dure quelques années seulement, les effets en seront si frappans que l'Europe entière pourra ouvrir les yeux : ce qui sera le bien de tout le monde. Voilà toujours ma politique *cosmopolite*, mylord ; quoique vous soyez, à mon avis un peu trop *national*, je suis persuadé qu'elle ne vous déplaira pas, et je crois que vous y reviendrez.

Hélas ! c'est bien faute de ce *cosmopolitisme* que votre gouvernement se conduit d'une manière si absurde et si injuste envers les Américains. Vos ministres n'ont pas vu qu'en asservissant et en ruinant les Américains ils tarissent une source

abondante de richesses et de jouissances, dont les seules relations naturelles entre une métropole et une colonie, entre des gens formés du même sang et parlant la même langue, leur assuroient à jamais la plus grande part, même en les laissant parfaitement libres et absolument indépendantes. La sotte jalousie du commerce, qui depuis deux siècles a remplacé d'autres extravagances politiques, vous fait aujourd'hui accroître la masse des dettes nationales, c'est-à-dire vous appauvrir actuellement, pour vous appauvrir encore davantage dans la suite, par la ruine d'un vaste pays que vous deviez regarder comme une terre ajoutée à votre terre. Vos ministres ressemblent à un seigneur de terre qui, pour conserver certains droits honorifiques et sans utilité dans ses paroisses, feroit la guerre à ses propres fermiers, leur enlèveroit leurs chevaux et mettroit le feu à leurs granges, ce qui empêcheroit à coup sûr le fermier de payer sa rente et de labourer l'année suivante; — c'est là la politique sublime, contre laquelle vous et un petit nombre de gens sensés vous êtes réunis, avec tant de raison et de force. — Est-ce que cette raison et votre courage n'arrêteront pas cette absurde fureur qui possède votre ministère? Je le souhaite bien, et si cela n'arrive pas, je verrai aussi à mon tour, sans

beaucoup de peine, une petite guerre civile chez vous, puisque vous les aimez pour nous-mêmes, et que vous prétendez que cela fait *so much good* à un pays.

Pour reconnoître l'offre que vous me faites de venir combattre avec nous, je vous promets d'aller aussi faire la guerre pour les Américains. Je pourrai vous mener aussi des dames, et entre autres Mme la duchesse de Rohan, qui s'y fera hacher (1). Je lui ai remis le livre que vous m'avez envoyé pour elle, et elle m'a chargé de vous en remercier et de vous faire toutes ses civilités.

J'ai lu l'ouvrage du respectable docteur Price. Il y a bien un peu de prévention en faveur des gens qu'il défend, mais son livre demeurera comme un monument éternel des droits des Américains, de l'absurdité de votre ministère actuel et de la corruption de votre Parlement. J'ai été bien content, surtout de son chapitre : *Of the policy of the war*, et puis de ce qu'il dit de vous et de votre plan de conciliation dans sa conclusion ; mais comme vous le dites, *quos deus vult perdere prius dementat*. Je vous prie de me rappeler au souvenir du docteur et de lui parler de mon respectueux attachement.

(1) La duchesse de Rohan périt en 1793 par la hache, mais sur l'échafaud en France.

Et mon bon ami, M. Priestley? Je serois bien fâché qu'il m'oubliât et qu'il ne crût pas qu'il m'a laissé un tendre souvenir et une grande estime de lui pour son excellent esprit et pour son aimable simplicité. Cette espèce de savant, mylord, achève de se perdre avec nous, parce que nous avons trop de commerce avec le monde, qui est la perte du talent et du savoir et qui nous donne les belles manières; enfin, nous en devenons si aimables, que nous ne sommes plus qu'ignorans et insignifians. Je vous dis là notre secret; n'allez pas le répandre.

Je vous envoie un ouvrage estimable pourtant, d'un de nos hommes de lettres qui n'est pas encore tout à fait corrompu, l'abbé de Condillac. Vous avez sans doute son traité d'éducation, mais ceci est un ouvrage économique élémentaire, dont les notions sont en général justes et les principes sains. Vous y trouverez la liberté du commerce soutenue partout, et vous le ferez lire au docteur Price, à qui je l'enverrois si j'imaginois qu'il eût quelque envie de l'avoir, mais il lui suffira de le parcourir.

On m'a prêté le premier volume de l'ouvrage nouveau de M. Smith, où j'ai trouvé d'excellentes choses. Les développemens sont un peu étendus et la *scottisch subtilty* y est dans tout son luxe. Cette

forme ne vous plaira peut-être pas, mais pour moi, qui me nourris de ces spéculations, l'ouvrage me fait grand plaisir.

J'oubliois de vous dire que je vous envoie aussi les remontrances du Parlement contre l'abolition des corvées, et contre la suppression des corporations. J'ai pensé que vous seriez bien aise de les mettre dans votre bibliothèque, et je vous les ai fait copier. Vous y verrez la mauvaise volonté et la mauvaise logique poussées l'une et l'autre fort loin. Je vous prie de ne pas dire que vous les tenez de moi. Personne ne les a ici, et M. Suard lui-même, qui vous les remettra, ne les a pas lues. Il vous priera de les lui prêter et il les lira à Londres.

Mme Geoffrin a eu une espèce d'attaque d'apoplexie qui nous a fort alarmés. Elle est mieux. Nous avons dîné auprès de son lit, M. Suard et moi, hier. Elle l'a chargé de vous dire beaucoup de choses de sa part, et surtout de vous demander si vous aviez été content des tableaux de Lagrenée. Si vous écrivez, dites-m'en un mot, que je puisse lui montrer.

M. Suard vous parlera d'une traduction de Shakespeare, dont nous sommes bien mécontens tous les deux. Nous mériterions, bien mieux le nom de barbares que nous vous donnons si

libéralement, si nous étions contens de voir votre grand Shakespeare ainsi défiguré. Mais soyez sûrs que les gens de goût qui connoissent l'original sont indignés, et que ceux qui ne le connoissent pas le sont aussi du mauvais françois des traducteurs, qui n'écrivent pas dans notre langue, mais dans je ne sais quel jargon calqué sur les expressions de la vôtre, sans grâce, sans vérité, sans simplicité, et contre toutes les lois de la syntaxe et du goût. Le pauvre Garrick sera furieux. Je ne vois pas trop comment il pourra se défendre d'appeler en duel M. le comte de Catuelan et ses associés, pour en avoir raison.

Je voudrois bien, mylord, vous dire quelque chose de nos ministres, de nos espérances et de nos craintes sur la stabilité de leur ministère et sur le succès de leurs opérations ; mais outre que personne n'a, sur tout cela, que des conjectures que l'événement peut démentir, ce sont là des matières de conversation plutôt que de lettres. On peut bien davantage exprimer les nuances, les vraisemblances, en causant qu'en écrivant, et mon ami M. Suard est bien en état de vous expliquer notre situation. Je l'ai prié d'avoir pour vous une confiance sans réserve, que vous

(1) *Traduction de Shakespeare*, en 20 vol. in-8°, par M. de Catuelan, aidé par Letourneur et Fontaine-Malherbe.

méritez si bien, — non qu'il ait des connoissances bien sûres, — mais il a de la sagacité et de la justesse. Je vous recommande seulement de vous défier un peu de son penchant à voir en noir.

Comment se portent vos chers enfans ? Je voudrois bien que M. Suard les vît. M. Jervis en est-il content et, vous-même, êtes-vous toujours content de M. Jervis? Je vous prie de me rappeler au souvenir des disciples et à celui du maître.

Vous trouverez dans le paquet quelques petits papiers relatifs à nos affaires. Cet extrait des registres du Parlement a été fait pour prouver que le Parlement de Paris a résisté pendant deux ans, en 1581, à l'établissement de ces mêmes corporations qu'ils défendent aujourd'hui avec tant de chaleur. Le petit papier sans titre, qui commence : *Bénissons le ministre*, dévèloppe les raisons de ces messieurs pour résister à l'abolition des corvées.

Je vous renouvelle, mylord, les assurances de ma respectueuse reconnoissance pour toutes vos bontés, et de mon entier attachement. Je désire bien vivement d'aller vous revoir chez vous, et de vivre avec vous. Je ne puis pas vous dire mieux, car je vous avoue que j'ai ici une société bien aimable.

Je vous prie aussi de parler de moi à M. Fitzmaurice. Suard m'en donnera aussi des nouvelles. Elles m'intéressent toujours.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

XX

Dimanche, 5 janvier 1777

MYLORD,

Je croirais assez, comme vous me le dites qu'il n'y a plus de *common sense* qu'en Amérique; mais une maladie encore plus répandue en Europe que le défaut de sens commun, c'est le défaut d'intérêt à la chose publique, et je crois que c'est vraiment le mal de notre pays et du vôtre. Il est vrai que chez vous on a fait tout ce qu'il falloit pour nous empester de cette contagion, et nous ne pouvons guère nous en défendre, mais vous autres Anglois, avec une belle constitution, des restes de liberté, point de *standing army*, etc., comment avez-vous pu oublier que *res vestra agitur*, quand on perd la chose publique au défaut d'intérêt pour ce qui se passe chez

nous. Nous en mettons beaucoup aux affaires d'Amérique, et il y a plus à Paris de partisans de la liberté des Américains que dans toute la province de New-York. Nous avons lu avec grand plaisir la lettre de Franklin à lord Howe; et nous attendons avec impatience quelque bonne nouvelle du général Cornwallis battu (1).

Vous direz peut-être que nous sommes moins amis de la liberté des Américains qu'ennemis de la Grande-Bretagne, et cela peut être vrai de beaucoup de gens parmi nous; mais je suis bien aise de vous dire que tout le monde n'est pas si anti-Breton, que je vous souhaite une grande prospérité en même temps que je voudrois bien que les Américains fussent libres, et que nous sommes beaucoup de cet avis.

Je suis, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

(1) Au mois d'août 1776, lord Cornwallis était arrivé en Amérique à la tête des renforts anglais. Au mois de septembre, quelques négociations pour un accomodement eurent lieu à Staten Island entre trois commissaires américains, à la tête desquels figuraient Franklin, et lord Howe, amiral anglais. Elles restèrent sans résultat.

XXI

18 février 1777.

Mylord,

M. Donne vous remettra cette lettre. J'espère que mon bon ami M. Priestley le prendra sous sa direction et qu'il lui apprendra, par son exemple, la simplicité, la vérité, la vertu, qui valent encore mieux que toute sa physique, quelque excellente qu'elle soit. Vous me ferez grand plaisir de m'envoyer son nouvel ouvrage, ainsi que ce que pourroit avoir donné de nouveau M. le docteur Price, pour qui je professe une grande vénération. Je voudrois bien savoir comment réussit chez vous le livre de M. Gibbon. Nous y trouvons plus d'esprit que de profondeur et nous n'en aimons pas le plan, où l'auteur réunit la décadence de l'empire romain, avec celle de l'empire devenu grec; deux choses qui ne se ressemblent point : deux effets qui dépendent de causes tout à fait disparates. Je serois pourtant bien aise de l'avoir, et si vous m'envoyez quelques livres, je vous prie d'y joindre celui-là. M. Donne vous porte le reste des papiers que vous avoit promis l'abbé Raynal. Il vous remet-

tra aussi le carton que vous m'avez demandé : si vous le trouvez bien, j'en ai gardé les mesures, afin de pouvoir vous en faire sur le même modèle au cas que vous m'en redemandiez. J'ai mis dans une caisse de livres adressée à Elmsly un paquet des nouvelles ordonnances concernant notre marine et la guerre, avec le troisième volume du supplément de l'*Encyclopédie,* dont vous avez eu déjà les deux premiers. M. Donne remettra à Fondbell le compte de l'emploi que j'ai fait des soixante louis que vous m'avez laissés en partant, pour payer les livres qu'on vous a envoyés : les copies de mémoires, le portrait de Mme Geoffrin, et les frais de voyage de M. Donne, pour lesquels vous m'avez permis de lui donner vingt-cinq louis. Vos soixante louis ont suffi à peu de chose près à tout cela. Je suis bien aise que vous ayez pris le parti de faire vos chandeliers à Londres, à raison des difficultés de vos douanes. D'ailleurs il vaut mieux, en ce genre d'emplettes, attendre que vous soyez à Paris, parce que vous pouvez mieux juger vous-même des formes et des grandeurs qui vous conviennent et qui conviennent aux places.

J'ai bien peur, mylord, de ne pouvoir encore profiter de votre obligeante invitation le printemps prochain, et vous allez sentir la force de

mes raisons. D'abord mon procès pour ce bénéfice d'Alsace ne sera pas encore terminé et me demande encore six mois de temps ; et, en second lieu, je suis occupé du projet de faire venir à Paris pour demeurer avec moi, ma sœur et ma nièce, et leur établissement qui ne peut se faire que vers le mois de juin ou juillet demande ma présence. Lorsque ces deux obstacles ne me retiendront plus, je serai sûrement très empressé d'aller me mettre au collège à Bowood, pour apprendre beaucoup de choses que vos enfans sauront mieux que moi, et puis pour être témoin de leur progrès, auxquels je m'intéresse aussi vivement que si ils m'appartenoient. Dieu veuille qu'en ce temps-là le pont qui mène de Calais à Douvres ne soit pas rompu. Je ne serois point étonné qu'il le fût. Les choses me paroissent s'acheminer toujours un peu de ce côté-là, et je vous dirai que la circonspection même que les deux nations mettent à se décider, me paroît conduire plus sûrement à ce but. Je vois quelques fois Franklin. Il a pris une maison tout près d'Auteuil, et dès que Mme Helvétius sera à sa campagne, j'aurai des occasions plus fréquentes de le voir. Je lui ai dit que s'il avoit quelque commission ou quelque lettre pour Londres j'avois une occasion dont il pouvoit se servir. Si

je reçois quelque chose de lui demain je le remettrai à M. Donne. Nous sommes un peu inquiets sur le sort des Américains. On nous a cependant parlé d'un avantage remporté sur un corps anglois qui s'avançoit sur Philadelphie. Nous sommes réduits à un scepticisme absolu sur ce qui se passe dans cet éloignement. Mais si nous sommes en doute sur les détails, les gens raisonnables n'en ont point sur le fonds et sur les résultats généraux. Il nous semble toùjours que votre nation a fait la plus grande sottise politique du siècle, et il nous semble impossible que d'ici à quatre ou cinq ans les Américains ne soient pas le peuple le plus libre du globe, sans vous en excepter vous-mêmes.

J'ai fait vos complimens à Mme Helvétius et à Mme de Meung, qui y ont été fort sensibles. Je désire bien que vos arbres réussissent. J'avois peur que les derniers ne fussent pris en route par quelque grand froid et voilà pourquoi je les ai fait emballer avec tant de soin. Quand vous en voudrez, vous pouvez compter sur l'empressement de Mme Helvétius à faire vos commissions, car elle vous aime beaucoup. Pour sa fille, je doute, mylord, que vous eussiez été aussi heureux que vous l'imaginez. Elle est pourtant un peu mieux de sa santé, et d'une humeur un

peu moins sauvage. M. Trudaine est à Montigny depuis une quinzaine de jours avec M. de Malesherbes. M. Turgot, redevenu particulier, est plus heureux que ministre. C'est comme cela que je voudrois que vous l'eussiez connu, et vous en auriez porté un jugement un peu plus favorable (1). Au reste, je suis bien sûr que vous reviendrez à le voir comme nous; en vous accordant d'ailleurs que c'est un homme très maladroit dans l'art de manier les esprits. Je n'entens plus de nouvelles du cher colonel Barré. Je voudrois bien savoir ce qu'il fait et comment il se porte. La pauvre Mme Geoffrin revient un peu de son accident. Sa tête se remet, elle est capable de causer et d'entendre; mais sa machine est dans un état bien triste. Savez-vous que son impertinente fille a fermé la porte de sa mère à d'Alembert, à Marmontel, à moi et à deux ou trois autres hommes de lettres de ceux qu'on appelle *encyclopédistes et philosophes;* pour s'en faire honneur dans le monde dévot. Je ne puis vous exprimer la peine que m'a fait cette exclusion et la douleur que je ressens de ne pouvoir pas jouir des derniers momens de cette pauvre femme que j'aimois et que je respectois

(1) Voir *Vie de lord Shelburne*, III. 439

de toute mon âme. M. Boutin, celui qui est *lama,* va en Angleterre vers la fin du mois prochain. Je pense bien qu'il vous verra, mais je vous préviens qu'il va d'abord s'établir à l'isle de Wight, chez Stanley, pendant les quinze premiers jours où je ne doute pas qu'on ne parle bien mal de l'opposition. Rappellez-moi je vous prie à M. Townsend. Dites-lui que moi aussi je me suis retiré des affaires, et que j'ai connu l'abus de me mêler de la chose publique; le mal est que je n'ai pas comme lui quelques milliers d'acres à faire valoir. Pour vous mylord, j'espère aussi que lorsqu'il vous sera bien prouvé qu'on ne peut pas faire de bien à votre pays non plus qu'au nôtre, vous imiterez Caton Townsend. J'entends Caton le cultivateur et non pas Caton d'Utique. Vos enfans se trouveront peut-être dans des temps plus heureux et verront le bien que vous n'aurez pu faire. A toutes les absurdités que nous voyons, succédera peut-être une bonne administration.

Seris factura nepotibus umbram (1).

Je vous prie de me rappeler au souvenir de vos chers enfans, de leur recommander M. Donne, de les bien assurer que je n'aurois pas pris la

(1) Virgile, *Géorgiques*, II, 58.

liberté de vous le présenter comme destiné à concourir à leur éducation, si je ne lui avois connu des sentimens dignes d'eux et quelque talent pour les choses auxquelles ils voudront l'employer. D'ailleurs ce jeune homme est *a true Englishman,* et il n'a pas le péché originel et ineffaçable d'être François. Ainsi ils le recevront sans doute avec un peu d'indulgence. J'espère aussi que M. Jervis aura quelque bonté pour lui. Après tout, ce que je désire en cela n'est pas pour lui, mais pour vos chers enfans eux-mêmes, parce qu'en contribuant à rendre ce jeune homme heureux chez vous, on le rendra plus propre à leur être utile, ce qui est mon unique objet. Voilà, mylord, une immense lettre, que vous aurez peine à déchiffrer, parce que je l'écris à course de plume. Je vous prie de me pardonner tout ce bavardage. Vous savez, mylord, que vous avez en moi un serviteur qui vous est dévoué pour la vie.

Je suis avec le plus profond respect,

L'abbé Morellet.

XXII

22 avril 1777.

Mylord,

J'ai appris par le frère de Fondbell que vous aviez eu une petite rechute de goutte. Je ne vous dirai que la simple vérité en vous assurant que cette nouvelle m'a causé une peine vive et durable, et que je ne puis penser à vos douleurs sans les ressentir et les partager. Tout ce qui vous est personnel m'intéresse désormais le plus vivement. Je regrette de n'être pas auprès de vous, parce que je pourrois contribuer à vous procurer quelque distraction, et cette occupation seroit très douce à mon cœur. Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous m'avez envoyée par le jeune M. Grey (1). Je l'ai mené à Versailles, chez M. de Rayneval, et je l'ai même présenté à M. de Vergennes, qui m'a reproché obligeamment de ne pas m'être adressé aussi à lui pour avoir des lettres pour Strasbourg, où je lui ai dit que le jeune homme alloit achever ses exercices. Vous pensez bien que c'est parce

(1) M. Grey, depuis lord Grey, qui, comme premier ministre, fit passer le « Reform Bill » en 1832.

que je lui ai dit que M. Grey vous intéressoit. Il m'a chargé à cette occasion de vous renouveler les assurances de son empressement à vous obliger. Au reste, M. de Rayneval ne nous a rien laissé à désirer. Son frère le préteur de Strasbourg, étant à Paris, il lui a recommandé M. Grey avec tout le zèle qu'il a pour vous servir. L'intendant, avec lequel je suis particulièrement lié, m'a promis aussi tous ses soins dès qu'il seroit de retour en Alsace, ce qui ne sera qu'à la fin de mai. M. Grey est parti à la fin de la semaine dernière, et j'ai tâché, autant que je l'ai pu, d'exécuter vos intentions pour lui, qui seront toujours des ordres pour moi. M. Sumner que j'ai mené chez Mme de Boufflers se tire très bien d'affaire à Paris. Il va beaucoup chez Franklin. Il fait des cours de physique : il me paroît s'amuser et s'instruire tout à la fois, ce qui fait deux bons emplois du temps. Ma grande ambition et mon grand bonheur seroient de pouvoir faire employer son temps de ces deux manières à mylord Fitzmaurice, quand vous aurez la bonté de me l'envoyer. Vous n'aurez qu'à me prescrire les moyens, me guider dans cette route, et je vous promets de faire et tout ce que vous désirerez et tout ce que je pourrai imaginer moi-même qui conduise au même but. A ce propos-là, mylord, il m'est venu une

pensée qu'il faut que je vous communique, en vous prévenant d'ailleurs que je n'y tiens en aucune manière, et que si elle ne vous paroît pas bonne, ou si elle contrarie le moins du monde vos arrangemens, vous regarderez ce que je vais vous dire comme un propos perdu. J'ai donc pensé que le tems que vous avez choisi pour faire faire à mylord Fitzmaurice une tournée dans les provinces du Midi est le fort de la chaleur de l'été, que dans ces pays il y a beaucoup de courses d'instruction ou d'amusement qu'on ne peut pas faire aussi facilement et qu'on se refuse quelquefois à raison de la chaleur; qu'en s'y livrant comme font volontiers les jeunes gens, dans toute l'activité de la jeunesse, on peut en éprouver quelque incommodité, quelque indisposition; que peut-être au lieu d'employer à cette course les mois de juillet et d'août, qui sont terribles en Provence et en Languedoc, seroit-il mieux par cette raison d'y donner septembre et octobre, qui sont plus doux et en général plus propres à voyager? Dans ce plan, comme il faut toujours que je vous voie cette année, et que je prenne ma revanche avec milady Shelburne, j'irois passer à Bowood le mois de juillet et d'août, si vous m'en accordez la permission. Là je ferois connoissance avec lord Fitzmaurice. Il s'accoutume-

roit à moi par degrés. Nous parlerions françois ensemble. Il se mettroit par la même raison plus en état de profiter de son voyage en France, et je pourrois moi-même lui être plus utile. Voilà une partie des idées qui me sont venues. C'est à vous à les juger et à les rejeter sans hésiter si elles ne vous semblent pas justes, ou (ce que je crois très possible) si elles ne peuvent pas se concilier avec d'autres arrangemens que vous avez à prendre pour la conduite de mylord Fitzmaurice. Un mot suffira de votre part.

Le frère de Fondbell m'a annoncé des sonates de clavecin de Clément que je n'ai pas encore reçues. Je rendrai ma nièce bien heureuse en donnant pâture à son talent, qui est véritablement extraordinaire. Je dois vous dire d'ailleurs qu'elle n'est pas, comme sont ordinairement les personnes de cette espèce, un simple instrument dont on ne peut tirer que des sons. Elle a de l'esprit, et un bon esprit, beaucoup de naturel et de gaieté et un excellent caractère. Vous pouvez voir mylord qu'avec cette société de plus, mon intérieur doit être assez agréable; mais en m'éloignant je suis bien aise d'avoir ce sacrifice de plus à vous faire. et je le ferai avec plaisir. Il faudroit que j'en fisse bien d'autres pour vous témoigner et vous exprimer ma reconnoissance ainsi que je la sens. Nous

attendons toujours avec impatience la fin de vos tracasseries intérieures, qui ne finiront qu'après vos élections et même après les premières séances du nouveau Parlement (1). On croit que la cause de l'ordre public l'emportera sur l'esprit d'anarchie. On désire que, dans le nouvel état des choses, vous soyez en activité. On pense presque généralement ici que le bien de votre pays le demande, et cette vilaine et ridicule jalousie nationale qui fait quelquefois désirer à une nation le mal de sa rivale est moins répandue et plus foible que je ne l'ai vue jusqu'à présent. Pour moi, je ne sais que désirer, parce que je suis combattu entre le désir général du bien de l'humanité et l'intérêt que je mets à votre santé et à votre repos : deux grands biens de la vie dont les grandes places nous privent souvent. Vos amis de Paris me chargent tous de les rappeler à votre souvenir : le baron d'Holbach, Mme de Boufflers, M. Suard, M. Franklin, Mme Helvétius. — M. de Rayneval, gronde bien fort de ce que vous ne lui avez pas écrit depuis bien longtems. Je vous défends de mon mieux, en lui disant que l'aversion pour les écritures est proprement le mal anglois, et le vôtre autant au

(1) Le Parlement, élu en novembre 1774, touchait à sa fin en 1779.

moins qu'aucun de vos compatriotes. J'ai bien cette maladie, moi qui suis François ; car ne croyez pas, mylord, malgré ma prolixité avec vous, que j'écrive ni souvent ni longuement ; mais quand je m'entretiens avec vous, j'oublie jusques à la crainte de vous ennuyer. Fondbell m'a fait dire par son frère que je pouvois vous faire faire le lit de fer. Je vais le commander et je vous l'enverrai par la première occasion, si je ne le porte pas moi-même. Je dois vous dire que je le ferai faire de manière qu'il puisse se porter en voyage, et qu'il ne tiendra que très peu de place, si vous voulez l'avoir ainsi. Je n'ai point de nouvelles bien intéressantes à vous donner de Paris. Il se répand pourtant depuis hier que le Roi a signé un plan de construction par lequel on réunira les Tuileries au vieux Louvre, qui seront séparés par une grande place longue, dont le Louvre et le palais de Tuileries feront deux côtés et les deux autres seront l'un la grande galerie du Louvre, où l'on place tous les tableaux et toutes les statues du Roi, et l'autre une semblable galerie où seront la bibliothèque et le cabinet des médailles et des gravures. Cela coûtera à bon marché faire, quarante-trois millions. Tout Paris a la tête tournée d'une autre chose ; ce sont les guérisons ou plutôt les entreprises de guérison

de M. Mesmer, qui a dans un certain magnétisme animal un moyen de dissiper les obstructions, les vapeurs, les foiblesses d'estomac, la goutte, les maux de tête et de poitrine, ceux de la rate et du foie, en un mot tous ceux dont la pauvre humanité est affligée. Il y a constamment cinq ou six cents malades, et jusqu'à présent environ deux cents adeptes à qui il a vendu son secret à cent guinées pour chacun. On a chez lui des convulsions qu'on appelle *crises* et qui sont des moyens de guérison. A la vérité jusqu'à présent le nombre des guéris n'est pas le centième de ceux qui ont été traités, ce qui donne quelque défiance de l'utilité du remède : mais il n'en a pas moins pour partisans passionnés tous ceux qui vont chez lui comme malades ou comme adeptes. Il y a encore quelques sceptiques, au nombre desquels je suis, parce que je dis comme Démosthène aux Athéniens se réjouissant de la mort de Philippe : « S'il est mort aujourd'hui, il le sera encore demain », « si M. Mesmer guérit aujourd'hui, il guérira encore demain ». Mais je n'ose pas dire mes doutes devant tout le monde ; quand je dis *mes doutes,* c'est à la lettre

(1) Mesmer vint à Paris en 1778. Sur le goût général pour les choses surnaturelles à cette époque, voir *Le duc de Lauzun et la Cour de Marie-Antoinette,* par MAUGRAS, ch. XIX.

qu'il faut prendre cette expression, car je ne nie pas qu'il n'y ait en effet quelque chose de bien extraordinaire dans les effets que cet homme produit; mais je ne sais pas encore si ces effets sont curatifs.

M. Marmontel et sa femme sont bien sensibles à vos bontés et à ce que vous me dites d'obligeant à l'occasion de la perte qu'ils ont faite. Ma nièce commence à se tranquilliser un peu. Vous m'avez dit, mylord, que vous m'enverriez le plan du voyage de mylord Fitzmaurice. Si vous voulez le faire passer en France au mois de juillet et que vous ne changiez rien sur cela à votre première idée, je vous prie d'y penser dès à présent parce que je me mettrai en état de l'exécuter mieux, si je l'ai un peu d'avance. Je compte envoyer encore quelques petits livres à mylady incessamment, si elle me fait savoir qu'elle a été contente du premier envoi. Recevez mylord, avec votre bonté ordinaire les assurances de l'entier et respectueux dévouement qui m'attache à vous pour la vie, et parlez à milady de mon profond respect.

Votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

XXIII

3 juin 1777.

Mylord,

Vous devez avoir à présent l'abbé Raynal. Je vous ai écrit par lui. Je suis établi dans mon nouveau logement, et j'y attends ma sœur et ma nièce au mois de juillet. J'attends aussi avec impatience un événement qui pourroit influer sur ma petite fortune : la mort du vieux cardinal qui a la feuille des bénéfices, et qui vivroit mille ans sans me rien donner. Si son successeur me traite mieux, vous serez mylord le premier à le savoir, et puis j'employerai la première année du revenu qu'il me donnera à vous aller voir, et dites à vos enfans de ma part ce que vous jugerez vous-même.

Recevez mes respects accoutumés, et croyez que les sentimens que je vous ai voués dureront autant que moi.

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

XXIV

Samedi, 9 août 1777.

Mylord,

J'aurois du peut-être vous écrire beaucoup plus tôt pour vous faire part des événemens bien tristes qui m'ont accablé depuis peu de temps et qui se pressent presque sans relâche. Mais vous pardonnerez ma négligence dans un moment où j'éprouve un abattement qui me rend bien incapable de m'entretenir avec vous d'une manière qui vous soit supportable. Vous aurez sûrement appris par la voix publique le changement qui s'étoit fait dans notre administration, la suppression des intendans des finances et la retraite entière de M. Trudaine. C'étoit déjà pour moi un coup bien rude. C'est à M. Trudaine que je devois tout ce que j'ai du gouvernement pour mon travail; et quoique M. Necker me traite très bien et n'ait rien changé à ma situation, il m'étoit moins agréable de dépendre désormais de sa générosité que de l'ancienne amitié de M. Trudaine avec qui j'étois lié depuis vingt ans. Je m'étois cependant résigné avec d'autant plus de facilité que M. Necker a assuré plusieurs fois

tous mes amis de ses dispositions à m'obliger, et que je ne puis pas en douter, d'après la connoissance que j'ai de son caractère, mais j'avois un coup plus rude à essuyer. M. Trudaine est mort, mort subitement à Montigny entre les bras de quelques amis, à la promenade. Il m'écrivoit quatre jours auparavant de venir le voir. Il paroissoit se rétablir un peu. Il mangeoit mieux, et quoique souffrant de ses anciennes coliques, nous espérions que le repos absolu, les voyages et le séjour à la campagne lui rendroient sa santé. Toutes ces espérances ont été trompées. En revenant de la promenade le mardi au soir avec le chevalier d'Arcy et sa femme, M. d'Holbach et M. de Séneville, il monte en carrosse et en prenant les mains de Mme d'Arcy il tombe sur ses genoux sans qu'il soit possible de le rappeler à la connoissance et à la vie. Vous pouvez juger de la consternation. M. de Malesherbes y a couru avec un médecin parce qu'on lui avoit envoyé un courrier sur-le-champ, et n'a eu que la douleur inutile et l'horreur de ce spectacle. Je suis persuadé, mylord, que votre bonté pour moi vous fera prendre part à ma peine et que vous en ressentirez vous-même une très grande en voyant disparoître ainsi un homme que vous avez connu et pour qui vous avez eu quelque estime, car il

avoit d'excellentes qualités, de la droiture, des lumières, d'excellens principes d'administration, dont il ne s'est jamais départi. On lui reprochoit un peu de foiblesse de caractère, mais jamais elle ne lui a fait faire ni une injustice ni une faute dans son administration. Il sera regretté avec raison. Vous aurez appris sans doute que M. de Farges et M. Boutin, le frère de celui que vous venez de voir, ont été congédiés aussi l'un et l'autre bien durement. M. le colonel Barré sera sans doute bien *fâché pour M. de Farges qu'il estimoit.* Je vous prie de leur faire à l'un et à l'autre, je veux dire à M. Priestley et M. Jervis, mes excuses de ce que je ne leur ai pas écrit. J'ai été si troublé et si occupé, tant de nos affaires publiques (pour les personnes de mes amis qui y sont intéressées) que de ma réunion avec ma sœur et ma nièce, que j'ai fait venir de Lyon et avec lesquelles je suis maintenant tout à fait établi, que je n'ai pas eu un moment à moi. Je vous prie aussi d'embrasser de ma part vos chers enfans. Dites, je vous prie, à M. le colonel Barré que je le prie de ne plus m'envoyer l'*Evening Post*, parce que je n'ai plus personne à qui je puisse le faire adresser franc de port. Après tout, que voulez-vous qu'on fasse de vos papiers, où l'on ne trouve que la continuation obstinée de la

plus grande extravagance qui se soit jamais faite en politique, depuis qu'on fait des extravagances politiques. Quelle étrange manie de ruiner son pays pour je ne sais quelle domination bâtarde, incertaine et peu durable, quand on pourroit l'établir sur un pays éloigné de deux mille lieues de vous. Les gens sensés de ce pays-ci commencent, mylord, à être inquiets de la situation de la métropole; car ne croyez pas que nous désirions votre ruine. Quant à moi au moins tout ce que je verrai manquer à votre prospérité, à votre liberté, je le regarderai comme une perte réelle pour ma nation et pour toutes les nations de l'Europe. Nous n'entendons rien ici au rembarquement de mylord Howe (1). Il n'a pas pu quitter les Jerseys sans quelque échec reçu auparavant ou sans avoir reconnu distinctement l'impossibilité de réussir; et cela posé, comment réussira-t-il mieux ailleurs? Enfin, messieurs, ce sont vos affaires, et je vois bien qu'il faut se déterminer à prendre patience sur les sottises des gouvernemens comme sur celles des individus.

Nous n'avons pas encore l'abbé Raynal. J'ai vu plusieurs fois M. Boutin, à qui la tête tourne

(1) Après le combat de Princeton, avril 1777, le général Howe perdit la province de New Jersey, qu'il avait prise l'année précédente.

des beautés de l'Angleterre et qui se loue beaucoup de vous en particulier. J'ai reçu le troisième volume des *Experiments on air,* mais je n'ai jamais eu le second, et je prie mon cher M. Priestley de réparer cet oubli, puisque je ne puis pas douter qu'il ne m'ait voulu donner le deuxième ainsi que les deux autres. Mylord, on m'a parlé d'un livre intitulé *Laws of the Gentoos*, qu'on dit fort curieux et que la compagnie angloise a fait imprimer et qui ne se vend point; si par votre crédit je pouvois en avoir un exemplaire vous me ferez grand plaisir. Il n'y auroit qu'à le remettre à Elmsley qui l'enverroit dans ses premiers ballots. Je ne sais, mylord, si vous ne vous ennuyerez pas d'une si longue lettre, mais je compte sur votre indulgence toujours. N'oubliez pas, je vous prie, d'arrêter l'envoi de l'*Evening Post,* parce que la poste me ruineroit. Vous connoissez le dévouement entier et respectueux de votre serviteur.

L'abbé Morellet.

XXV

Mardi, 30 décembre 1777.

Mylord,

J'ai reçu ce matin votre lettre par le frère de Fondbell. Je suis sorti sur-le-champ pour faire

vos commissions, et je les remettrai soit au courrier, soit à M. Panchaud dès aujourd'hui. Vous ne vous êtes point du tout expliqué sur l'espèce d'étrennes que vous me demandez. J'ai été obligé d'en faire à ma tête, et je ne sais point si j'aurai satisfait à vos intentions, mais j'ai pensé que la célérité étant ce qu'il y avoit de plus important, je ferois mieux en faisant vite, et je me suis souvenu du mot que vous répétez si souvent, et qui vous va si bien, *quick, quick*. C'est par cette même raison que je n'ai pu vous envoyer que des bijoux à mettre dans la poche, excepté une paire de petits flambeaux, parce qu'autrement le courrier n'auroit pas pu s'en charger. Vous trouverez ici la note des prix, non pas afin que vous puissiez faire vos petits présens, selon leur valeur, aux personnes à qui vous les donnerez, puisque je suppose que ceux à qui vous en faites s'embarrassent fort peu de la valeur, et que de votre main ils seront tous agréables, mais afin que vous ayez quelqu'idée de la manière dont j'ai employé votre argent, et des prix de ce genre d'ouvrages parmi nos ouvriers.

Parlons maintenant d'affaires plus sérieuses : vous êtes donc bien aise, mylord, que j'aie marié ma nièce à M. Marmontel, et si vous venez à Paris vous viendrez voir avec intérêt notre petit

ménage; mais j'ai grand'peur que le pont qui nous sépare ne soit rompu. En tout cas, et en guerre comme en paix, vous savez bien que les amis que vous avez faits en France vous demeureront toujours attachés, quand ce seroit vous qui feriez la guerre. Nous avons lu ici, avec le plus grand intérêt, tous ce que disent vos gazettes de l'affaire de Burgoyne, et vous pardonnerez bien à un François de vous avouer que nous n'en avons pas été affligés (1). Au désir que vous me connoissez de voir s'étendre la liberté sur toute la face de la terre, comme elle l'est, ou même mieux qu'elle ne l'est, en Angleterre, s'est joint chez moi le plaisir de voir mes conjectures se réaliser J'ai toujours dit et cru que jamais vous ne viendriez à bout de subjuguer et encore moins de tenir dans la soumission un pays immense, peuplé de trois millions d'habitans et situé à plus de mille lieues de vous. Je crois que j'ai fort bien jugé, moi et l'opposition. Ma vanité est flattée et je me réjouis un peu de vos petites calamités. C'est un bien vilain sentiment à vous montrer, mylord, mais vous savez que je suis cosmopolite et juste. Comme cosmopolite, j'aime mieux le bien de l'humanité que celui de la

(1) Défaite et capitulation du général Burgoyne à Saratoga.

nation angloise, et comme juste je ne puis pas être affligé de voir triompher une cause que je crois être celle de la justice. Je vous dirai à cette occasion que j'ai lu avec un extrême plaisir la brochure de mylord Abingdon (1). J'y ai trouvé une logique extrêmement pressante, qui analyse très délicatement, qui présente très nettement et qui réfute très fortement les *paralogismes* de Burke, qui, en vérité, n'est qu'un sophiste, et puis une grande force d'éloquence en plusieurs endroits. Je vous remercie infiniment de me l'avoir envoyée. Vous avez dû recevoir plusieurs exemplaires du portrait de notre pauvre Mme Geoffrin, à qui j'ai cru devoir rendre cet hommage public. Je suis persuadé que vous m'aurez su gré du soin que j'ai pris de la faire connoître. J'en ai envoyé à vos chers enfans, parce que, lorsqu'ils lisent du françois, le tableau des vertus de cette excellente femme ne peut manquer de leur faire plaisir. Mylord, en attendant la guerre véritable, nous en faisons une sans effusion de sang, mais fort vive, sur la musique. Nous nous battons pour Piccini et pour Glück. On va donner une bataille rangée dans ce mois-ci, c'est-à-dire un opéra de Piccini sur les

(1) Sur la guerre avec les colonies américaines.

paroles de Quinaut arrangées par M. Marmontel. Vous voyez bien qu'il faut que je sois Picciniste, mais je le serois sans cela. Je voudrois bien qu'il n'y eût jamais dans les nations et entre les nations de querelles plus sanglantes; mais la paix perpétuelle du bon abbé de Saint-Pierre est encore éloignée de quelques siècles. Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de mes bons amis les *dissenters :* M. Price et M. Priestley. J'aime les *dissenters* et aussi les dissenters politiques. Je salue de tout mon cœur le colonel Barré.

Vous connoissez, mylord, mon respectueux dévouement.

Votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

XXVI

Jeudi, 12 février 1778.

Mylord,

Je reçois par Fondbell une nouvelle qui m'a plus affligé que celle de la guerre, si jamais elle nous arrive de Londres. Que pourrois-je vous dire de la perte cruelle que vous venez de faire ? Un enfant aimable et tout élevé (1). Ce sont là de

(1) M. William Petty venait de mourir.

ces malheurs dont aucune philosophie ne peut consoler. Je suis bien douloureusement affecté de la situation de votre âme. Nous revenons sans cesse à cette idée, M. Marmontel et moi, et lui qui désire avec tant d'ardeur d'être père, et qui a quelque espérance de l'être bientôt, n'y pense pas sans émotion. Nous nous entretenons donc de vous bien tristement. Vous trouverez peut-être quelque consolation à penser que vous nous inspirez le plus vif intérêt. Je voudrois bien pouvoir aller vous le témoigner moi-même, mais mon travail m'en empêche absolument cette année, et surtout dans ce commencement d'une nouvelle administration, et vous allez, mylord, sentir la force de cette raison en deux mots. Les intendans de commerce qui ont entre les mains la conduite de cette partie qu'avoit M. Trudaine, ne sont pas disposés aussi favorablement pour moi que M. Trudaine et le ministère précédent ; et si je paroissois négliger mon travail, ce seroit peut-être une occasion pour eux de me refuser désormais les fonds qu'on m'a donnés jusqu'à présent. Au reste, je suis bien résolu de profiter du premier moment que j'aurai pour répondre à votre obligeante invitation, si le pont qui nous sépare n'est pas rompu avant ce temps-là. J'ai appris aussi par Fondbell la rupture de votre ma-

riage projeté (1). Si vous en êtes vraiment affligé, je partage votre peine. Comme j'ignore les circonstances qui ont causé cette rupture, je ne puis que m'en rapporter à ce que vous en pensez vous-même. J'avoue, pourtant, que je vous aurois vu avec plaisir vous donner une société douce qui vous est nécessaire au milieu de l'agitation des affaires. Je crains bien d'avoir mal fait la commission dont vous m'aviez chargé. Si j'eusse su la véritable destination de vos bijoux, je m'y serois pris peut-être d'une autre manière. Au reste, je ne conçois pas comment vous n'avez reçu mon envoi qu'à la fin de janvier : je l'ai remis au courrier la veille du premier jour de l'an. J'avois fait votre commission le jour même de la réception de votre lettre. Ainsi ces deux boîtes ont demeuré un mois entier à vous parvenir. J'ai bien peur, mylord, que d'autres raisons que celle que je viens de vous donner ne m'empêchent encore d'aller vous voir. Comme je ne suis pas dans le secret des affaires, j'en puis parler à l'aventure de ce que j'entens dire à tout le monde, que la guerre est très prochaine. Si elle arrive, je me flatte que nous ne serons pas en guerre pour cela, vous et moi, et que vous con-

(1) Mariage projeté avec Miss Molesworth. Voir les *Mémoires de Hugh Elliot*, p. 147.

serverez toujours vos bontés à un homme qui n'épouse pas les haines nationales. Je serai bien au désespoir de cet événement. Je me serois flatté que vous-même auriez pu venir faire un tour à Paris, et que j'aurois eu le plaisir de vous recevoir dans notre petit ménage. M. Marmontel en auroit été bien flatté, et ma sœur et ma nièce auroient été très heureuses de connoître un homme dont l'estime et l'amitié m'honorent, et dont elles partagent la reconnoissance.

J'ai reçu les derniers ouvrages du cher docteur Priestley. Il a assurément l'esprit conciliant, puisqu'il sait accorder ensemble le matérialisme avec la religion et le fatalisme avec la morale. Je n'ai pas eu encore le temps de lire son ouvrage de suite, mais ce que j'en ai lu m'a paru plein d'esprit et d'adresse. Je trouve seulement qu'il argumente souvent ainsi : *Si vous n'êtes pas matérialiste, il vous est* impossible de répondre à telle et telle difficulté des incrédules. Mais il me semble qu'on pourra lui demander pourquoi il est nécessaire de croire les doctrines contre lesquelles on fait ces difficultés. Quoi qu'il en soit, ayez la bonté, mylord, de le remercier de son attention à m'envoyer ses ouvrages, et de lui dire que je pense souvent à lui, au plaisir que j'aurai de le revoir, si je vais encore dans votre

isle, comme assurément j'y irai. Mon projet, mylord, étoit de vous écrire plus longuement, mais je trouve une occasion pour vous faire passer ma lettre et l'éloge que M. d'Alembert et M. Thomas ont fait de notre pauvre Mme Geoffrin, et pour en profiter je n'ai qu'un moment. M. Alexandre vous remettra mon petit paquet. Mme Helvétius, qui ne vous oublie point, lui a donné hier à dîner avec M. Franklin, et l'a prié de se charger de ma commission. M. d'Alembert et M. Marmontel me prient de les rappeler à votre souvenir, ainsi que M. de Gerville.

Vous savez, mylord, que je vous ai voué une reconnoissance et un attachement respectueux qui ne finira qu'avec moi.

Je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

XXVII

Paris, le 17 octobre 1778.

MYLORD,

Il ne tient qu'à vous de me regarder comme le plus ingrat des hommes, si je ne suis pas à vos yeux le plus paresseux et le plus négligent. Ce

n'est pas cependant ni l'un ni l'autre. Mais l'excès du travail d'une part et aussi le manque d'occasions pour vous faire passer mes lettres m'ont tenu dans le silence. Depuis près de six mois, le travail de mon dictionnaire, l'impression de la traduction des voyages de Banks et Solander, ne me laissent pas un moment dont je puisse disposer pour m'entretenir avec mes amis éloignés et même avec mes bienfaiteurs comme vous. Enfin le départ de mylord Palmerston m'a décidé à rompre un si long silence, et je commence par vous prier de me le pardonner et de me traiter avec bonté en me donnant de vos nouvelles. Je vous suppose maintenant à Bowood, occupé de votre maison et de votre parc, et séparé un peu des affaires publiques; et quoique avec votre activité il ne vous reste jamais de temps à perdre, vous m'obligerez sensiblement si je puis savoir par vous-même comment vous vous portez et comment se portent et s'élèvent vos enfans. Je vous avoue que je compte toujours beaucoup sur eux, pour vous rendre en leurs personnes une partie des soins que vous avez pris de moi en Angleterre. Je ne crains que votre résolution de ne leur faire voir la France que bien tard, de peur que nous ne vous les gâtions. J'espère que vous relâcherez quelque chose de cette rigueur,

et que vous nous les enverrez pour apprendre notre langue dans un âge où l'on peut l'apprendre avec quelque facilité. Il est très vrai, mylord, que notre langue est nécessaire à un Anglois autant que la vôtre l'est à un François qui veut penser et s'instruire. J'espère, pour le bonheur du monde, qu'un jour viendra où l'on ne parlera plus que ces deux langues, la nôtre dans le continent et la vôtre dans le Nouveau Monde. Il n'y a que ce moyen d'étendre très rapidement l'empire de la raison, qui trouve une résistance presque invincible dans la diversité des langues. Notre bon ami *l'abbé* Townsend n'a qu'à trouver de son côté ou perfectionner l'écriture universelle, et vous verrez que nous rendrons, malgré les gouvernemens, les hommes et meilleurs et plus heureux. Je ne vous demande pour cela qu'une douzaine de siècles, ce qui est une bagatelle quand il s'agit de faire tant de bien. Si vous avez près de vous ce cher abbé, dites-lui que je ne l'oublie point, et que puisqu'il ne va point en Turquie ni en Amérique avec vous, il faut qu'il vienne à Paris passer l'hiver ou le printemps. Je n'ai point de nouvelles du cher colonel Barré ni de M. votre frère depuis longtemps, et je vous serai bien sensiblement obligé de ne pas me laisser ignorer ce qui les intéresse. J'ai appris la

mort de mylord Warwick. Cet événement change-t-il quelque chose à l'état du général? Je ne sais sur quel fondement je suppose qu'il épousera mylady. Si je me trompe, il n'y a pas grand mal à cela.

Que je vous parle donc un peu des voyages de Banks. C'est un livre très intéressant, mais je vous avouerai, pourvu que vous m'en gardiez inviolablement le secret, que ce n'est pas par les réflexions de M. le docteur Hawkesworth. Je vois pourtant que l'ouvrage a eu beaucoup de succès parmi vous. Je voudrois savoir si vous avez jugé comme moi du travail de l'éditeur qui me paroît n'avoir fait que des réflexions bien triviales et bien communes sur des faits bien piquans, qu'il valoit mieux laisser seuls que de les accompagner ainsi. Mylord, j'ai à cette occasion une grâce à vous demander. C'est que si l'on publie encore les relations des voyages qui s'exécutent à présent, vous ayez la bonté d'obtenir de l'auteur ou du rédacteur la communication de l'ouvrage anglois avant qu'il soit public, pour que je puisse le traduire. C'est une chose très avantageuse qu'une traduction des ouvrages de ce genre dans notre pays, et un homme de lettres en tire plus de parti que d'un bon livre. Vous savez, d'ailleurs, qu'il est absolument impossible d'imprimer ici rien de raisonnable. L'oppression

où sont les lettres parmi nous est arrivée à l'excès. On ne peut plus traiter des seules matières qui méritent qu'on en traite, la philosophie et le gouvernement, et nous sommes réduits aux romans et aux petits vers. Pour les chansons, où nous excellons, nous n'avons plus envie d'en faire.

Je vais cependant imprimer enfin mon gros livre, incertain si au milieu de mon travail on ne m'arrêtera pas tout à fait et si je ne perdrai pas le fruit de quinze années de réflexion. Vous savez, mylord, que si ce malheur m'arrive, nous sommes convenus que j'aurois une chambre à Bowood ou à Wycombe. Je vous prie de vous souvenir de vos engagemens. J'aurai le temps aussi de voyager, et si vous voulez me mener en Amérique, vous n'aurez qu'à me le dire. C'est là que se réfugie la liberté chassée de partout.

Extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit (1)!

Je ne sais si vous avez entendu parler de plusieurs éloges de Colbert qui ont été faits pour le prix de notre Académie. S'il y en eût été quelqu'un où se fussent trouvés de bons principes d'administration, je vous les aurois envoyés, mais je vous avoue que je ne veux pas vous don-

(1) VIRGILE, *Georg.* II. p. 473.

ner la peine de lire des livres où l'on justifie des principes d'administration très faux et très contraires à la liberté et à la propriété. Tels sont tous les discours qui ont fait l'éloge de Colbert, et vous voyez qu'en louant Colbert sans réserve, il falloit bien épouser de fausses idées. Voilà du moins ma façon de penser sur ce sujet. M. Trudaine est à sa terre de Montigny (1) où je compte aller passer quelques jours incessamment. Nous parlons souvent de vous. Il est entièrement livré à la physique et à la chimie. Il fait des expériences nouvelles sur les objets qui occupent M. Priestley, dont il estime beaucoup les travaux. Si M. Priestley a besoin de lui et de quelques ouvrages qui puissent l'intéresser sur ces objets, il m'a chargé de le prier de nous écrire un mot, et il peut compter qu'on les lui enverra sur-le-champ. Ayez la bonté de le lui dire et de lui parler aussi de mon respect et de ma considération pour lui. M. Trudaine a fait faire avec beaucoup de soin et de dépense un miroir ardent de deux glaces courbées et polies, qui produira des effets infiniment au-dessus de tous ceux qu'on connoit. Quand cette pièce sera montée, elle méritera toute seule un voyage à Paris de tous ceux qui aiment la

(1) Fils de M. Trudaine dont la mort a été mentionnée ci-dessus.

physique et les progrès de la science de la nature.

Mylord, je ne veux pas abuser plus longtemps de votre patience en vous faisant lire mon griffonnage. Je vous prie de faire agréer mes respects à mylady Arabella et à Mme Parker si elle conserve encore quelque souvenir de moi. Vous connaissez, mylord, le dévouement respectueux de votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

P.-S., le 18. — Je suis bien heureux, mylord. Ma lettre alloit partir lorsque j'ai vu entrer le cher colonel Barré, qui m'apporte de vos nouvelles et des marques de votre souvenir auxquelles je suis bien sensible. Il se porte fort bien. Il m'emmène dîner chez M. le chevalier Barnard, que je verrai avec grand plaisir. Je vais tâcher de rendre au colonel tous les soins que je puis lui rendre pour reconnoître les siens. Il m'apprend que mon ami l'abbé Townsend a pris femme, et femme jolie. Je vous prie de lui dire que j'en suis ravi. Mais qu'il faut qu'il fasse voyager sa femme en France. J'apprens que vous êtes à Londres dans cette saison. Comment, mylord, et Bowood! N'avez vous plus rien à y faire? Si vous n'êtes pas à la campagne, il faudroit voyager aussi. M. Barré m'apprend encore

que Mme Parker se porte fort bien, et j'entens parler d'elle avec plaisir.

XXVIII

1er janvier 1779.

Mylord,

Je suis trop sûr de vos bontés pour ne pas croire que vous partagerez le chagrin que je viens d'éprouver. Ma nièce, après la plus belle grossesse du monde, est accouchée à terme d'un enfant mort. Elle se faisoit un bonheur de le nourrir ; elle n'avoit que cette idée dans la tête. Elle a été, comme vous pouvez le penser, dans la plus grande désolation de voir ses espérances frustrées. Son mari en est au désespoir. Nous avons pourtant l'espérance de voir réparer ce malheur, et la mère se porte parfaitement bien. Voilà des motifs de consolation. Je vous envoie cette lettre, mylord, par M. Jones, un ami du docteur Price et de M. Dunning, qui est venu passer quelques semaines à Paris, avec un M. Paradis.

M. Jones est celui qui a traduit du persan l'histoire de Nadir-Cha. Il m'a paru très instruit et très ami de la liberté (1). Il a vu plusieurs fois M. Franklin.

(1) Sir William Jones, orientaliste célèbre, et depuis juge aux Indes anglaises.

Vous avez dû recevoir, par M. Alexandre, un petit paquet. J'espère que vous profiterez de son retour, qui est très prochain, pour me donner de vos nouvelles et de celles de votre enfant. J'espérois que l'intervention de l'Espagne, en nous procurant une paix ou une trêve, me fourniroit une occasion de vous voir ou chez vous ou chez nous ; mais j'apprends que toute la négociation est manquée, et qu'il faut absolument se battre avant de s'entendre. Personne ne désire plus vivement que moi la fin de cette maudite guerre, par beaucoup de raisons, mais surtout parce qu'elle nous prive du plaisir de vous voir. Je vois souvent, à Auteuil, M. Franklin, qui a pris Mme Helvétius en grande amitié. Mme de Mung, que vous aimiez tant, est terriblement changée, et je doute qu'en la revoyant votre passion puisse se rallumer. Vous savez, au reste, qu'elle a quitté sa mère. Mme Helvétius, à son défaut, a trouvé à Auteuil quatre filles angloises charmantes. Je vous assure, mylord, que je voudrois que vous les connussiez. Il y en a une qui est belle comme Hélène, deux autres qui sont très jolies, et l'aînée qui rachète le défaut de beauté par la raison, la sensibilité et l'esprit, à un degré peu commun. Ce sont les filles de ce M. Alexandre. Elles s'étoient toutes attachées à Mme Helvétius et l'aimoient

à la folie. Elles ont passé une année à Auteuil, mais, au départ du père, elles ont été s'établir à Saint-Germain, d'où elles viennent nous voir quelquefois. J'aime mieux vous parler de cela que de politique, car vous savez que la politique est toujours bien courte et bien gênée dans les lettres. D'ailleurs, que vous dire que vous ne sachiez mieux que moi! J'ai demandé à ces deux savans, qui se chargent de ma lettre, s'ils connoissoient dans l'histoire ancienne ou moderne, orientale ou européenne, un exemple de fautes aussi grandes et soutenues avec autant d'obstination que celles qu'a commises votre gouvernement dans sa conduite avec vos colonies. Ils m'ont avoué que leur érudition ne leur avoit rien appris de pareil. Mais, mylord, nous avons un proverbe qui pourroit devenir une bonne maxime de politique en quelques cas : *Les plus courtes folies sont les meilleures.* Tous nos amis se souviennent de vous. M. Marmontel et sa femme vous offrent tous leurs respects. Agréez aussi les miens ainsi que les sentimens de la reconnoissance et de l'attachement que je vous ai voués pour la vie.

Rappelez-moi au souvenir du docteur Price. Dites-lui, je vous prie, de remettre à M. Alexandre la lettre qu'il vouloit envoyer à M. Turgot par M. Jones.

Si le bon docteur Priestley veut m'envoyer, par la même voie, son nouveau volume sur *l'Air fixe*, il me fera grand plaisir.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

XXIX

1er juin 1779.

MYLORD,

M. Caxton et M. Woodmason m'ont fait grand plaisir en m'apportant de vos nouvelles, et je vous remercie de me les avoir adressées, puisque vous m'avez fourni par là une occasion de vous montrer l'empressement que j'aurois de vous servir dans des choses plus importantes. Je les ai envoyées à M. de Beaumarchais avec une lettre de M. Marmontel. Ils ignoroient que c'étoit lui qui était l'éditeur du *Voltaire*, pour lequel ils veulent nous fournir de beau papier et de beaux caractères. Je leur ai donné aussi le conseil de se faire recommander de vous à M. de Beaumarchais.

Ils en ont été très bien reçus, et ils espèrent terminer leurs arrangemens avec lui et repartir dimanche.

Véritablement, leurs caractères et leur papier sont ce que j'ai vu de plus parfait en ce genre, et on ne peut que mettre le plus grand intérêt à des artistes qui perfectionnent un art servant lui-même à conserver et à étendre toutes les sciences et tous les arts, et surtout un art qui est le palladium de la liberté. Nous avons beaucoup parlé imprimerie et papier, et à ce sujet, mylord, je vous annonce que j'aurai bientôt une découverte intéressante à vous annoncer, *cujus pars magna fui*, et dont vous serez un des premiers à jouir. On travaille, ou plutôt on est déjà parvenu à trouver un art d'imprimer plus promptement, plus parfaitement et plus commodément que par la voie ordinaire, au moyen d'une machine très peu volumineuse et très peu coûteuse. Je me propose d'en faire faire une pour vous, afin que vous en puissiez faire faire de pareilles en Angleterre et que vous contribuiez aussi pour votre part à perfectionner la plus belle et la plus utile des inventions humaines. Je crois que c'est vous servir à votre manière. Ne parlez cependant pas de ça à ces messieurs, ni même à personne, jusqu'à ce que je vous envoie la machine, parce que

vous n'ignorez pas que beaucoup de gens jugeroient peut-être de cette découverte aussi défavorablement que de la poudre à canon.

Eh bien, mylord, on va en brûler beaucoup, de cette poudre, et rien n'a pu détourner le fléau de la guerre. Si vous me permettez de faire de la politique, je mettrai ici sans ordre les réflexions qui se présentent à moi sur les événemens actuels.

Quel est donc, au nom de Dieu, l'objet de votre ministère et quelle a été son espérance en rejetant la médiation de l'Espagne (1)? Les gens les mieux instruits disent que les conditions offertes n'avoient rien qui pût blesser l'honneur de la nation angloise, car l'indépendance de l'Amérique ne peut pas être regardée comme honteuse pour vous. Elle l'est pour le ministère aveugle et obstiné qui a provoqué les Américains sans motif, et qu'une sotte vanité a empêché ensuite d'apporter les remèdes véritables au mal qu'il avoit lui-même fait. Mais lorsque les choses en sont venues au point où elles sont aujourd'hui, lorsque le projet de contester davantage cette

(1) Au courant de l'année 1779, le roi d'Espagne proposa une médiation. Le 16 juin, le marquis d'Almodovar, ambassadeur d'Espagne, quittait Londres après avoir laissé avec lord Weymouth, secrétaire d'État, un Mémoire qui valait une déclaration de guerre. La guerre ne tarda pas à éclater.

indépendance est manifestement insoutenable, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de honteux à se soumettre à cette nécessité. Je sais bien, mylord, que vous avez toujours été contre l'indépendance, mais il me semble que les circonstances sont tellement changées qu'il n'est plus possible de soutenir cette opinion. Il me semble qu'un ministre appelé aujourd'hui aux affaires ne devroit pas balancer un moment à faire une démarche qui, après tout, ne sera que la suite nécessaire des sottises irrémédiables faites par son prédécesseur.

La faute n'en sera jamais rejetée sur lui, et ne fera-t-il pas mieux de rendre la paix à son pays que de poursuivre un projet dont l'exécution est devenue désormais sinon impossible, au moins tout à fait invraisemblable. La modération de notre ministère est connue : elle se soutiendra encore quelque tems, mais si la guerre continue, il est plus que probable que l'animosité y succédera. Alors, les voies de conciliation seront beaucoup plus difficiles à ouvrir. Je crois, autant que je puis juger d'objets hors de la portée de ma vue, que la paix seroit aujourd'hui aisée à faire, que l'indépendance de l'Amérique, une fois reconnue, la liberté du commerce et celle des mers seroient les seules conditions du traité, et vous

savez combien intimement je suis persuadé que cette liberté, dont votre nation a été l'ennemie, est de son intérêt même, et de son plus grand intérêt. C'est bien faussement que l'Angleterre craindroit de perdre son commerce avec l'Amérique, parce qu'il cessera d'être exclusif. Je soutiens, au contraire, qu'il s'accroîtra. Connoissez-vous une force au monde capable de détruire l'union de deux nations qui ont la même origine, qui parlent la même langue et que deux cents ans de liaisons ont enchaînées l'une à l'autre ?

Vous me direz peut-être que le bon marché des productions de notre industrie les fera préférer aux vôtres, malgré tous les rapports qui unissent les Américains à vous. Mais, d'abord, aucune nation n'est en état de vendre à meilleur marché que vous les productions du sol et de l'industrie, qui sont naturelles à votre pays et à votre peuple, et vous en avez assez de pareilles pour tenir en activité une population deux fois plus nombreuse que la vôtre, et le double des capitaux qui sont employés à votre culture et à vos manufactures.

Quelle ressource inépuisable que cette Irlande, si follement négligée et même si cruellement opprimée ; pays fertile et presque neuf, colonie

que vingt ans de paix et de liberté peuvent rendre si puissante et si riche, colonie placée à votre porte, ou plutôt, portion si précieuse de votre État, pourvu que vous en connoissiez enfin le prix.

Je suis très convaincu que la seule perfection à laquelle le mécanisme des arts a été portée chez vous plus que partout ailleurs, vous met en état de ne craindre la concurrence d'aucune autre nation de l'Europe, et si l'on dit que celles-ci perfectionneront aussi les arts chez elles, je répondrai qu'en même temps elles se perfectionneront aussi chez vous, et que vous maintiendrez toujours votre supériorité. Voilà, selon moi, les véritables armes avec lesquelles il faut que vous combattiez.

Les gens les plus sages et les plus justes estimateurs du caractère, de la bravoure, des ressources de votre nation, pensent que l'Angleterre, en soutenant cette guerre, joue au moins à un jeu un peu inégal et très dangereux pour elle dans les circonstances actuelles. D'abord, il est difficile que votre escadre remporte des avantages sur les escadres combinées et plus nombreuses de vos ennemis. Si vous étiez vainqueurs en une partie du monde, vous pourriez être battus dans l'autre, et l'inégalité subsisteroit. Ensuite, en supposant que vous eussiez sur eux des avantages

considérables dans cette deuxième campagne, ils sont, n'en doutez pas, en état d'en faire encore quatre et six ; et pensez-vous que l'Angleterre puisse soutenir plusieurs années l'énorme dépense qu'exige pour vous une guerre dans le continent de l'Amérique, dans les mers des trois parties du monde, et peut-être chez vous-mêmes et sur votre propre terrain ? Je vous avoue que, malgré les idées favorables que vous me connoissez sur votre pays et ses ressources, je ne puis m'empêcher de vous croire en un danger véritable de rendre votre condition pire, si vous persistez à soutenir les fausses démarches des hommes qui vous ont jusqu'à présent conduits. Notre proverbe : *les plus courtes folies sont les meilleures*, a ici son application. Pourquoi vouloir défendre surtout celles que d'autres ont faites ? Vous voyez que, dans tout ceci, je suppose toujours que votre ministère changera. Je ne conçois pas que le Roi puisse reculer davantage, ni qu'il y ait rien de bon à faire ni en paix ni en guerre sans ce préliminaire-là. Je désirerois de voir vos talens et votre activité employés d'une manière digne de vous ; je le désirerois, dis-je, pour votre pays, mais non pas pour vous, à cause de *beatus ille qui procul negotiis*, ni pour moi, car il faudroit renoncer à vous voir désormais en France, et vos

occupations ne vous permettroient peut-être pas de jouir de la société des François qui iroient vous chercher en Angleterre. Cependant, mylord, je suis bien éloigné de renoncer au voyage de Bowood, que vous soyez ministre ou non, sans même faire l'échange que vous proposez de lord Fitzmaurice (1) et de moi. J'irai chercher votre aimable enfant, et puis, vous me le donnerez à ramener en France. Soyez sûr que si vous nous donniez cette marque de confiance. nous aurions de lui les soins les plus tendres. Mais, mylord, la paix, la paix ! Car toutes ces belles espérances supposent la paix.

M. Marmontel, ma nièce et toute ma famille vous présentons nos très humbles respects, et je prie lord Fitzmaurice de croire qu'il a déjà en France des amis. J'embrasse le cher docteur Priestley et M. le colonel Barré, et je vous prie de me rappeler au souvenir de toute votre estimable société.

Je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

(1) Fils aîné de lord Shelburne

XXX

14 juillet 1779.

Mylord,

Je n'ai reçu votre dernière lettre du 19 juin que plusieurs jours après le départ de M. Woodmason. Il m'a paru impossible de vous faire parvenir promptement les bagatelles que vous me demandiez, et comme vous me dites positivement qu'il falloit que cela se fît *soon or not at all*, j'ai renoncé à vous les acheter. Par conséquent, la lettre de cent guinées que vous m'avez envoyée sur M. Panchaud demeure inutile, et je la garderai jusqu'à nouvel ordre. Votre dette envers moi est fort peu considérable. Je crois que c'est huit ou dix guinées. Je vais faire ce petit compte, et, si cela est nécessaire, je me les ferai rembourser par M. Panchaud. Vous êtes trop bon, mylord, de dire, et vous n'êtes pas *in the right* quand vous me dites que vous me devez beaucoup plus que vous ne pouvez me payer. C'est à moi, qui ai été comblé de vos bontés, à tenir ce langage ; et si je ne vous le dis pas plus souvent, soyez bien sûr que c'est un sentiment qui ne m'abandonne jamais. J'ai le

cœur serré quand je pense que cette abominable guerre rompra peut-être pour longtemps les liaisons que je pouvois entretenir avec vous, qu'elle m'empêchera de vous voir ou chez vous ou à Paris. Plût à Dieu que ce que vous me dites, qu'elle ne peut pas être longue, par la nature même des choses, se vérifie. Ce sera toujours un grand malheur que cet événement ranime ces vilaines haines nationales que les progrès des lumières avoient déjà fort affoiblies. Il n'y a pas d'ailleurs un homme sensé et ami de la liberté et de l'humanité qui ne gémisse, en prévoyant les maux que vont se faire deux grandes nations, qui, plus instruites que toutes les autres, devroient donner à l'Europe des modèles de modération. J'ai lu, mylord, avec beaucoup de plaisir la brochure de M. Sheridan... Cela est clair et précis. Jamais la question n'a été mieux établie, ni mieux discutée. Je signerais tout ce livre. La subtilité du docteur Blackstone ne tient pas contre de pareilles analyses. Les principes, au reste, sont d'accord, ce me semble, avec ceux de nos amis, Price et Priestley. Je vous remercie aussi du *remembrance*. M. et Mme Marmontel sont infiniment sensibles à votre obligeant souvenir. Mme Helvétius, dont la maison est toujours agréable, parle toujours de vous avec beaucoup

d'intérêt. Mme de Boufflers commence à passer beaucoup de temps dans l'année dans sa maison d'Auteuil, et ces deux dames se voient assez souvent. Vous savez qu'elle a un jardin anglois, et qu'elle aime les Anglois; ce n'est pourtant pas toujours à ma manière, et nous avons des disputes très vives qui ne l'empêchent pas de m'aimer. J'embrasse tendrement votre cher enfant. Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir que de m'en parler; et le bien que vous m'en avez dit me le rend encore plus cher, parce que je le vois comme un puissant moyen de bonheur pour votre vie. Je ne sais si ma lettre vous parviendra. Le paquebot est interrompu. Il faut, dit-on, envoyer par Ostende. Je vais l'envoyer chez M. Panchaud.

Agréez, mylord, les nouvelles assurances de mon respectueux et éternel dévouement

L'abbé Morellet.

XXXI

21 juillet 1779.

Mylord,

Je réponds à votre lettre du 9 juillet. Vous avez déjà dû recevoir une lettre de moi, postérieure

encore à celle que vous a remise M. Woodmason, par laquelle je vous ai marqué que, d'après votre instruction positive de vous envoyer les bijoux que vous me demandez *soon or not at all*, j'avois pensé qu'il ne falloit pas vous les envoyer, d'autant plus que le paquebot de Calais à Douvres étoit interrompu. Il l'est toujours. Je suis allé chez M. Panchaud, où j'ai vu de mes yeux une lettre de leur correspondant d'Ostende, par laquelle on leur marque que le paquebot de Douvres à Ostende vient d'être pris, la malle jetée à la mer, et le bâtiment mené à Dunkerque. On m'a bien dit que sous huit à dix jours on me fourniroit, si je voulois, l'occasion d'un homme qui s'en va à Londres par Ostende, mais ce seroit encore une voie fort longue et fort incertaine, et j'aurai peut-être encore le temps de recevoir de vous un ordre plus positif, que je vous demande, afin que je ne puisse pas me reprocher d'avoir fait une imprudence. Votre lettre peut arriver encore avant le départ de la personne dont on m'a parlé, et si elle est partie je retrouverai peut-être une autre occasion. Je pense qu'à présent un délai de sept ou huit jours de plus doit vous être indifférent. J'ai votre lettre de cent guinées. C'est l'affaire d'un jour de l'envoyer à M. Panchaud et de vous faire votre em-

plette. Je ne voudrois pas, mylord, que mon excès de prudence me nuisît auprès de lady Louisa (1). Il m'importe trop qu'elle partage les sentimens de votre bonté pour moi. Mais, mylord, vous êtes d'une discrétion bien grande. Voilà le premier mot que vous me dites d'un événement auquel vous savez bien que je mets le plus vif intérêt, et que j'ai toujours souhaité pour vous, et si les papiers publics ne m'en avoient pas instruit, je ne sais pas si le mot que vous me dites à ce sujet m'auroit suffi.

Oui, mylord, je vous souhaite ou plutôt j'espère, je suis sûr, que ce changement dans votre situation sera très heureux pour vous. Vous êtes d'une grande activité, mais vous conciliez avec cette activité tout ce qu'il faut pour goûter les douceurs de la vie intérieure et domestique. Vous aurez une amie, et votre aimable enfant aura une mère. Vous ne me verrez plus chez vous cette espèce d'inquiétude qui divertissait si fort le colonel Barré, lorsque je me plaignois de ce qu'on n'y voyoit point de femme. Jamais je n'ai vu de société véritablement douce, où l'on fût heureux, que celles où il y a une femme. La société a besoin de cet ingrédient comme le café

(1) Lord Shelburne allait épouser lady Louisa Fitzpatrick en secondes noces.

a besoin de sucre. Je sais bien qu'il y a des gens qui ne mettent point de sucre dans leur café, mais je ne les en estime pas davantage. Au reste, mylord, je suis plus gâté que jamais sur cet article, parce que ma réunion avec ma sœur et ma nièce me rend très heureux. Ma nièce vous remercie de vos invitations obligeantes et vous supplie de faire agréer ses respects à milady, ainsi que ceux de M. Marmontel. J'irai à Passy après-demain, et je saurai du docteur Franklin, qui habitoit Passy, s'il y a une occasion prompte et prochaine pour Londres. En ce cas, je ferai encore votre commission; mais ne regardez pas la chose comme sûre, parce que je crois les occasions rares. Je ne me ferai aucun scrupule d'employer des mains ennemies, comme vous dites, pour faire une chose qui peut être agréable à lady Louisa ou plutôt à vous. Je la supplie de disposer désormais de moi et de toute ma petite maison pour toutes les choses dont elle peut avoir besoin à Paris. Vous voyez que, quand elle voudroit donner à un bourru de philosophe tel que moi, des commissions de bonnets élégans et à la dernière mode, je serois en état d'exécuter ses ordres *avec mon conseil*. Ce qu'il y auroit de plus agréable pour moi seroit de les lui porter moi-même. Faites donc la paix, mylord. En attendant

je vous prie instamment de me parler de milady avec quelques détails, afin que je m'en fasse une idée, approchée du moins, jusqu'à ce que je la voye de mes yeux ; ou, si vous êtes déjà modeste pour elle, de prier quelqu'un de vos amis de me rendre ce service.

Recevez, mylord, faites-lui agréer mes très profonds respects.

L'abbé Morellet.

P.-S. — Je joins ici un petit billet pour Fondbell où je lui explique ce que vous me deviez pour quelques commissions, car je ne veux pas vous ennuyer de ces détails.

XXXII

26 juillet 1779.

Mylord,

Il m'a fallu la dernière lettre de Fondbell du 16 juillet, que je n'ai reçue que le 24, pour me faire faire la commission de bijoux que vous m'aviez donnée, et que je n'ai pas osé faire jusqu'à ce que vous me fournissiez un moyen de vous faire parvenir ce que vous me demandiez. J'ai fait sur-le-champ cette petite emplette et elle

sera portée aujourd'hui même chez M. Perregaux, suivant l'instruction de M. Fondbell. Je suis bien désolé, pour la première fois où je puis être de quelque utilité à milady, de n'avoir pas satisfait assez promptement votre impatience. Mais, mylord, souvenez-vous de votre ordre précis *soon or not at all*, et *soon* ne se pouvoit pas. Rejetez cependant sur moi toute la faute, si vous voulez me sacrifier ; mais à condition que vous répondrez de mon zèle pour l'avenir. Je ne puis vous exprimer, mylord, combien je suis heureux de vous savoir marié à une belle dame, et combien je désire de mériter les bontés de cette belle dame. Il me semble que Berkeley-Square et Bowood-Park et Wycombe seront cent fois plus agréables pour moi. Je parle des lieux seulement, car pour le maître il n'avoit rien à gagner dans mon estime ; mais une dame aimable, belle, comme on dit que l'est milady, embellira, animera tout. Je vais tâcher d'apprendre à balbutier un peu l'Anglois. Je me sais bien mauvais gré depuis longtemps de ne savoir guère que le lire, mais voilà une raison de plus pour m'en affliger, et un motif de plus pour réparer ce malheur autant qu'on peut le réparer à l'âge où je suis.

Je n'ai pas le temps de vous en dire davan-

tage, parce qu'il faut que j'envoye ma lettre et vos bijoux à M. Perregaux.

Faites agréer mes profonds respects à milady, et dites-lui que si vous m'aviez mis de la confidence quinze jours avant votre mariage je n'aurois pas pu me défendre de m'embarquer sur un de nos vaisseaux qui vont bientôt descendre en Angleterre, et qui, au lieu de vous porter un ennemi vous auroit porté un de vos serviteurs les plus attachés et les plus soumis.

L'abbé MORELLET.

XXXIII

Vendredi, 25 août 1779.

MYLORD,

Je reçois toujours avec sensibilité toutes les marques de bonté que vous me donnez, mais les moyens de vous prouver ma reconnoissance me manquent, et il faut que vous m'en croyiez sur ma simple parole. Je vous remercie bien du paquet de pamphlets que vous m'avez envoyé. Mme Helvétius n'accepte point l'offre obligeante de vos arbres, parce qu'elle a en ce genre tout ce qu'il lui faut, à raison de l'extrême petitesse de son terrain ; et puis il faut attendre

la paix pour que la communication soit plus facile entre votre isle et notre continent. Elle n'est pas moins reconnoissante de votre politesse et de votre souvenir. Il est plus aisé d'envoyer les bagatelles que vous me demandez. J'ai donc fait vos commissions sans avoir encore pu vous les faire passer, et je crois bien que les parasols ne serviront pour le reste de cette année que de parapluies à vos dames. J'en ai fait faire deux à ma manière, dont la construction est plus simple et permet de donner au parasol plus d'étendue sans ajouter à sa pesanteur. Le reste de votre commission m'a un peu embarrassé, car votre goût pour faire des présens ne s'étend pas jusqu'à guider le mien pour vous les choisir. Vous ne dites rien ; je devine et je fais de mon mieux sans savoir si je fais bien. J'ai employé environ une vingtaine de louis à une paire de boucles à diamans de la dernière mode, une chaine de montre aussi nouvelle, et un médaillon suspendu à une chaine, aussi dans le dernier gout. La chaine n'a pas été jointe au médaillon, parce que je ne l'ai pas eue assez tôt. Elle vous sera incessamment envoyée. Vous ferez faire le portrait de milady pour ce médaillon, et vous le donnerez à sa meilleure amie. N'est-ce pas là une bonne destination?

Maintenant, je vais vous demander le salaire de mes peines. Vous savez bien, mylord, que vous m'avez envoyé quatre petits portraits en papier noir, infiniment ressemblants de vous, du colonel Barré, de M. Dunning et de M. Townsend. Je les conserve précieusement. Il faut que vous ayez la bonté d'y ajouter celui de milady et celui de mylord Fitzmaurice. Je suppose que vous êtes à Bowood, où vous ne pouvez pas satisfaire mon empressement, mais j'attendrai votre retour à Londres, où vous trouverez probablement l'artiste qui vous a fait ces jolis petits portraits. Je suis peut-être indiscret dans cette demande, quoique je sache que, pour un portrait semblable, il n'en coûtera à milady que la patience d'un moment. Mais c'est à vous, mylord, à supprimer ma prière, si vous voyez quelque difficulté, et à la faire réussir si vous croyez la chose possible. Votre proposition d'échange est bien honnête et bien honorable pour M. Marmontel et pour ma nièce; mais nous avons encore bien du temps devant nous avant que le moment de l'exécuter arrive. Ce que je puis vous dire sérieusement, mylord, c'est que si M. Marmontel et moi nous pouvons être de quelque utilité à votre enfant, nos services vous sont acquis, et j'espère bien que nous aurons quelque occasion de vous montrer la sincérité de

notre office, lorsque vous enverrez mylord Fitzmaurice pour voir un pays qu'il doit connoître et pour achever d'apprendre une langue qu'il ne peut pas se dispenser de savoir Je vous présente, à cette occasion, les respects de M. Marmontel et ceux de sa femme. Je recevrai avec reconnoissance la machine à tirer des copies de l'écriture, que Fondbell me mande que vous vous proposez de m'envoyer. Mais j'ai quelque chose de bien mieux à vous envoyer, si vous voulez en faire la dépense. L'abbé Rochon, de l'Académie des sciences, mon ami, a exécuté une machine facile à transporter, avec laquelle on peut imprimer fort aisément, sans faire de faute, après qu'on s'est exercé deux ou trois heures seulement, un livre entier si l'on veut, en superbes caractères. Quand je dis *imprimer*, ce n'est pas le terme juste, c'est graver, et ce qu'on fait est beau comme la gravure, plus droit et plus égal que l'impression. Pour vous en donner une idée, figurez-vous une roue qui tourne horizontalement et qui porte des poinçons placés verticalement, au bout desquels sont les caractères en relief. Une planche d'étain ou de cuivre étamé est dessous. La roue se meut et porte le caractère à sa place. Il se fait une pression, le caractère s'imprime en creux. Lorsque la planche est

gravée, on la fait passer sous un cylindre ; le papier appliqué dessus, et la feuille sort imprimée. Enfin, tous les mouvemens nécessaires pour cela s'exécutent avec une extrême précision et la plus grande facilité, par un seul homme, et en fort peu de temps. Vous voyez que le grand avantage de cette manière d'imprimer sera de ne tirer qu'aussi peu d'exemplaires qu'on voudra, et de diminuer, par conséquent, les avances et les risques, etc. Je crois que cette découverte rendra facile et commun le plus important de tous les arts, puisque c'est celui par lequel tous les autres se répandent et se perfectionnent. Je ne vous parle pas des avantages que peut apporter la facilité extrême d'imprimer dans les pays où la presse n'est pas libre, et vous voyez bien que c'est une arme de plus qu'on donne aux peuples pour défendre leur liberté et leur bonheur.

Comme il est fort intéressant, par cette raison, de rendre l'invention très publique et de la perfectionner encore, si l'on peut, je pense qu'elle seroit parfaitement entre les mains de notre ami M. Bolton, qui pourroit la faire exécuter d'après le modèle que vous lui donneriez, et la perfectionner. Il faudroit qu'il pût en faire à bon marché. Toute la machine est en cuivre et en acier, ainsi cela est bien de son ressort. Vous avez d'ex-

cellens fondeurs de poinçons. A vue de pays, je crois que la machine que je pourrois envoyer d'ici coûteroit 60 ou 70 guinées. Je la ferois faire avec le plus grand soin, et l'abbé Rochon lui-même dirigeroit l'ouvrier et ajouteroit peut-être encore à la perfection de l'ouvrage. Je pense que cette proposition doit vous plaire. Il est digne de vous de contribuer à cette bonne œuvre, vous qui savez si bien encourager les arts et les connoissances utiles, et vous pouvez encore envisager cela comme une chose utile à Bolton lui-même(1), que vous avez toujours favorisé. Vous penserez à cette proposition.

Je voudrois bien vous parler de toutes les brochures que vous m'avez envoyées; mais ma lettre est déjà si longue, que ce seroit abuser de votre patience. Je vous dirai seulement que celle du docteur Price embarrasse mon esprit sans me convaincre entièrement. En général, je crois peu à l'arithmétique politique, non pas que je conteste les résultats, lorsque les élémens du calcul sont une fois admis, mais parce que je vois souvent les plus habiles gens, en ces matières, choisir mal les élémens. Par exemple, je ne crois pas que la notice la plus exacte du nombre des

(1) Mathew Bolton, manufacturier et commerçant de Birmingham.

maisons puisse conduire à connoître avec certitude l'état de la population. Le nombre des citoyens à deux époques différentes peut bien n'être point du tout en raison du nombre des maisons, puisque plusieurs causes, souvent inconnues et incalculables, altèrent cette proposition. Les « cottages » se détruisent, et les hommes qui les habitoient vont peupler les bourgs et les villes. On se met à construire des maisons plus grandes, elles contiennent plus d'hommes, et, avec moins de maisons, on n'a pas moins et on peut avoir même plus d'habitans. L'état des consommations me paroît aussi une preuve fort équivoque de l'accroissement ou de la diminution du nombre des hommes. Tant d'autres causes font varier la consommation ! Le docteur Price indique lui-même différentes causes de la diminution prodigieuse et subite du produit de l'exercice de 1689 aux années suivantes : diminution qui est de 260,000 et de 319,000 livres sterling, tandis que celle qu'il objecte n'est, selon lui-même, que de 142,000 livres sterling. Mais il ne répond pas suffisamment à l'objection qu'on boit plus de vin et plus de liqueurs. Il ne se propose pas même une objection plus forte, à mon avis ; c'est qu'on boit moins en totalité, ce qui est généralement vrai aujourd'hui des nations de l'Eu-

rope où l'on buvoit le plus autrefois. Enfin, il me semble qu'on peut dire de cette partie de ses calculs ce qu'il dit lui-même à la page 57 de l'appendice, *this is one of the cases in which averages prove nothing.* Je trouve le docteur bien plus convaincant quand il parle de la diminution de votre commerce. Vous me direz peut-être que, puisque le commerce et la richesse décroissent, la population doit diminuer proportionnellement. Mais c'est encore là un de mes paradoxes que la population peut se soutenir et une nation s'appauvrir jusqu'à un certain point. Au reste, ces observations ne m'empêchent pas de rendre justice au travail et à l'excellente tête de M. le docteur Price, un des hommes qui aura le mieux mérité de son siècle et de l'humanité. J'ai lu avec beaucoup de plaisir aussi ce que mylord Abingdon a ajouté à l'ancienne édition de ses pensées, que vous m'aviez envoyée déjà. Le *Mémorial* aux souverains est fait dans de bons principes et on y trouve *very extensive views.* Voilà une bien longue lettre, qu'il est tems de finir. Je vous prie de mettre mes respects aux pieds de milady, de parler de mon dévouement pour vous à mylord Fitzmaurice ; de me rappeler au souvenir de vos amis, pour qui vous connoissez mes sentimens, et surtout de me continuer

l'amitié et les bontés qui m'ont respectueusement attaché à vous pour la vie.

J'espère, mylord, que vous me pardonnerez d'avoir employé jusqu'ici la main de mon commis. Ma lettre était fort longue et pleine de ratures; j'ai cru que vous aimeriez mieux qu'un homme occupé ne perdît pas deux heures à la récrire, pour observer la loi d'un cérémonial dont vous n'avez pas besoin pour être assuré de mon respect pour vous. Je me suis réservé à vous écrire *proprio pugno*. Combien ce que vous me dites de mylord Fitzmaurice m'a fait de plaisir. Je ne m'étonne pas comme vous croyez bien; *nec imbellem feroces progenerant aquilæ columbam* (1). Je sais bien bon gré à votre excellent M. Jervis de ses soins pour un enfant qui vous est si cher, et je vous prie de lui dire que, lorsqu'il viendra à Paris, je lui en témoignerai bien ma reconnoissance. Je vous envoie ma lettre par une occasion que j'ai trouvée pour vous porter en même tems la chaîne du médaillon. Je n'ai pas là le mémoire du bijoutier. Les boucles, la chaîne de montre et le médaillon sans la chaîne, coûtent 368 livres, et les deux parasols, 66 livres. J'ai reçu, de M. Panchaud, ou Perregaux, 454 livres, et il me

(1) Horace, *Odes*, 4, 4, 31

reste 18 livres, avec lesquelles et quelque argent qui m'est resté ici avant, à vous, je payerai la chaîne. Recevez de nouveau mes respects. Je remercie Fondbell de son billet et de ses soins pour me donner de vos nouvelles.

Je suis votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

XXXIV

Mardi, 4 avril 1780.

Mylord,

J'apprends une nouvelle sur laquelle il m'est impossible de garder avec vous le silence que j'observe depuis le commencement de cette vilaine guerre. Vous avez eu ce que nous appelons dans notre langue une affaire(1). On assure que les suites n'en sont pas dangereuses pour votre santé et que votre blessure est légère ; mais des nouvelles de gazette ne suffisent pas pour me tranquilliser, et je vous supplie de dire à Fondbell que je lui serai sen-

(1) Il est question du duel qui venait d'avoir lieu entre lord Shelburne et le colonel Fullerton, partisan du gouvernement et membre de la Chambre des Communes. *Vie de lord Shelburne*, III, 75.

siblement obligé s'il veut bien m'instruire très en détail de votre état. J'envoie chez mylord Kerry (1) savoir si on a reçu de vos nouvelles. Je vous écris de chez Mme Helvétius, qui me charge de la rappeler à votre souvenir et de vous témoigner toute la part qu'elle prend à cet événement. Nous l'avons de la bouche d'un homme que nous voyons souvent et qu'on n'ose presque nommer à un aussi bon Anglois que vous ; c'est M. Franklin qui, malgré la grande aversion qu'il a pour les « lords », nous a paru penser, dans cette occasion, en ennemi généreux. Ce n'est pas, au reste, sans étonnement, que nous voyons s'établir en Angleterre un usage qui est vraiment destructeur de la liberté, des débats parlementaires et, par conséquent, de votre constitution. Après tout, les sottises des gouvernemens ne se font pas toutes seules, et si toutes les fois qu'on voudra les mettre sous les yeux de la nation, il faut s'attendre à un cartel de la part de quelqu'un des hommes qui y sont mêlés, il faut certainement renoncer aux affaires publiques et cacher sa vie, selon le précepte de quelques sages, dont la maxime me paroît tous les jours plus raisonnable. Il me

(1) Lord Kerry habitait Paris. Voir sur lui un article dans le *English Historical Review*, 20, 40, vol. X, octobre 1895 ; *An Irish Absentee*, par M. J. G. Alger.

semble que ces idées étoient établies en Angleterre lorsque j'ai commencé à entendre parler de votre gouvernement. Sans doute, elles sont changées aujourd'hui, et il n'est pas difficile de reconnoître les auteurs de ce changement : ce sont en général tous les fauteurs du despotisme. *Is fecit scelus cui prodest.* Si j'étois le Machiavel de Londres, je conseillerois à ces messieurs de pensionner, dans les deux Chambres, une demi-douzaine de bons tireurs, bien exercés à mettre une balle dans un « crown », et d'excellens maîtres *of fencing*, et dès qu'on censureroit une mesure ministérielle, *appel et combat !* Ne pensez-vous, mylord, que si je proposois humblement ce projet, je pourrois avoir une pension ? Je mets mes intérêts entre vos mains. Je crois pourtant que votre ministère a assez de *protectors* de cette espèce pour n'avoir pas besoin de mes lumières. Je ne veux donc penser qu'à vous. Parlez-moi de milady et de votre enfant, et de votre intérieur, et de votre nouveau genre de vie. J'attends avec une grande impatience d'être témoin de votre bonheur, de mériter les bontés de milady, et de lui prouver, par mon respectueux dévouement pour elle, que je ne suis pas tout à fait indigne des bontés dont vous m'honorez. Voilà, mylord, une belle campagne faite par

l'amiral Rodney (1). Je suis fort fâché de voir employer ainsi les membres de l'opposition. Dieu vous préserve aussi de vous voir entrer dans le ministère. Faisons plutôt la paix ; et cela ne doit jamais être difficile, s'il est vrai, comme je le pense, qu'il n'y a jamais eu de bonne guerre, ni de mauvaise paix. Je ne sais, au reste, pourquoi je vous parle d'affaires publiques, car je suis bien dégoûté de ce genre de conversation. Je l'évite autant que je le puis, parce que je suis malheureux d'une sottise publique bien plus que les gens qui les font. M. Marmontel en perd le sommeil et l'appétit, et notre patriotisme nous rend vraiment misérables. Nous parlons souvent de vous, et puisque vous voulez bien prendre quelque intérêt à lui et à sa femme, je dois vous dire que ma nièce est grosse. Nous espérons qu'elle n'éprouvera pas un accident aussi fâcheux que celui qu'elle a eu à son premier enfant, et que nous supposons avoir été la suite de la maladresse de l'accoucheur. Je vous prie de me rappeler au souvenir de vos amis, et surtout du colonel Barré et de M. Price et de M. Priestley. Le baron d'Holbach vous présente ses respects.

(1) Victoire de l'amiral Rodney sur la flotte espagnole commandée par Don Juan Langara, près du cap Saint-Vincent, 16 janvier 1780.

Il vient de marier sa fille aînée à un fort bon parti. M. le duc de la Rochefoucauld vient d'épouser sa nièce, Mme de Chabot. Recevez tous mes respects et les assurances nouvelles du dévouement respectueux qui m'attache à vous pour la vie.

L'abbé MORELLET.

XXXV

Le 7 juin 1780.

MYLORD,

Je suis infiniment touché de votre obligeante lettre. D'abord, parce que vous me dites de votre situation et de celle de tous vos amis, qu'il m'est bien agréable de savoir jouissant de l'estime publique (qu'ils méritent à tant de titres) au milieu de la crise générale où vous vous trouvez, et dans des circonstances où l'esprit de parti, presque toujours injuste, juge souvent si mal les vues les plus saines et les intentions les plus droites des hommes qui travaillent avec le plus de zèle à faire le bonheur de leur nation.

Votre mot sur l'état de vos affaires particulières me fait aussi un très grand plaisir ; parce que le bonheur ne peut se concilier qu'avec

l'ordre. Quant à la bonté avec laquelle vous me parlez à cette occasion, je la sens vivement, mais je n'ai aucun besoin d'y avoir recours. Ce que je crois pouvoir vous dire de mieux pour vous en remercier est de vous assurer qu'en un cas pressant je ne mettrois point de fausse dignité à ne pas vous faire connoitre ma situation, parce que j'ai toujours pensé qu'on peut accepter noblement ce qui est offert noblement.

Assurément, mylord, j'irai, à la paix, être le témoin oculaire du bonheur dont vous jouirez. C'est un désir très vif en moi de connoître la femme aimable à qui vous le devez, au moins en partie; mais vous ne pouvez me faire aucun remerciement, ni du projet, ni de l'exécution, car ce sera pour moi un spectacle si doux que je serai bien payé par le plaisir que j'en recevrai.

Ma nièce avance heureusement dans sa grossesse, et nous nous flattons que, cette fois, nos espérances ne seront pas trompées si cruellement que la dernière fois. M. Marmontel est toujours heureux par elle, et l'aime comme le premier jour, ou plutôt bien plus que le premier jour, de sorte que nous avons aussi un bonheur domestique assez doux à voir, et c'est une pensée qui nous occupe souvent que, quelque jour,

vous daigneriez aussi en être le témoin. La femme et le mari vous assurent de leurs très humbles respects.

Je ne vous parle plus de votre affaire avec le *Scotchman, deputy of ministry for fighting*. Votre considération personnelle auroit gagné à à cette aventure, si elle pouvoit augmenter dans l'esprit des gens qui vous connoissent. J'ai eu, d'une personne dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, une relation très bien faite, que j'ai communiquée à plusieurs de nos amis. Je suis toujours bien obligé à Fondbell de celle qu'il m'a envoyée. Je suppose que vous êtes tout à fait guéri de votre blessure. J'aurois été bien aise que vous m'en assurassiez vous-même.

Notre littérature est si stérile que nous n'avons rien ici qui mérite de vous être envoyé.

Je passe ma vie à Auteuil, et la dame du logis se souvient toujours de vous avec beaucoup d'intérêt. Elle vous prie de ne pas l'oublier. Nous avons fait, avec le secours du jardinier anglois de M. le comte d'Artois, le plus joli petit jardin anglois au devant de la maison qu'on puisse faire dans un espace grand comme un mouchoir, où nous avons pourtant placé plus de deux cents arbres ou arbustes. Quand verrai-je Bowood pour le comparer à notre jardin d'Auteuil? Milady

aime-t-elle la campagne? J'aime à le penser, parce que je crois que ce goût est utile au bonheur, et qu'il suppose des affections douces et le calme de l'âme, sans lesquelles une femme ne peut pas être aimable comme tout le monde dit que l'est milady.

Vous ne me parlez pas de votre cher enfant. Je crois que c'est parce que vous n'avez que du bien à me dire de sa santé et de ses progrès. Je vous prie, mylord, de n'être pas moins pour lui.

Je n'attribuerai point à l'aveuglement paternel les éloges que vous m'en feriez, parce que je sais que vous êtes juste et vrai. Vous ne me tromperez pas, non plus, et vous me rendrez justice en comptant entièrement sur le respectueux et tendre attachement que je vous ai voué pour la vie.

Ne m'oubliez pas auprès de nos amis, et parlez quelquefois à milady de mon respect et du désir que j'ai de la voir et de mériter ses bontés.

Nous croyons ici que l'amiral Rodney a été plutôt *battu* que *battant*, et nous avons à présent assez bonne opinion de notre campagne prochaine. A propos, mylord, on m'a dit que vous avez parlé de moi avec bonté en plein Parlement.

Vous pouvez bien penser combien j'en suis glorieux.

Je suis, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

XXXVI

13 juillet 1780.

Mylord,

Je ne puis vous exprimer le plaisir que m'ont fait votre lettre, vos jolis ordres, et les nouvelles que m'a données Fondbell. J'aimerois mieux sans doute vous avoir reçu chez moi, mais avec cette maudite guerre qui me prive de cette douce satisfaction, c'est sans doute ce qui pouvoit m'arriver de plus agréable que d'avoir bien au vrai votre portrait et celui de vos amis, et de savoir la situation de votre âme avec quelque détail. Votre lettre la peint parfaitement. On y voit toute votre élévation et toute votre sensibilité; et au travers de vos projets de retraite philosophique et de la juste indignation que vous cause la stupidité du public, pour lequel vous avez jusqu'à présent vécu, on démêle encore la passion que vous avez pour la liberté de votre pays, et pour le bonheur des hommes. Je n'ai

pu me refuser au plaisir de la faire lire à quelques amis qui en sont dignes, et je vous confie que Mme Necker ayant montré beaucoup d'intérêt à la lecture de votre lettre à M. le comte de Sarsefield, je lui ai encore envoyé cette dernière. Soyez assuré qu'on n'abusera point de ce qu'elle contient. D'ailleurs rien au monde n'est plus raisonnable ni plus vrai que tout ce que vous y dites de la situation des affaires présentes.

Fondbell vous dira que nous avons fait avec lui et son enfant un déjeuner à l'angloise où il a vu toute ma petite famille et entendu l'expression de nos sentimens pour vous. Il m'a fait des reproches de votre part de ce que je ne vous avois envoyé aucun ouvrage nouveau. Mais, mylord, il faut en accuser notre stérilité et non pas ma négligence. On ne fait rien. Il ne paroît plus rien que des journaux qui n'apprennent rien, qui font perdre un temps précieux, qui découragent les gens de lettres et égarent le jugement du public. Je ne pensois pas qu'une traduction de Sénèque en françois pût vous intéresser. Il me semble que vous en avez une bonne en anglois. Mais enfin je l'ai remise à Fondbell, ainsi que la bonne édition des Mémoires de M. le comte d'Avaux, qu'il m'a dit que vous vouliez avoir. Ma bibliothèque s'enrichit toujours de vos

présens. Je vous remercie du Sheridan, dont je n'ai rien lu encore, mais que je suppose bon, puisque vous me l'envoyez, et qu'on dit être très bien écrit.

Le cher baron d'Holbach, dont vous me parlez avec un intérêt qu'il mérite bien de votre part, est aux eaux de Contrexéville en Lorraine. C'est le second voyage qu'il y fait pour apporter quelque soulagement à des attaques néphrétiques qui devenoient fréquentes, et nous espérons qu'il s'en trouvera bien. M. de Malesherbes est parti il y a une quinzaine de jours pour la Suisse avec un seul laquais. Il a loué une maison moitié ville moitié campagne, à une extrémité de Paris, et il vit là retiré, occupé de sa bibliothèque, comme vous de la vôtre : quoique avec bien moins d'apparence qu'il sorte jamais de là pour faire servir à la chose publique ses grandes connoissances. Dans la vérité, il lui manque pour être un grand homme d'État, une chose que l'étude ne donne point, ce que nous appelons chez nous un *caractère,* c'est-à-dire l'activité et la fermeté réunies. Ce défaut que nous lui connoissons nous console de ne pas le voir en place. Mais votre pays n'a pas pour vous ce motif de consolation. M. Turgot, que vous n'avez fait qu'entrevoir, mène une vie qui est bien comme celle par laquelle vous croyez

que vous finirez *in a philosophical line*. Il ne s'occupe que de physique et de littérature. Son rival, M. Necker, se conserve dans une place difficile à faire. Il paroît conduire nos finances à la satisfaction de tout le monde. Il y a mis de l'ordre et de l'économie. Il résiste avec courage à l'avidité des gens de la Cour. Il soutient le crédit public. Ses principes de l'administration du commerce ne sont pas bien d'accord avec ceux des personnes qui ont le plus réfléchi sur cette matière, et au nombre desquelles j'ose me compter. Mais il ne se mêle guère de ces objets et laisse les choses comme elles étoient. Au reste, je dois vous dire que malgré mon attachement pour M. Turgot, et quoique les malheureuses querelles qui les ont divisés m'aient en même temps séparé de la société de M. Necker, j'ai reçu de lui et de Mme Necker des marques d'un intérêt très sérieux et très vif. M. Marmontel et sa femme y vont assez souvent, et Mme Necker vient quelquefois voir notre petite famille. Je regrette de ne pouvoir les cultiver chez eux, mais la chaleur que mes anciens amis ont encore contre lui ne me permet pas de m'en rapprocher. Je suis enchanté de ce que vous me dites de l'accroissement de l'estime publique pour M. Dunning et le colonel Barré. Mais je vois que c'est

chez vous comme ici. Il faut être médiocre pour être appelé à l'administration des États par les souverains. Je crois qu'ils ont découvert que les hommes de génie ne peuvent que gâter tout, et que la médiocrité d'esprit et de talens est pour eux l'*aurea mediocritas*. Elle l'est certainement pour ceux qui en sont doués, puisqu'elle les conduit bien sûrement aux richesses et aux honneurs.

Je vous envoie, mylord, un gros paquet d'ordonnances militaires. Il y en a quelques-unes d'anciennes, que vous aurez peut-être déjà, mais en les faisant ranger selon leurs dates vous reconnoîtrez facilement les doubles. Il y a eu deux nouvelles sur les prises, qui me déplaisent cruellement en ce que, quoiqu'elles ne soient littéralement que *conditionnelles,* elles supposent cependant que cet abominable fléau, que nous appelons la guerre, s'approche de nos têtes. D'un autre côté le manifeste du roi de Prusse paroît et voilà l'Allemagne en feu (1).

O miseras hominum mentes, o pectora cæca (2).

M. Marmontel vous écrit pour vous remercier et de votre joli dévidoir d'acier, et de tout ce que vous me dites d'obligeant pour lui et pour

(1) Le roi de Prusse avait annoncé son adhésion à la Ligue des neutres, contre l'Angleterre.

(2) Lucretius, I, 14.

sa femme. Nous verrons revenir la paix avec un grand plaisir sans doute, mais surtout parce qu'elle nous rendra l'espérance de vous voir. Vous trouverez un petit ménage, le plus paisible et le plus heureux du monde. Vous y aurez toujours votre couvert mis lorsque vous voudrez vous délasser des grands dîners, et nous vous ferons faire à peu de frais très bonne chère, car vous saurez, mylord, qu'avec notre médiocrité notre dîner est toujours fort bon, quoique très modeste. Vous savez que je suis gourmand et que j'aime l'ordre. J'ai fait servir ces deux petites passions, qui ne font de mal à personne, à rendre ma maison agréable, et je me saurois gré de les avoir si elles me servoient un jour à vous rendre quelques soins respectueux pour les bontés dont vous m'avez honoré chez vous.

J'ai tellement barbouillé la lettre que je vous écris que je suis obligé de la faire transcrire. Je crains de n'avoir pas le temps de la recopier moi-même, parce qu'il faut que je l'envoie chez Foudbell, et elle en sera mieux écrite.

Je la terminerai en vous priant de me regarder comme un de vos serviteurs les plus tendrement et les plus respectueusement dévoués.

L'abbé Morellet.

Je vous prie, mylord, de me rappeler au souvenir de M. Dunning, du colonel Barré, de M. Townsend, et de M. Price, et de M. Priestley. Vous me feriez un grand plaisir de m'envoyer les profils de ces deux derniers, qui méritent bien d'entrer dans ma collection d'hommes estimables et célèbres. Si vous pouvez y joindre encore votre profil pour ma nièce vous me comblerez de biens.

XXXVII

Paris le 22 avril 1782.

Mylord,

Je me flatte que vous n'aurez pas attribué à aucune négligence et encore moins à aucune indifférence le silence que j'ai gardé jusqu'à présent depuis votre rentrée dans le ministère. J'ai voulu seulement laisser passer les premiers temps qui ont suivi une révolution qui a dû vous donner beaucoup d'affaires (1). Vous me croirez bien quand je vous dirai que cet événement m'a fait

(1) Lord North étant tombé, un nouveau ministère se constitua au mois de mars 1782, sous la présidence de lord Rockingham. Dans ce ministère, lord Shelburne occupait la place de secrétaire d'État pour les colonies et l'intérieur; M. Dunning était nommé chancelier du duché de Lancastre, et le colonel Barré trésorier de la marine.

un extrême plaisir, non seulement d'après l'attachement respectueux que je vous ai voué, mais par des motifs plus généraux et des sentimens, s'il est possible, encore plus désintéressés.

Oui, mylord, malgré la guerre qui nous divise, je suis bien aise de voir votre pays mieux gouverné. Vous connoissez mes dispositions cosmopolites; vous savez que le bien d'une grande nation ne peut pas m'être indifférent, ou plutôt m'intéresse, je vous en fais l'aveu, presque autant que celui de mon propre pays. Ainsi quoique je voie fort clairement que le changement qui vient de se faire et surtout votre entrée dans le ministère vont désormais faire prendre à l'Angleterre des mesures plus raisonnables, ou, si vous voulez, moins malheureuses que celles qu'elle a suivies depuis plusieurs années, je me réjouis de très bonne foi, en ma qualité de citoyen du monde, de voir un grand peuple reprendre sa véritable place, connoître mieux ses intérêts et employer ses moyens non pour poursuivre un but auquel il ne peut atteindre, mais à conserver le degré de richesse et de puissance qui doit lui appartenir, comme fondé sur ses avantages naturels et qu'il est par cette raison même de l'intérêt de toutes les nations de ne pas lui laisser perdre. Je pourrois faire une dissertation

bien longue pour expliquer ce que j'entends par *vos avantages naturels,* et peut-être déduirois-je de cette explication des maximes que je regarderois comme bonnes à former une base solide à l'édifice d'une bonne paix; mais vous, messieurs les hommes d'État, vous ne faites pas grand compte de la politique d'un écrivain spéculateur obscur tel que moi.

Vous ne douterez pas non plus, mylord, de la satisfaction que j'ai éprouvée en voyant vos amis M. Dunning et M. Barré remplir des places qui les appeloient depuis si longtemps; j'aime à voir dans votre administration des amis de la liberté et des principes véritables de votre constitution dont le ministère précédent s'écartoit et se seroit encore écarté bien davantage.

Il n'existe pas sous le ciel de gouvernement bon de tout point; mais si les hommes sont faits pour se contenter des *à peu près,* le lot de l'Angleterre est jusqu'à présent meilleur que celui d'aucune autre nation. Je ne vois plus qu'un peuple sur la terre qui puisse espérer d'en avoir un plus digne encore d'etre envié, et ce sont les Américains. Le mérite en est aux circonstances. Toute l'économie publique européenne et même asiatique a été fondée sur la conquête, qui a amené partout le gouvernement féodal, or c'est

là le vice capital et radical de tous les États politiques. Il me semble qu'il n'y a presque pas une seule mauvaise loi qui n'en soit dérivée ou directement ou indirectement, et les Américains n'ont pas eu dans l'organisation de leur société cet abominable principe de tout mal. On dira peut-être que l'Europe pourroit elle-même s'en guérir. Mais c'est une entreprise trop difficile. Il y faudroit la médecine de Médée qui fait couper Eson en morceaux pour le rajeunir; recette qui seroit bonne pour un corps politique quoiqu'elle n'ait rien valu pour le vieillard.

L'indépendance de l'Amérique est une opération chirurgicale de ce genre, et, d'après mes principes, elle doit être un bien pour la Grande-Bretagne. Votre liberté étoit perdue, et votre constitution altérée sans ce grand événement. Ce n'est pas tout à fait l'inconvénient que craignoit le docteur Tucker, mais c'est celui qui m'a toujours le plus frappé et qui m'a fait faire des vœux pour la liberté de l'Amérique par la même raison qui m'en faisoit faire pour la vôtre.

Heureusement, mylord, votre activité vous fait trouver du tems pour tout, pour penser aux affaires publiques et aux gens que vous aimez. J'espère que vous allez employer cette activité à donner bien vite à l'Europe une bonne paix,

puisqu'il n'y a plus à mon avis de motif raisonnable de guerre, dès que l'indépendance de l'Amérique est établie ou de fait ou de droit. La maxime du préteur Cassius, *cui bono*, me paroît devoir décider ici la question et terminer les querelles. J'en reviens toujours à dire qu'au fond cette indépendance ne vous nuira pas. La similitude de langues, de mœurs, de religions, l'habitude, la perfection de vos fabriques, l'intelligence de vos commerçans, etc., vous feront bientôt reprendre tous les avantages que vous tiriez de vos colonies par le monopole que vous vous étiez réservé, et de plus grands encore à raison même de ce que vous aurez affaire à un pays plus riche et plus peuplé, et que, même en partageant ce commerce avec d'autres nations de l'Europe, la portion que vous en aurez pourra être doublé, et quadruplé et décuplé, de celle que vous conserviez avec tant de peine. Ce point une fois abandonné, et la liberté du commerce et des mers rétablie, je ne vois pas trop de difficulté à rétablir la paix en Europe, parce que j'imagine que les puissances belligérantes pour la cause de l'Amérique ne prétendent pas demander des conditions qui puissent vous être onéreuses et inhonorables et que, quand elles auroient ce projet, je me flatte et j'espère qu'elles échoueront.

Je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

XXXVIII

Jeudi, 11 juin 1782.

Mylord,

Outre le plaisir que j'ai toujours à recevoir des marques de votre souvenir, votre lettre m'en a fait un plus grand encore en me fournissant une occasion de vous être bon à quelque chose. Ce n'est pas que je crusse que vous eussiez besoin de justification contre les relations infidèles de vos *pamphleteers* auprès de toutes les personnes raisonnables ; mais puisque enfin l'opinion publique est souvent le résultat des préventions des gens légers et même des sots, espèces nombreuses qui remplissent le monde, il n'y a point de mal à donner une explication qui efface des impressions défavorables, quelque injustes qu'elles soient. J'ai traduit, mylord, votre lettre adressée à M. de Sarsefield. Je lui ai envoyé l'original, franc de port. Ensuite j'ai envoyé une copie de ma traduction à M. de Voyer, une à Mme de Blot, et une troisième à Mme Necker.

Pour vous faire voir que votre lettre a produit tout l'effet que vous pouviez désirer, je vous envoie les deux billets que j'ai reçus, l'un de Mme de Blot, l'autre de Mme Necker. M. de Voyer vous répondra probablement lui-même. Je pense que cela suffit parfaitement et qu'il seroit au-dessous de vous de vous occuper davantage de réfuter les impertinences des papiers publics. Votre récit est une démonstration. Qui est-ce qui ne voit pas qu'en répondant comme vous faisiez à un discours décourageant et injurieux à votre nation, vous avez pu employer, et l'exemple de la servante de Hollande, et la petite exagération qu'on peut trouver dans ce que vous dites, que les femmes angloises *would withstand* l'ennemi? Ce langage est tout simple et tout naturel dans la situation et les circonstances où vous parliez. Quant à ce que vous ajoutez du défaut d'esprit public chez nous, peut-être le trait sur lequel vous appuyez votre opinion n'étant qu'un fait isolé ne prouve pas une proposition aussi générale que celle que vous avancez; mais, que votre preuve soit bonne ou mauvaise, il est toujours évident et incontestable qu'il y a plus d'esprit public et national en Angleterre qu'en France; et cette opinion, vraie ou fausse, un Anglois parlant à sa nation a bien le droit de

de l'énoncer, sans qu'en France même on puisse s'en offenser. Voilà tout ce que j'avois à vous dire de votre commission (1).

Vous avez bien raison, mylord, de n'aimer pas la guerre, mais je vais plus loin que vous, car je la trouve non seulement odieuse, mais ridicule, à moins qu'on ne la fasse pour défendre ses foyers; mais je ne sais pas si l'histoire peut fournir un exemple plus frappant de ce ridicule que celui que nous avons eu sous les yeux. Dieu veuille qu'enfin votre gouvernement entende cette vérité. Il me semble que le nôtre n'en est pas très éloigné. Nous nous attendons tous les jours ici à quelque changement considérable chez vous. Permettez-moi de vous dire que je ne souhaite pas de voir votre vaisseau rejeté sur cette mer orageuse; si cependant vous le désirez vous-même, je me consolerai de voir mes souhaits contrariés.

Je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

(1) Il s'agissait d'un discours prononcé à la Chambre des lords dans lequel lord Shelburne était censé avoir employé des termes blessants pour la France.

XXXIX

Le 3 octobre 1782.

MYLORD,

Je ne prendrois pas la liberté de vous écrire dans un temps où vous avez tant et si grandes affaires à conduire, si je n'y étois obligé par la déférence que je dois à un homme que son nom et son rang et l'amitié qu'il me montre mettent en droit d'exiger de moi cette espèce d'indiscrétion. M. le comte d'Estaing a voulu, malgré toutes mes représentations sur l'inutilité de mon intervention, que je me joignisse auprès de vous à quelques autres personnes pour vous engager à lui donner des moyens de recouvrer vingt-quatre mille francs qu'il a très noblement prêtés à M. Draper à son passage à Paris après la reddition de Minorque. Il les a prêtés comme à un officier estimé des troupes de Sa Majesté britannique qui se trouvoit en pays ennemi, sans avoir eu avec lui aucune liaison particulière. Il m'a montré toutes les pièces de ce petit procès. Il croit que votre ministère (1) et l'influence que

(1) La mort de lord Rockingham étant survenue le 1er juillet, lord Shelburne était devenu premier ministre.

vous pouvez avoir, tant sur les récompenses que peut attendre M. Draper que sur l'esprit de son débiteur, peuvent lui être utiles dans cette occasion, et je lui dois de joindre mes faibles sollicitations à celles que vous avez déjà reçues à ce sujet. Je serois bien glorieux de contribuer à lui faire obtenir ce qu'il désire. Mon amour-propre auroit bien lieu d'être flatté du crédit qu'on me verroit auprès de vous. J'ai publié si hautement vos bontés pour moi et l'hospitalité généreuse que vous m'avez montrée, et je professe un attachement et un dévouement si respectueux pour vous, que mes compatriotes croient que je puis vous demander une grâce. Vous excuserez donc, mylord, la liberté que je prends de vous demander celle-ci. J'en attends une autre qui me sera encore plus précieuse. Ce sera la permission d'aller vous revoir et faire connoissance avec milady, avec votre nouvel enfant, et avec mylord Fitzmaurice, qui devient un homme, à ce qu'on me dit, et un homme fort bon à connoître. Mais il n'y a pas moyen de jouir de tous ces biens sans la paix. On prétend que je ne sais plus quel roi de Perse fit la guerre aux Athéniens pour aller manger des figues de l'Attique. C'étoit une mauvaise raison pour faire la guerre, mais c'en seroit une fort bonne, à

mon avis, pour faire la paix, et si j'avois quelque influence dans les conseils, vous voyez bien que je voudrois aller manger des figues de Bowood-Park. J'attends avec confiance un événement sur lequel vous aurez tant d'influence. Vous êtes ami de l'humanité autant que zélé pour l'honneur et les intérêts de votre patrie ; ainsi vous trouverez quelque moyen de concilier et d'exercer à la fois ces deux sentimens. Le comment n'est pas de ma compétence.

En attendant, mylord, je vous fais mon compliment, non sans douleur, du mauvais succès du siège de Gibraltar (1). Si la peine que peut me faire un événement fâcheux à nos alliés pouvoit être adoucie, elle le seroit par la pensée qu'il arrive sous votre ministère, qui jusqu'à présent a été marqué par des succès, fruit de sages conseils. J'ai bien peur d'être obligé d'avoir recours encore à ce motif de consolation pour quelque autre occasion, car j'ai une frayeur de votre grande escadre doublée en cuivre, dont je ne saurois me guérir.

Daignez, mylord, parler quelquefois de moi à milady et à mylord Fitzmaurice.

(1) La défaite de l'assaut combiné des flottes françaises et espagnoles sur Gibraltar, et celle du comte de Grasse par l'amiral Rodney, en sauvant l'honneur de l'Angleterre, facilitèrent la paix que le ministère voulait négocier.

Recevez les respectueux hommages de Marmontel et de toute notre petite famille, où l'on s'occupe souvent de vous. Ma nièce, qui a deux fort beaux enfans, surtout le dernier, qu'elle nourrit, a sur sa cheminée le portrait des vôtres. Croyez aux sentimens de la reconnoissance et du profond respect que vous a voués pour la vie votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

XL

6 novembre 1782.

MYLORD,

Je pense qu'à votre rentrée du Parlement, il y aura bien quelques plaintes de l'opposition contre cette paix (1), mais les gens raisonnables la défendront. Je la crois bonne pour les deux pays, et quant à ceux qui croiroient que vous avez mal fait de ne pas profiter de nos troubles intérieurs et du désordre actuel de nos finances, je leur dirai que vous avez peut-être plus à

(1) Les préliminaires de paix furent signés le 1er octobre 1782 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis de l'Amérique, et le 20 janvier 1783 entre la Grande-Bretagne et la France ; mais déjà on regardait l'événement comme non plus douteux.

gagner à nous laisser battre entre nous qu'à nous réunir tous contre l'ennemi commun. Nous eussions fait de grands efforts, n'en doutez pas, et vous auriez hâté peut-être le rétablissement de l'ordre chez nous. Vous voyez bien, au reste, mylord, qu'en raisonnant ainsi je ne fais que parler d'après les principes des gens qui croient qu'une des deux nations a un grand intérêt à la ruine de l'autre, et vous savez que je suis bien éloigné de penser ainsi.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

XLI

Le 25 février 1783.

MYLORD,

Je viens d'apprendre les débats de vos deux Chambres sur cette paix. Je n'ai pas été surpris de voir cette sage mesure attaquée, parce que je sais qu'un ministre, dans votre situation, doit bien s'attendre à éprouver cette injustice, mais je n'en ai pas été moins indigné. Il me semble que le besoin de la paix étoit égal entre les nations belligérantes; que l'indépendance de

l'Amérique étoit un *fait,* ouvrage du ministère qui vous a précédé; que votre situation dans les isles devoit être regardée comme très périlleuse, vu l'armement de Cadix qui les menaçoit pour la campagne prochaine; que votre position dans l'Inde devenoit de jour en jour plus critique, et qu'il vous convenoit d'assurer à la Grande-Bretagne ces établissmens importans; que les facilités que vous nous donnez pour la pêche (1), outre qu'elles sont pour ainsi dire du droit public des nations, ne peuvent pas exciter le mécontentement chez vous, aujourd'hui que l'indépendance des Américains va, dans le fait, les mettre en état d'exercer la pêche, et pour vous et pour nous; que vous deviez manquer plus que nous encore pour la campagne prochaine et d'hommes et d'argent, mais d'hommes surtout; que le poids de votre dette, accru encore des frais d'une campagne, étoit capable de vous causer un mal irréparable ; qu'une bonne réconciliation avec l'Amérique va vous rendre tous les avantages que vous en retiriez et de plus grands encore par le simple effet de la liberté; que les relations nécessairement plus étroites qui s'établissent entre vous et les Américains, la similitude de langue, de reli-

(1) La pêche de Terre-Neuve.

gion, de mœurs, et la force des anciennes habitudes, vous rendront en fort peu de temps tout le commerce que vous aviez avec eux, et l'animeront encore à mesure que ces pays prospèreront; que vous n'aurez vraiment rien perdu qu'une chose que vous ne pouviez pas conserver : la domination sur un pays qui dans cinquante ans sera deux fois plus peuplé que le vôtre; et qu'une chose qui n'est véritablement d'aucune importance pour le bonheur de votre nation, le vain titre de maître; et que la liberté nationale en devient plus assurée chez vous, les possessions de l'Amérique donnant au Roi un pouvoir qui tendoit nécessairement à altérer votre constitution. Ces raisons, et tant d'autres que vous connoissez bien mieux que moi, me font regarder comme de véritables ennemis de leur patrie les gens qui s'élèvent chez vous contre l'ouvrage de la paix. Mais, mylord, je vous supplie de me dire pourquoi vous n'avez pas fait traiter d'avance ce sujet par quelque bon écrivain de ceux que vous avez sous la main. Je n'ai point de connoissance qu'on ait prouvé *ex professo* les avantages de la paix, qu'on ait répondu aux objections des gens de parti, et il me semble qu'il faut dans de pareilles circonstances ne rien négliger pour instruire le public.

Au reste, peut-être que ce que je désire là, vous l'avez fait. En ce cas, pardonnez mes réflexions au tendre et vif intérêt que je mets à tout ce qui peut contribuer à votre gloire et à votre satisfaction (1).

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

XLII

4 juillet 1783.

MYLORD,

Le plaisir que je me promets de vous voir bientôt à Aix ou à Spa est bien empoisonné par la pensée de ces douleurs d'estomac qui sont le motif de votre voyage, et le fruit de vos travaux excessifs. J'espère pourtant que vous trouverez le soulagement que vous êtes venu chercher. Je suis bien impatient de vous revoir et de vous exprimer un peu mieux que je ne puis par lettres toute ma reconnoissance. Votre dernière lettre y a mis le comble. Vous avez toujours pris des mesures si justes pour faire réussir ce que

(1) Lord Shelburne donna sa démission au mois de février par suite du vote de la Chambre des communes contre le traité de paix.

vous vouliez pour moi, vous avez toujours si bien fait ce qu'il falloit faire et dire ce qu'il falloit dire, que je ne puis plus douter du succès. J'ai porté votre dernière lettre à M. de Vergennes. Il m'a reçu avec la plus grande bonté (1). Il m'a répété ce qu'il m'a déjà dit plusieurs fois de l'estime et de l'amitié qu'il vous a vouées. Il m'a dit qu'il me chargeoit de vous exprimer de mon mieux tous ces sentimens. Il m'a promis de me donner une lettre pour vous, lorsque je partirois. Mais ce départ, mylord, je crois d'abord devoir le retarder encore, jusqu'au moment où je pourrai vous porter moi-même la nouvelle du succès

(1) « En signant la paix au commencement de 1783, lord Shelburne fit savoir au ministre, par M. de Rayneval et par le jeune comte de Vergennes, que si sa manière de procéder dans le cours de cette négociation avait été agréable à Sa Majesté T. C. et son ministère, il suppliait le roi de lui en témoigner sa satisfaction en m'accordant une abbaye; que les principes qu'il avait suivis, il les tenait en partie de moi; que j'avais libéralisé ses idées, c'était son expression; et qu'il regarderait comme un bienfait personnel ce que M. Vergennes ferait pour moi, en sollicitant cette grâce de Sa Majesté. M. de Vergennes rendit la demande de milord Shelburne au roi, qui n'hésita pas à donner au ministre anglais cette marque de son estime et de sa satisfaction; ce qu'il exprima, comme M. de Vergennes me l'a dit, en des termes très obligeants pour moi; et M. d'Autun, instruit des intentions royales, tant par M. de Vergennes que par le roi lui même, fit signer au roi le brevet d'une pension qui me fut accordée sur les économats : cette pension de quatre mille livres, sans retenue, valait mieux qu'une abbaye de huit ou dix, ruineuse en bulles et en réparations. » (*Mémoires de Morellet*, I, p. 267-271).

entier des démarches que vous avez eu la bonté de faire pour moi. Il y a une maxime orientale, je crois, qui dit que le souvenir d'un bienfait rafraîchit le sang du bienfaiteur. Ainsi je crois que je vous serai plus agréable en me présentant à vous jouissant déjà des effets de votre bienfaisance; mais permettez-moi de vous demander si milady Shelburne est avec vous, car dans l'alternative, entre le voyage de Spa et celui de Londres, je préfèrerois celui qui réuniroit pour moi au bonheur de vous voir celui de connoître mylady et lord Fitzmaurice. Il faudroit aussi que je fusse instruit combien de temps vous comptez passer à Aix, si vous irez à Spa, et quel séjour vous comptez y faire, si vous deviez repasser en Angleterre bien promptement. J'aimerois mieux aller vous y joindre que de jouir trop peu du bonheur d'être auprès de vous. Je vous supplie de me donner sur tout cela un petit éclaircissement d'après lequel je puisse me guider. J'ai remis et traduit votre obligeante lettre à Mme Helvétius. Elle tient au sol de son jardin comme une de ses plantes. Elle ne peut donc pas, malgré toutes les tentations que vous lui offrez, milady Shelburne et vos belles roses et Bowood, aller voir votre Angleterre; mais elle ne désespère pas de vous recevoir vous-même et mylady et votre enfant

dans sa jolie retraite, et je vous assure qu'elle y sera doublement heureuse si elle peut avoir cet avantage. Elle est toute fière de votre lettre et l'a envoyée à Mme d'Andlau, qui est à présent dans sa terre du Perche. Mme d'Andlau, ainsi que les dames qui viennent de faire à Londres ce voyage si brusque, ont rapporté toutes beaucoup de regret de ne vous avoir pas vu. Je ne puis vous dire avec quelle chaleur et quel intérêt et quelle amitié franche M. de Rayneval (1) remplit vos intentions à mon égard. Je reconnois bien en lui les sentimens que vous inspirez à ceux qui ont le bonheur de vous approcher. Vous leur communiquez votre obligeante activité. Il me semble qu'après m'avoir recommandé à lui, vous lui avez dit ce mot que vous employez si souvent et si bien : *quick!* Mandez-moi, je vous prie, des nouvelles des effets que vous font les eaux, afin que je puisse en faire part à M. de Vergennes, à M. de Rayneval et à un grand nombre d'autres personnes, que votre santé intéresse bien vivement. Je ne vous parle pas de moi, mais vous

(1) M. de Rayneval s'était rendu en Angleterre vers la fin de l'année précédente pour faire avancer les négociations pour la paix. (*Vie de Shelburne*, III, ch. VI; CIRCOURT, *Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique*, vol. III, c.. XXIX.) C'est à la fin de 1784 que lord Shelburne devint marquis de Lansdowne.

devez bien voir, mylord, que tous les sentimens que vous m'aviez inspirés doivent redoubler, s'il est possible, de force et de vivacité, et que je suis pour la vie, avec le dévouement le plus entier et le respect le plus profond, mylord, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

P.-S. — J'attendrai, mylord, votre réponse pour régler ma marche (1).

XLIII

Le mardi 4 avril 1785.

MYLORD,

J'ignore quels sont les principes de M. Eden (2), qui est arrivé depuis quelques jours. Ce que je sais, c'est que notre ministère a véritablement envie de se rapprocher d'une conciliation. La difficulté viendra vraisemblablement plus de votre côté que du nôtre. La dernière fois que je suis allé à Versailles, j'ai trouvé des dispositions plus voisines d'un arrangement que je ne les

(1) Au mois d'octobre 1784, l'abbé Morellet passa une seconde fois en Angleterre. (*Mémoires*, II, p. 274.)

(2) Il est question dans cette lettre des négociations pour un traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne. M. Eden, membre du Parlement, et très lié avec M. Pitt, alors ministre, venait d'arriver à Paris pour sonder le terrain.

avois vues encore. Reste à savoir si le grand obstacle à tout bien chez nous, MM. les Fermiers généraux, qui sont plus que jamais, comme les appeloit le cardinal de Fleury, les colonnes de l'État, n'arrêteront pas le ministère, quelque bonnes que soient ses intentions. Leur influence est plus forte à mesure que les besoins de la finance sont plus grands, et, après plusieurs années de paix, il est malheureusement vrai qu'ils augmentent, loin de diminuer. Si j'en crois vos papiers publics vous avez mieux profité de la paix que nous. Nos dépenses augmentent et nos moyens pour y pourvoir ne sont pas aussi bien entendus que les vôtres. J'ai lu avec un grand plaisir les deux brochures que vous avez eu la bonté de m'envoyer en dernier lieu. Celle de M. Baring *on the commutation act* justifie parfaitement l'opération sur la réduction des droits du thé, pour laquelle il me semble que votre nation est *indebted* à vous-même et à votre ministère, puisque c'est vous qui en avez préparé l'exécution. L'application de ce principe aux droits sur le sol prouve seule de quelle importance il peut être.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

XLIV

9 Juillet, 1785.

Mylord,

Je viens à votre dernière lettre. Vous m'y apprenez la nouvelle du monde la plus intéressante, en me disant que vos principes sur la liberté du commerce et de la communication des nations se répandent et s'accréditent parmi vos négociants et vos manufacturiers et jusque dans votre capitale, où l'esprit de monopole a été, je crois, plus dominant qu'en aucun autre lieu de l'Europe. Il m'est bien clair que ce progrès dans les lumières de votre nation est dû à vous-même. M. Smith, et quelquefois le doyen Tucker chez vous, les ont bien saisies, ces vérités, mais ils n'ont fait que les mettre dans les livres et vous les avez mises dans le monde. Or, on se défie toujours de nous autres écrivains spéculatifs, et jusqu'à ce qu'un homme d'État donne sa sanction aux maximes les mieux prouvées, on les regarde comme des théories arbitraires et impraticables. C'est à l'administrateur éclairé que l'établissement en est dû, parce que c'est lui qui en constate la praticabilité et l'utilité. Nous sommes ici dans un état de crise toute semblable à la vôtre relativement à nos colonies. Je vous ai

mandé que M. de Castries m'avoit chargé de traiter la question en grand et m'avoit donné carte blanche.

Je reviens à nos affaires et aux vôtres relativement à la grande question de la liberté du commerce. Vous observerez avec beaucoup de raison, mylord, que le parti que vous prendrez influera nécessairement sur les mesures des autres puissances de l'Europe. Les avantages d'une liberté entière et illimitée me paroissent devoir être plus grands pour vous que pour aucune autre nation, sans nous en excepter nous-mêmes qui avons aussi tant à y gagner. Je voudrois bien qu'on demandât à vos partisans du commerce exclusif sur quel objet de vos ventes ils craignent de perdre en admettant la concurrence des étrangers. Ils seroient bien en peine de répondre à cette question. Les véritables bases de votre commerce sont ou des productions de votre sol, dont plusieurs vous sont particulières, ou des ouvrages de votre industrie, pour lesquels l'intelligence, les progrès des arts mécaniques et la grandeur des capitaux vous donnent des avantages qu'aucune nation ne peut vous disputer, et qui vous mettront toujours en état de vendre à meilleur marché qu'aucune autre.

Le succès de la diminution de vos droits sur

le thé est une bien belle leçon pour les autres pays, mais dont ils seront encore longtemps à profiter. On devient chez nous tous les jours plus rigoureux sur l'introduction des marchandises étrangères et surtout des vôtres. Je m'en affligerois moins si on avoit pour objet de vous rendre vous-mêmes plus disposés à adopter des arrangemens plus humains et plus raisonnables envers nous ; mais je ne vois rien qui tende à ce but (1).

Vous aurez pu voir, mylord, que nous ne faisons pas de grands progrès vers les idées raisonnables, en apprenant le rétablissement d'une Compagnie des Indes chez nous, tandis que vous pensez si sagement que la vôtre nuit à votre commerce général et, par conséquent, aux vrais intérêts de votre nation. Il est vrai que le privilège de notre nouvelle Compagnie est borné à peu d'années, qu'elle est bien petite, bien mesquine ; mais, si elle se soutient, elle ne peut faire et ne fera que de petites choses qui se feroient mieux sans elle, sans compter ses autres inconvéniens que vous connoissez mieux que moi. Quoi qu'il en soit, il me paroît clair maintenant que ce sera votre nation qui donnera au monde l'exemple de la liberté du commerce, comme c'est elle qui lui

(1) L'impôt sur les thés venait d'être réduit de 119 p. c. à 12 1/2 par le *Commutation act* de M. Pitt.

a donné l'exemple de la liberté civile : la plus grande dont l'homme jouisse sur la terre, et à laquelle il ne manque, en effet, que ce que vous en ôte encore le défaut de police intérieure et les mauvaises et tyranniques lois du commerce. Car je dis toujours que le droit de se vêtir, de se meubler, de se nourrir de toutes les productions qui naissent sur le globe, d'acheter, de vendre, de travailler, de commercer, d'importer, d'exporter, quand et comme on veut et de tous les lieux et dans tous les pays, etc., est une portion aussi essentielle de la liberté de l'homme en société que le droit de ne n'être pas dépouillé, emprisonné, assassiné par un tyran. Si les maux qui résultent de la privation de cette dernière liberté sont plus grands, d'un autre côté, ils ne sont pas si fréquemment à craindre et ne tombent que sur un petit nombre d'hommes ; au lieu que la tyrannie qu'on appelle administration du commerce se fait sentir à tous les momens et opprime toutes les classes de citoyens et tous les individus qui les composent. C'est à votre nation, qui jouit déjà à un plus haut degré que toutes les autres de la liberté civile, de se donner cette liberté de détail non moins précieuse que celle qu'on appelle civile. Au reste, toutes les personnes instruites et éclairées sont convaincues

que le seul homme qui pourroit établir cette fraternité de commerce si avantageuse aux deux nations est vous-même, mylord.

Quant au commerce de vos isles avec vos anciennes colonies, il me paroît impossible que la législation angloise l'empêche de continuer. Vos isles ne peuvent se passer du continent de l'Amérique, par lequel elles ont subsisté jusqu'à présent. L'indépendance actuelle de l'Amérique septentrionale ne change pas les rapports des choses, et, par conséquent, le besoin sera le même. Vous ne devez pas craindre, non plus, que les Américains portant à vos isles leurs productions y portent aussi celles des autres nations européennes. Si vous les traitez avec la générosité, la libéralité qui convient à vos intérêts réciproques, ils vous donneront à coup sûr la préférence pour la plupart des ouvrages des manufactures, parce que vous êtes en état de les leur fournir à meilleur marché qu'aucune autre nation, et je suis persuadé que dans ce nouvel ordre de choses, les colonies du continent et vos isles croissant en population et en prospérité, l'Angleterre vendra plus et à des conditions plus avantageuses, tant aux colonies devenues indépendantes qu'à ses propres isles, qu'elle ne vendoit en vertu du monopole qu'elle exerçoit avant la

séparation. Je soumets, mylord, ces réflexions à votre sagacité et à vos lumières; vous en rabattrez ce que ma passion pour la liberté du commerce y aura mis d'exagération.

Quant à l'Irlande, il me paraît impossible aussi que l'Angleterre lui refuse la réciprocité, et il est de l'intérêt manifeste de la première que ses productions aient en Irlande le plus libre accès que faire se pourra, parce que l'Irlande, par sa situation, devenant le marché de l'Amérique, la vente des fabriques angloises se fera par là à tout le Nouveau Monde et peut-être à beaucoup de parties de l'ancien. Ce sera comme si l'Angleterre obtenoit une espèce de port franc pour le monde entier. Elle a dans sa richesse même des moyens de fabriquer et de commercer à meilleur marché que les Irlandois, qui y perdent. Mais je m'aperçois, mylord, que je ne mets point de bornes à cette lettre, et que vous n'aurez pas le temps de la lire, tant elle est longue. C'est qu'il m'est arrivé de ne trouver pas d'occasion pour la faire partir avec mes discours, et que j'y ai ajouté tous les jours quelque chose.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

XLV

9 décembre 1786.

Mylord,

Votre jugement de l'ouvrage de M. de Condorcet est parfait (1). Vous avez pu voir par ma dernière lettre que nos idées se sont rencontrées en beaucoup de choses, et c'est à moi à rectifier les miennes sur les vôtres sur les points dans lesquels nous différons. Je ne saurois pourtant être de votre avis lorsque vous bornez M. Turgot à être *auteur*, quoique vous donniez à ce mot une interprétation qui peut satisfaire l'amour-propre le plus difficile. Il n'a manqué à M. Turgot pour exécuter tous ses plans que la fermeté du maitre, car il avoit, lui, toute celle qu'il lui falloit. L'emploi qu'il eût fait de l'autorité n'auroit rien eu d'alarmant, et il y en a une raison particulière à notre pays : les opérations qu'il vouloit faire n'étoient pas, comme vous semblez le supposer, contraires à l'opinion publique. Car sur tous ses projets l'opinion de la nation, la seule qu'il faille appeler l'opinion publique, étoit ou d'accord avec la sienne ou nulle. Il ne contrarioit que

(1) *Vie de Turgot*, 1786.

l'opinion ou plutôt la mauvaise volonté des Parlemens, qui sont eux-mêmes constamment en opposition avec l'opinion publique, et celle de quelques corps de citoyens, comme les nobles, dont il prétendoit réduire les privilèges, et les marchands, dont il attaquoit les monopoles : mais tous ces gens-là ne sont pas la nation. Vous voyez, par exemple, que les corvées, pour lesquelles les Parlemens ont eu l'atrocité de combattre, sont aujourd'hui supprimées à jamais, sans que ces messieurs réclament : eux qui ont eu l'absurdité de dire au Roi, en jouant le rôle de défenseurs de la nation contre le ministre, que le cultivateur françois *est de sa nature taillable et corvéable*. Enfin, je suis intimement convaincu que, sans M. de Maurepas, qui a empêché le Roi de soutenir son ministre, une grande partie des réformes auroient été opérées sans coup férir et sans aucune réclamation digne d'être considérée, et seroit établie aujourd'hui. Le véritable tort de M. Turgot n'est donc pas d'avoir voulu employer l'autorité à faire le bien, et en général des opérations qui n'alarmoient sûrement pas *la nation*, mais d'avoir négligé les moyens qui eussent mis et tenu toujours l'autorité de son côté, d'avoir blessé M. de Maurepas en lui montrant très clairement le mépris qu'il faisoit de son esprit et de

son caractère, ou plutôt en le laissant voir, parce qu'il ne pouvoit rien cacher et ne savoit rien adoucir. La justice que vous lui rendez d'ailleurs, sur la bonté et la liaison de ses principes, est pour sa mémoire un éloge bien flatteur, puisqu'il n'y a personne en Europe qui ait plus de droit ou plutôt autant de droit que vous de juger un homme d'État.

Quant à ce que vous me dites des idées fausses de M. Condorcet sur votre gouvernement, j'en ai jugé de même. Avez-vous rien lu de plus faussement métaphysique que ce qu'il dit de votre jugement des jurés et de votre représentation, imparfaite sans doute, mais dont il ne saisit pas les véritables défauts? Je n'ai point lu votre Fortescue (1) *De laudibus legum Angliæ,* parce que je n'ai pas pu le trouver dans notre librairie (et vous me feriez un grand plaisir de me le procurer).

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

(1) Savant jurisconsulte anglais du quinzième siècle et chancelier sous Henri VI. Il accompagna la reine (Marguerite d'Anjou) dans sa fuite en Flandre, et fut pris prisonnier après la bataille de Tewkesbury.

XLVI

Le 15 mars 1787.

Mylord,

C'est l'opinion générale ici que l'Assemblée des notables produira des changemens importans dans notre constitution et dans notre administration intérieure (1). Quelques personnes craignent que ce ne soit en mal. Vous savez que je suis le médecin « *tant mieux* » : que j'espère toujours bien des hommes, et que je crois qu'ils marchent sans cesse vers l'instruction et, par là, vers un meilleur état de choses. Je me flatte donc aussi que la petite fièvre que nous avons épurera notre sang et fortifiera notre tempérament.

C'est déjà un assez grand préjugé en faveur de mon opinion que la conduite de nos notables. J'entendois dire, avant l'Assemblée, qu'on en feroit tout ce qu'on voudroit; qu'ils seroient les très humbles valets du ministre, et recevroient avec une aveugle soumission tous les ordres qu'on voudroient leur donner et tout ce qu'il auroit plû à M. de Calonne de leur annoncer

(1) L'assemblée des notables ouvrit ses séances à Versailles, le 22 février 1787.

comme les opinions ou les résolutions du Roi. Il n'en a pas été tout à fait ainsi. Le nouveau plan d'administration et de finances proposé par le ministre a été débattu avec plus de liberté et de courage qu'on en attendoit, et, jusqu'à présent du moins, la nation n'a qu'à se louer de cette Assemblée, qui la représente sans mission, et qui n'en a pas moins défendu nos intérêts sans avoir été nommée et choisie par ceux qu'elle défend ainsi. Il est même arrivé une chose que le ministre n'avoit vraisemblablement pas prévue. Aussitôt que le public a vu les notables occupés sérieusement de ses intérêts, l'opinion leur a donné un pouvoir que ne leur donnoit pas la manière dont ils avoient été convoqués. La nation les a pour ainsi dire reconnus pour ses véritables représentans, quoiqu'ils fussent rassemblés dans une vue peut-être bien différente, et ils sont devenus comme des députés de nos anciens États généraux à la suite de la confiance qu'ils ont obtenue. Je ne sais, mylord, si vous savez quels sont les objets qu'on a présentés à leur discussion. Voici ceux qui leur ont été jusqu'à présent communiqués : 1° un plan d'administration provinciale différent de celles de M. Necker et semblable, en beaucoup de choses, à celui que vous avez pu voir exposé dans la vie de M. Turgot par M. de

Condorcet ; 2° un projet de lever désormais l'impôt territorial, que nous appelons vingtième, de le lever, dis-je, en nature, comme la dîme ecclésiastique ; 3° la liberté générale du commerce et de l'exportation des grains ; 4° l'abolition de la corvée des chemins, selon le plan de M. Turgot, à peu de chose près ; 5° le reculement des droits de traité aux frontières du royaume ; 6° l'aliénation d'une partie des domaines du Roi, sous la forme d'une inféodation ; 7° un nouvel impôt sur les actes judiciaires et toutes les transactions de commerce dans le genre de votre *stamp-duty*, etc. Vous pouvez observer, mylord, dans ce seul exposé, quelle étrange révolution s'est faite dans nos idées depuis le ministère de M. Turgot ; seulement, n'est-ce pas une chose bien étrange (quoiqu'elle ne le soit peut-être ni à vos yeux ni aux miens) que plusieurs de ces opinions, qu'on regardoit comme les délires d'une tête exaltée, et pour lesquelles nous avons vu M. Turgot renvoyé et M. Necker forcé de quitter le ministère, soient aujourd'hui proposées comme arrêtées, fixées dans la tête du même souverain, qui a chassé deux ministres pour les lui avoir fait adopter. Tant il est vrai que les rois eux-mêmes sont instruits et poussés par l'opinion publique, sans qu'ils puissent s'en défendre. Il y a dans ces pro-

positions d'excellentes choses ; d'autres mêlées de bien et de mal ou viciées par la manière dont elles sont faites ; d'autres, enfin, mauvaises et inadmissibles. C'est précisément cette distinction qui a été faite par les notables, avec beaucoup de justice et de sagacité. Ils ont admis la liberté général du commerce des grains, et l'abolition de la corvée avec applaudissement. Il est vraisemblable que le reculement des droits de traité passera aussi peut-être, en donnant quelque dédommagement à quelques provinces, — telles que la Lorraine, — qui résistent fortement à être assimilées aux autres provinces du Royaume. L'aliénation ou inféodation des domaines territoriaux de la couronne n'éprouvera pas plus de difficulté : seulement, il est à craindre que, vu le peu de sécurité qu'on peut donner aux acheteurs, qui ont été déjà trompés si souvent par des promesses semblables et obligés de payer de nouveau ce qu'on leur avoit vendu, il est à craindre, dis-je, qu'on ne tire pas grand parti de cette ressource. Les administrations provinciales, comme elles ont été proposées par M. de Calonne, ont paru aux notables devoir être modifiées en beaucoup d'articles importans. D'abord, il y détruisoit toute distinction d'états, c'est-à-dire toute prééminence du clergé et de la noblesse sur le

tiers état. Ne rirez-vous pas en nous voyant devenir, en un tour de main, des républicains farouches, des *levellers* parfaits de peuples, soumis que nous étions à un gouvernement aristocratico-despotique ; eh bien, voilà ce que M. de Calonne nous proposoit. Il y a quelques amis de la liberté parmi nous qui ont pensé que le saut étoit trop grand ; que pour marcher plus sûrement à la liberté, il ne falloit pas faire de si grands pas, que ce seroit bien assez qu'on nous donnât des administrations provinciales où le clergé et la noblesse auroient encore la petite prépondérance que peut donner l'ordre et le rang dans lequel on est assis, tant qu'ils conserveroient, d'ailleurs, celle que leur donnoient nécessairement la richesse, et le crédit, et l'habitude, et les usages et les mœurs et la religion, toutes choses qu'il n'est pas encore question de changer. Ils se sont aussi défiés de cette annonce de liberté et d'égalité : en voyant, tout à côté de ces avantages promis, un pouvoir exorbitant conservé aux intendans sur ces mêmes administrations ; en voyant l'homme du Roi, ou plutôt celui du ministre, constamment interposé entre le Roi et le peuple, et enfin toute force ou *autorité exécutrice* refusée à ces administrations qui ne pouvoient plus être que des instrumens dans la

main du ministre, et non de véritables défenseurs de la nation contre les erreurs et les violences du gouvernement. Ils ont pensé que, sous prétexte d'égaliser tout le monde on ôteroit au peuple, qui est mouton de sa nature, les chiens qui veillent encore à sa garde, en le mordant quelquefois, et que les corps de la noblesse et du clergé devoient encore conserver quelque force pour pouvoir faire et inspirer quelque résistance lorsqu'il n'y a plus de résistance à trouver que chez eux. C'est à peu près selon ces idées que le projet de M. de Calonne sur les administrations provinciales a été modifié par les demandes de l'Assemblée, sans que, jusqu'à présent, le Roi et son ministre aient répondu qu'ils adoptoient ces modifications.

Le second article des projets de M. de Calonne a souffert encore de plus grandes difficultés. On a trouvé étrange de voir proposer, par un homme d'État, l'impôt le plus funeste à la culture, le plus inégal, le plus coûteux à percevoir, le plus incertain dans ses produits, en un mot, le plus vicieux de tous les impôts. Il n'y a eu, dans tous les bureaux (car vous savez que l'Assemblée est divisée en sept bureaux, ou comités, présidés chacun par un prince du sang), qu'un seul avis contre ce projet. C'étoit celui de tous auquel il

paroît que le Roi et M. de Calonne tenoient le plus fortement. Il faut que je vous en dise la raison. Le ministre, après avoir dépensé en trois ans des sommes énormes, sans doute par ordre du Roi, a trouvé un déficit immense entre sa recette et sa dépense. Il veut combler ce vide sans être obligé d'en faire connoître toute l'étendue. En établissant un impôt en nature, il pouvoit se dispenser absolument de dire qu'il avoit besoin de trouver, dans cette nouvelle forme, un accroissement d'impôt de 50, 60 et peut-être 70 millions de notre monnoie, dont il a besoin, avec ses autres opérations financières pour se remettre au courant. Son nouvel impôt devoit être substitué sous le nom de *subvention territoriale* aux deux vingtièmes que payent aujourd'hui tous les biens-fonds et les maisons, etc. On n'ignore pas que ces vingtièmes ne sont pas portés à leur vraie valeur, et encore qu'ils sont bien inégalement évalués entre les provinces et entre les particuliers, comme chez vous, les 3 et 4 sh. par livre (1); mais le fardeau des autres impositions étant déjà accablant, il s'étoit établi chez nous aussi une sorte de tolérance.

Les Cours souveraines avoient même réglé en

(1) Il est question du « land tax » en Angleterre, impôt foncier et de répartition.

enregistrant le second et le troisième vingtièmes, qu'on ne changeroit pas les anciennes évaluations. M. de Calonne, arrêté par cet obstacle, a voulu tourner autour, et il y parvenoit en établissant l'impôt en nature; car en percevant sur-le-champ même la vingtième ou la dixième gerbe, il étoit bien sûr d'avoir le vingtième ou le dizième réel (sauf les inconvéniens et les frais excessifs de cette sorte d'impôts qu'il a ignorés ou qu'il a voulu braver). Il étoit persuadé qu'il auroit, par cette voie, au moins 55 millions de notre monnoie, de plus que ce que rendent actuellement les deux vingtièmes, c'est-à-dire le double, car ils valent au Roi précisément 55 millions. Il a fait ce qu'il a pu pour faire changer cette résolution de l'Assemblée, et il seroit trop long de vous détailler tout l'art et toute l'obstination qu'il a mises à faire réussir ce projet, mais jusqu'à présent, c'est inutilement. Il a fait valoir pour cela l'avantage qu'il y auroit à ce que la noblesse et le clergé fussent taxés sur leurs terres plus également avec les autres citoyens, et que tous les privilèges fussent détruits. Le clergé et la noblesse ont dit qu'ils renonçoient à tous privilèges; que leurs terres seroient taxées comme toutes les autres, par les administrations provinciales; mais qu'ils ne vouloient point l'impôt en

nature, et qu'ils ne consentiroient à un accroissement de l'impôt, même en argent, qu'après avoir connu, par les *états* et *comptes rendus* de M. le Contrôleur général, quelle étoit l'étendue des besoins et la quotité de l'impôt additionnel, et s'il n'y avoit aucun autre moyen d'égaliser la recette à la dépense que de charger encore les propriétaires et le peuple, accablés déjà d'un fardeau trop pesant. Il y a près de quinze jours qu'ils demandent ce compte, et que M. de Calonne élude leur demande avec une adresse véritablement digne de cette admiration qu'on a pour les excellens joueurs de gobelet. Il avoit proposé pour la noblesse l'exemption de la capitation; cette exemption étoit même partie de son plan. Ils n'en ont pas voulu. Ils ont dit que ce seroit donner un caractère de servilité à la capitation que supporteroit le reste de la nation, et que ce seroit un fardeau de plus pour le peuple, etc. Je vous dirai, mylord, entre nous, que cet impôt en nature et son extension étoient le plan favori du ministre. C'étoit le but auquel il tend, et tout le reste de ses opérations n'est que le moyen. J'ai beaucoup de raisons d'en juger ainsi. En voici quelques-unes que vous jugerez. Cette liberté du commerce des grains, par exemple, on ne connoit pas comment il l'aimeroit pour elle-même;

car, outre qu'il a plus donné d'atteintes à la liberté, en trois ans de tems, qu'aucun ministre, comme en rétablissant la Compagnie des Indes avec des privilèges exorbitans, il a plus qu'aucun ministre gêné la liberté du commerce des grains, et, depuis deux ans, la Bretagne, le Languedoc meurent de faim et ne peuvent payer les propriétaires et l'impôt, au milieu de l'abondance, à raison du vil prix de leurs grains, qu'il ne leur a pas été permis d'exporter. Cette liberté du commerce des grains est une plante exotique dans sa tête. Elle ne tient pas à ses autres principes.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect,

Votre très humble et dévoué serviteur,

L'abbé Morellet.

XLVII

Le 5 avril 1787

Mylord,

Je crois vous avoir déjà dit, dans ma dernière et longue lettre, les obstacles qu'on a trouvés dans l'Assemblée des notables à l'exécution du *projet* des administrations provinciales, agréé en soi par les notables. Mais en y corrigeant plusieurs choses qui les eussent rendues esclaves des inten-

dans et peu capables de faire le bien : le *projet* d'un impôt en denrées à la manière de la dixième de M. de Vauban, substitué aux vingtièmes actuels, rejeté comme impraticable, accablant pour les terres sur lesquelles il ne pourroit porter qu'avec une disproportion incorrigible, à raison de ce qu'il est pris sur le produit brut sans égard aux frais de culture, embarrassant et plus dispendieux à percevoir qu'aucun autre ; le *projet* de faire contribuer les terres du clergé comme celles de tous les autres citoyens, auquel les évêques ont consenti, en ce sens qu'ils sont d'accord que les administrations provinciales taxent leurs terres, pourvu qu'ensuite le clergé puisse répartir lui-même, entre les ecclésiastiques, la taxe totale de chaque diocèse ou généralité, suivant ses anciens usages, en taxant moins fortement les petits bénéfices à charge d'âmes et plus fortement les bénéfices *sine cure*, comme vous dites vous-même ; le *projet* d'établir la liberté entière du commerce des grains, tant à l'exportation qu'au dedans, que l'Assemblée a adopté tout d'une voix ; le *projet* d'abolir la corvée, accepté de même avec reconnoissance et sans restriction ; le *projet* de reculer tous les droits à la frontière du royaume, dont on a reconnu l'utilité, mais en y voyant des difficultés qu'on accuse M. de

Calonne de n'avoir pas prévues, comme par exemple la destruction du commerce du tabac dans la province de l'Alsace, où cette culture fait une grande partie de la richesse, etc. ; le *projet* de diminuer quelque chose du fardeau de la gabelle, désapprouvé par les notables comme conservant presque toutes les vexations actuelles ; le *projet* d'aliéner ou d'inféoder des parties de domaines du Roi, auquel on a opposé dans l'Assemblée le défaut de confiance et la situation actuelle des affaires, qui s'oppose à ce qu'on acquière et à ce qu'on acquière à bon prix pour le Roi ; enfin le *projet* d'une autre administration pour les Forêts et Bois, tant du Roi que des communes, l'administration actuelle, que nous appelons *maîtrise des eaux et forêts*, étant vicieuse : vices dont conviennent les notables, mais qu'ils ne pensent pas pouvoir être réformés convenablement par le moyen que propose M. le Contrôleur général.

Voilà, mylord, tous les plans soumis jusqu'à présent aux notables et le résumé des jugemens qu'ils en ont porté. Comme je n'ai pas la mémoire bien présente sur ce que je vous ai écrit à la hâte en dernier lieu, vous me pardonnerez de m'être répété. Depuis ma dernière lettre, il s'est passé deux événemens importans. L'un est que M. de

Calonne ayant avancé, dans un discours prononcé dans une assemblée générale, que les notables, jusqu'à ce moment et sur les objets de la première division, *les administrations provinciales et l'impôt territorial en nature,* n'avoient différé de lui que sur *la forme* et non sur *le fond*, les notables ont fait une réclamation très forte contre cette explication, et ont adressé au Roi leur protestation en disant qu'ils avoient trouvé le fond même vicieux et impraticable et sujet à de grands inconvéniens ; tant en blâmant les administrations telles qu'elles avoient été proposées qu'en rejetant absolument l'impôt en nature, sans convenir d'ailleurs de ce que M. de Calonne donnoit à entendre, que l'Assemblée eût reconnu et approuvé un impôt quelconque, ou en nature, ou en argent : question sur laquelle elle ne pouvoit s'expliquer, que lorsque le ministre auroit donné l'état du déficit qu'il annonçoit, proposé la qualité de l'impôt qu'il demandoit, prouvé sa nécessité et déterminé sa durée. Cette démarche des notables n'a pourtant pas embarrassé, jusqu'à présent, M. de Calonne. Le Roi a mis les protestations dans sa poche et, jusqu'à présent, il n'y a été fait aucune réponse au moins nette et formelle. Le second incident est arrivé il y a quelques jours, à propos de l'*avertissement* que vous

trouverez à la tête de la collection que je vous envoie. Dans cet avertissement, qui a été vendu à part au peuple pour un *penny* et distribué avec la plus grande profusion, on présente les notables comme s'étant opposés à tout le bien que le Roi vouloit faire au peuple, comme ayant défendu leurs privilèges contre le bien public; on a armé *le peuple* contre la noblesse et le clergé, etc.: voilà du moins comment l'Assemblée a vu l'avertissement. Il s'est fait, en conséquence, de nouvelles réclamations très vives de tous les bureaux (car vous savez que l'Assemblée est partagée en bureaux ou « comités »,) dans lesquels on a rappelé la conduite et les principes de l'Assemblée, les sacrifices qu'ont faits les deux premiers ordres de leurs privilèges et exemptions, l'approbation qu'ils ont donnée à toutes les opérations utiles au peuple, et les motifs qui leur ont fait rejeter les autres. Ces réclamations et protestations sont très vives. On ne peut pas prévoir encore quel en sera l'effet ultérieur et dernier; mais vous voyez, mylord, que lorsque le Roi aura mis encore celles-là *dans sa poche*, les notables ne seront pas bien avancés.

Si j'étois près de vous, nous aurions bien à dire sur cette situation critique où se trouve notre gouvernement tout à coup, et au moment où l'on

s'y seroit le moins attendu. Je serois pourtant bien en peine d'asseoir un jugement sur ce qui arrivera de tout ceci. Je crois qu'il en résultera quelque bien ; mais comment et par quelle voie le Contrôleur général tiendra-t-il contre l'opposition qu'il a suscitée contre lui ? Le Roi développera-t-il un caractère dont il a jusqu'à présent manqué, en abandonnant des ministres attaqués moins vivement que celui-ci ? Si ce caractère se montre, ne sera-ce pas en nous faisant voir quelqu'autre disposition moins connue et dont les effets peuvent être importans ? Quand tous les plans de M. de Calonne passeroient, ou, sans avoir été approuvés par les notables, seroient soutenus par le Roi, pourront-ils être exécutés dans les provinces ? La résistance des choses, celle du peuple en matière de nouveaux impôts, lorsqu'il est déjà accablé des anciens, celle des Parlemens, qui montrent une grande opposition à ce ministre, permettront-elles les changemens qu'on propose ? Les plus habiles parmi nous sont fort embarrassés à répondre à toutes ces questions. Je ne pouvois pourtant vous dissimuler mon opinion sur ce dernier point. Je crois que l'exécution de tous les plans de M. de Calonne à la fois est impossible, et que c'est cette impossibilité qui le perdra.

J'oubliois de vous dire, mylord, un fait impor-

tant dans toutes nos affaires. Vous aurez su que M. de Calonne a avancé que, loin que M. Necker eût, en 1781, un excédent de dix millions de notre monnoie, comme il l'annonce dans son compte rendu, il a laissé un *deficit* de 56 millions. M. Necker a écrit à M. de Calonne qu'il lui offroit la preuve de l'exactitude de son état.

M. de Calonne n'a pas accepté l'offre et a continué de soutenir son dire. M. Necker a écrit au Roi et demandé de faire cette preuve. Le Roi lui a répondu qu'il n'avoit qu'à lui envoyer son mémoire et qu'il l'examineroit avec M. de Castries et M. de Calonne. La chose en est là, car la réponse du Roi n'a été faite que depuis trois ou quatre jours; mais les amis de M. Necker, et M. Necker lui-même, ne pensent pas pouvoir confier à M. de Castries le soin de débattre un calcul de finances avec M. de Calonne, parce que le ministre de la marine n'est pas assez instruit de cette partie. On demande qu'un comité choisi de notables juge entre M. Necker et M. de Calonne. Jusqu'à présent, on ne sait pas quelle suite aura cette démarche de M. Necker.

Votre *Report on public income and expenditure* m'a fait grand plaisir. J'en ai fait un petit résumé à l'usage de nos notables, et vous sentez qu'il y a bien quelque chose à tirer de ce rapproche-

ment, et que c'est une chose assez étrange de vous voir ayant 900,000 livres sterling de recette au delà de votre dépense, après une guerre de sept ans contre toutes les puissances maritimes de l'Europe et contre l'Amérique, tandis qu'après une guerre moins longue et moins chère, nous nous trouvons, après trois ans de paix, accablés d'un déficit de 113 millions annuellement, et cela avec 600 millions de revenu. Ne trouvez-vous pas que l'objection des notables est assez pressante? La brochure sur le traité de commerce me paroit faite dans de mauvais principes, mais j'y ai trouvé des détails curieux. Il n'en est pas moins vrai que ce traité, qui est votre ouvrage (1), est un fort bon ouvrage et aura des suites aussi heureuses qu'importantes pour les deux nations et pour l'humanité en général.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect,

Votre très humble et dévoué serviteur,

L'abbé MORELLET.

XLVIII

9 avril 1787.

MYLORD,

Je vous adresse de la part de M. Necker une

(1) Comme résultat du Traité de 1783 où il en avait déjà été question.

brochure qu'il vient de publier et dont l'objet vous intéressera. Je ne sais si je vous ai dit que M. de Calonne dans son discours aux notables et dans d'autres occasions avoit taxé M. Necker d'une erreur énorme dans son compte rendu de 1781, et prétendu qu'au lieu de dix millions d'excédent que M. Necker disoit avoir dans le revenu sur la dépense, il y avoit au contraire cinquante-six millions de déficit ; ce qui faisoit une erreur de soixante-six millions. C'est la réponse à cette inculpation que fait M. Necker, et vous la trouverez je crois victorieuse en même temps qu'elle est touchante et noble en beaucoup d'endroits, malgré la sécheresse naturelle d'une pareille discussion.

Cette brochure a paru hier 10 avril, et avant-hier ou plutôt le 8 au soir, M. de Calonne avoit été renvoyé par le Roi ainsi que M. le garde des sceaux. C'est ce que n'avoit point du tout prévu M. Necker, et ce qui l'a fort affligé, parce qu'il vouloit répondre au ministre en place, mais son ouvrage, qui a été composé et envoyé pour être imprimé à cent cinquante lieues de Paris, attendu les gênes horribles dont on opprime ici la presse, n'est arrivé que depuis deux ou trois jours à Paris, et que le renvoi de M. de Calonne est survenu tout à coup au moment où l'on s'y attendoit

le moins. L'*avertissement* de M. de Calonne avoit excité une grande indignation. Tous les comités de l'Assemblée l'avoient témoignée hautement. On attendoit, le lendemain des fêtes, aujourd'hui mercredi, pour suivre et ces plaintes et d'autres personnelles à M. de Calonne sur des aliénations de domaines à vil prix et d'autres gaspillages. On a tout à coup appris le renvoi du ministre. Parmi beaucoup de raisons qui amenèrent cette catastrophe, il y en a une particulière que vous serez peut-être bien aise de savoir et sur laquelle vous pouvez compter. M. de Calonne poursuivant toujours M. Necker dont il craignoit pardessus toute chose le retour, avoit écrit à M. de Fleury, ministre successeur de M. Necker, pour lui demander s'il n'étoit pas vrai que M. Necker avoit laissé dans les finances un très grand déficit. M. de Fleury lui répondit qu'il n'avoit point trouvé de raison de révoquer en doute l'exactitude du compte rendu. M. de Calonne qui avoit compté se faire un moyen de cette réponse, se gardoit bien de la montrer au Roi, mais M. de Fleury en avoit envoyé une copie à M. le garde des sceaux et celui-ci l'avoit montrée au Roi. Le contrôleur général est entré alors dans une colère extrême contre M. le garde des sceaux, et il a dit au Roi qu'il falloit renvoyer le garde des

Sceaux *ou* lui. Le Roi a pris le parti de renvoyer le garde des sceaux et lui. C'est M. de Fourqueux, le beau-père de M. Trudaine, qui lui succède. C'est un homme qui a des lumières, d'excellens principes d'administration, une exacte probité, de la douceur, et la réputation de toutes ces bonnes qualités ; mais il a soixante-huit ans et la goutte ; peut-être manquera-t-il d'une sorte d'activité nécessaire dans un moment si critique. On est dans une situation véritablement alarmante. La voix publique appelle fortement M. Necker, mais il paroît que le Roi n'entend pas de cette oreille-là.

Les notables qui devoient se rassembler aujourd'hui sont renvoyés à lundi prochain. On ne sait pas encore si à M. de Fourqueux on ne joindra pas un conseil de finances. Je crois qu'en ce cas M. l'archevêque de Toulouse en seroit. Vous voyez, mylord, que tous ces mouvemens peuvent bien me donner un peu d'occupation, et j'en ai en effet beaucoup. On m'a jusqu'à présent demandé de discuter successivement la plupart des objets présentés aux notables, et jusqu'à ce que l'Assemblée soit finie, je suivrai le même travail.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et très dévoué serviteur.

L'abbé Morellet.

XLIX

Jeudi 24 mai 1787

Mylord,

Voilà l'Assemblée des notables qui se fermera aujourd'hui jeudi, ou demain. L'établissement des administrations provinciales, celui de l'impôt des vingtièmes sous le nom de subvention territoriale, et de l'impôt du timbre, des économies considérables dans la dépense, et quelques moyens qui ne sont pas encore fixés de la contenir désormais, au moins par la publicité des comptes, seront les fruits de cette Assemblée. La fin sembloit devoir être plus orageuse encore; mais l'archevêque a mis dans sa manière de traiter avec les notables tant de droiture de raison, d'esprit, de simplicité, qu'il a tout concilié, et que tout le monde conçoit les meilleures espérances de son administration, si l'on en excepte les malveillans dont il ne faut compter le suffrage pour rien.

Si jamais nos évêques ont justifié la bonne opinion que vous avez d'eux, c'est dans cette circonstance. Ils ont manifestement conduit la nation et l'ont conduite dans la route du vrai et

du bien. Il est singulier d'observer que contre la maxime *no bishop no king* ils ont été défenseurs éclairés et fermes des intérêts du peuple contre l'abus de l'autorité dans les ministres des rois.

Je ne sais si on en peut dire autant des vôtres, mais c'est une justice que nous devons à ceux de ce pays-ci. M. Necker n'est pas encore revenu à Paris. Il est établi dans une fort belle maison qu'on lui a prêtée près de Fontainebleau, et je ne pense pas qu'il revienne avant les couches de sa fille, l'ambassadrice de Suède, qui seront je crois vers le mois d'août. Je crois et j'ai *raison* de croire que malgré l'incompatibilité apparente qu'on suppose toujours entre deux hommes de talent, il n'a pas tenu à M. de Toulouse que M. Necker n'entrât dans la nouvelle administration, mais le Roi a exprimé un éloignement si grand qu'on n'a pas cru possible de le vaincre. M. de Calonne est de son côté l'objet d'une aversion bien autrement fâcheuse, celle de toute une nation ruinée par le désordre et la déprédation, les plus horribles de toutes celles dont l'histoire des finances fasse mention. Je crois vous avoir mandé que les derniers états du déficit fournis pra M. de Fourqueux se sont trouvés différens et beaucoup plus considérables que ceux qu'avoit donnés au Roi M. de Calonne; mais je ne vous ai

pas dit ce que j'ai appris depuis que le Roi avoit été si outré de cette infidélité, qu'il est entré dans une colère terrible, qu'il a répété plusieurs fois qu'il vouloit lui faire faire son procès et le faire pendre et qu'on a eu toutes les peines du monde à le calmer en y employant la Reine. Vous pouvez compter sur ces faits.

On parle toujours de la retraite de M. de Ségur et même de celle de M. de Castries. Je ne crois ni à l'une ni à l'autre et moins encore à celle du dernier, qui peut s'accommoder à merveille de M. l'archevêque de Toulouse. Ce que je vous avois mandé que l'archevêque alloit prendre l'évêché de Langres n'est pas vrai.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

L

27 juin 1787.

MYLORD,

Ah ! c'est à présent, mylord, que je regrette que vous ne puissiez pas vous réunir à nous et nous donner la main l'un et l'autre pour renver-

ser les odieuses barrières que l'intérêt mercantile et une politique fausse et cruelle ont élevées entre les deux nations.

Je ne trouve pas que vos idées libérales soient suivies dans l'exécution du traité. Je vous avoue aussi mon étonnement de voir que dans les détails on a négligé de prévoir mille circonstances qui élèvent des difficultés journalières. J'ai diné il y a quelques jours chez M. Eden avec M. de Rayneval et ils m'ont dit l'un et l'autre qu'ils étoient accablés de plaintes des négocians des deux nations et qu'il restoit cent choses à régler. Quand je leur ai montré mon étonnement, ils m'ont dit que cela venoït de ce qu'après avoir perdu beaucoup de tems, on s'étoit trouvé pressé, mais il ne falloit pas perdre ce tems. Heureusement tout ce qui dépendra de M. l'archevêque, et par conséquent *tout,* se trouvera facile, parce qu'il n'est pas homme à difficultés, et surtout moins sur l'article de la liberté du commerce que sur tout autre.

Nos édits nouveaux seront au Parlement vendredi. Les pairs y seront convoqués sans que ce soit pour cela un lit de justice. On prétend qu'il y aura quelque résistance à l'établissement des administrations provinciales. Ces messieurs qui jusqu'à présent ont été les seuls défenseurs du

peuple qu'ils n'ont jamais défendu, ne veulent pas qu'il s'en élève d'autres qui rempliroient un peu mieux qu'eux ce devoir. Vous verrez au reste dans le plan de ces nouveaux établissemens tels que les fait l'archevêque, un système de représentation plus populaire plus démocratique (sans être tumultueux), qu'on ne pouvoit imaginerd'en voir jamais introduit dans une constitution telle que la nôtre, et telle peut-être que vous pourrez y trouver des idées utiles à perfectionner quelque jour même votre représentation, dont vous connoissez les défauts mieux que moi. C'est ainsi que les nations peuvent s'éclairer et s'améliorer les unes par les autres.

Je dois vous remercier des livres que vous m'avez envoyés. J'y vois avec intérêt ainsi que dans votre lettre que vous vous occupez comme nous de la réforme de vos finances, et que vous avez à corriger précisément les mêmes abus; mais vous travaillez mieux que nous en ce genre. Ces recherches sur les terres de la couronne sont d'un détail merveilleux. Je serai bien aise d'avoir le projet sur les monnoies. Je pourrai contribuer à en faciliter l'exécution en y disposant M. l'archevêque de Toulouse dont l'esprit est fait pour être frappé de la bonté du plan; et sa conviction peut servir au succès, puisqu'il faut le concours

des deux nations pour l'exécution. L'extrait du rapport de vos commissaires des comptes fait pour votre usage, me feroit aussi beaucoup de plaisir, et puisque vous-même m'offrez de me l'envoyer je ne me crois pas coupable d'indiscrétion en vous rappelant votre promesse. Ce pauvre M. Mortimer a dû vous remettre une lettre. M. Vaughan m'a mandé qu'il étoit revenu à Londres fort malade (1). Il avoit fait là un projet bien déraisonnable pour un homme de son âge. Il n'y avoit rien à faire pour lui dans ce pays-ci. Il s'en est bien vite convaincu, et après lui avoir rendu les petits services qui pouvoient dépendre de moi je l'ai moi-même encouragé à retourner dans son pays. J'ai vu hier M. Playfair dont vous avez eu la bonté de m'envoyer l'ouvrage ci-devant. Sa méthode est ingénieuse mais ce me semble tout à fait inutile. On ne peut exprimer les choses qu'aux yeux par cette méthode, mais dès qu'il faut les communiquer et en discourir on est bien forcé d'employer et les chiffres et les nombres, et alors toute la carte de M. Playfair devient inutile. Un but plus utile est celui qu'il se propose de nous vendre des boucles et des boutons bon marché. Comme il ne parle pas un mot de françois, je lui ai proposé de m'apporter par écrit

(1) Benjamin Vaughan, économiste.

ses projets; je les traduirai, et *to, make his way*, je l'aiderai de mes connoissances et de celles de mes amis(1).

Je suis mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

LI

10 juillet 1787.

MYLORD,

Nos affaires sont plus agitées que jamais. Les édits du Roi pour l'établissement des deux impôts nécessaires pour remplir le déficit opéré par cet extravagant M. de Calonne, qui sont le timbre et l'impôt sur les terres sous une forme nouvelle donnée par M. de Toulouse et la meilleure possible à mon gré sous l'administration des Assemblées provinciales, ont été rejetés par le Parlement à l'enregistrement : ils déclarent cette fois qu'ils ne sont pas partie bastante pour consentir à des impôts, eux qui depuis près d'un

(1) William Playfair, 1759-1823, distingué à la fois comme publiciste et mécanicien; frère du Dr Playfair, professeur à Édimbourg, un des principaux rédacteurs de la *Revue d'Édimbourg*.

siècle nous en ont laissé accabler, eux qui viennent de passer à M. de Calonne tout son gaspillage et ses emprunts dont ils étoient parfaitement instruits. Ils demandent des États généraux, la plus vicieuse et la plus fausse des représentations qu'ait jamais eue aucune nation, au lieu de nous laisser former et rasseoir les administrations provinciales dont les députés auroient été dans la suite de véritables et parfaits représentans, bien meilleurs que les vôtres, qui pourtant ont défendu chez vous le peuple et la liberté. Enfin, mylord, je les tiens dans cette occasion-ci comme de véritables ennemis du bien public et du rétablissement de l'ordre. Je remets à Townsend le dernier arrêté du Parlement du 5 du courant.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

LII

Le 30 août 1787

Mylord,

Si, malgré votre éloignement de Londres,

vous êtes, comme à votre ordinaire, au courant des nouvelles publiques, et que vous vous intéressiez aux grands changemens qui peuvent arriver dans un grand pays, vous devez être content; car nous travaillons de toutes nos forces à rendre nos gazettes aussi intéressantes que celles de Hollande et des Pays-Bas autrichiens. Les nôtres vous auront instruit avant ma lettre de la la nouvelle forme que prend notre ministère. M. l'archevêque de Toulouse *ministre principal* ou *premier ministre*, car nos politiques distinguent subtilement ces deux titres. Ils prétendent que ce dernier ne peut être établi que par lettres patentes enregistrées dans les cours, et que c'est ainsi que l'ont eu Richelieu et Mazarin, et quant à cet enregistrement, le moment ne seroit pas favorable à l'archevèque. Je vois ainsi se vérifier ce que vous m'avez écrit de lui et ce que je lui ai montré, qu'il y a en lui quelque chose de Cardinal. Ce changement s'est fait dimanche, et je ne l'ai pas vu depuis. J'irai passer demain la journée avec lui selon ma coutume. Au milieu de tant d'agitation, je le trouverai calme et agissant avec facilité et traitant les affaires laconiquement et gaiement. Je ne sais pas encore quels sont les nouveaux plans qu'il aura formés d'après sa nouvelle situation relati-

vement à nos Parlemens, dont l'échauffement et la résistance augmentent à vue d'œil. Je vous ai envoyé les remontrances du Parlement de Paris. Il vient de faire à Troyes un nouvel arrêté très violent. Voici celui de la Cour des Aides, qui est très vif. Je vous prie de lire avec attention la réponse du Roi à la Cour des Aides et de vous figurer que c'est comme si vous entendiez parler l'archevêque. J'ignore encore qu'il y ait aucun parti pris relativement à l'impôt du timbre, ni si on le retirera tout à fait, ou si on se contentera de le modifier, mais vous voyez que ce malheureux timbre est une pomme de discorde par tout. En parlant ainsi, je ne fais que vous énoncer l'opinion populaire, car le véritable motif de tout ceci n'est pas plus le timbre pour nous qu'il ne l'a été pour votre Amérique. C'est un mécontentement général, résultant du gaspillage abominable, inouï et presque incroyable, quoique réel, que cet extravagant M. de Calonne a fait en trois ans de temps de la fortune publique. On avoit cependant calmé ces mouvemens par les mesures fort sages prises dans l'Assemblée des notables, approuvées alors de toute la nation et dont l'archevêque ne s'est pas écarté d'un pas. Mais le Parlement qui n'avoit point joué de rôle pendant l'Assemblée, a voulu paroître sur la

scène, et prenant tout à coup contre ses anciennes maximes le parti de dire qu'il n'a pas le droit d'enregistrer, a mis les choses dans l'embarras où elles sont. Sa demande des États Généraux n'est pas mauvaise en elle-même, mais d'abord en la demandant préalablement à tout impôt, il ne montre que le désir de brouiller tout, parce que les circonstances ne permettent pas d'attendre. Et puis, quelle ressource que des États formés comme nos anciens, qui n'ont jamais eu ni titre ni qualité pour représenter véritablement la nation! De bons États, si on nous laisse faire, seront formés de députés de toutes les administrations provinciales et États particuliers du royaume. Nous aurons alors une représentation véritablement et bien meilleure que celle d'aucune nation policée, sans en excepter la vôtre. Il est à craindre que ce ne soit précisément ce que veulent empêcher les Parlemens, qui ne seront plus jugés qu'après cette révolution, et surtout qui, désormais, n'auront plus aucune exemption à exercer; car il faut que vous sachiez, mylord, qu'il n'y a pas un conseiller aux Parlemens du royaume qui paye son vingtième ou ses vingtièmes, ni un fermier de ces messieurs qui paye sa taille sur le pied de celle de ses voisins. Voilà assez de politique.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéisant serviteur.

L'abbé Morellet.

LIII

28 sep. 1787.

Mylord,

J'aurois bien voulu vous tenir au courant de nos affaires publiques, comme j'avois commencé de faire depuis la convocation de notre Assemblée de notables (1) ; mais outre que les occasions de vous écrire sûrement ne sont pas fréquentes, les mouvemens ont été si rapides depuis quelques semaines, qu'il m'eût été impossible de vous les faire suivre ; les choses prennent, ce me semble, une assiette plus stable par le changement qui vient de mettre M. l'archevêque de Toulouse à la tête de nos finances, qui sont, comme vous le savez mieux que personne, la grande et presque l'unique affaire d'un pays. Si vous vous rappelez tout ce que je vous ai dit si anciennement et si souvent de ses talens et de son caractère, vous ne serez pas surpris de son élévation, et vous en serez bien aise, parce que vous êtes ainsi que moi *cosmopolite* en même

(1) La convocation avait eu lieu le 22 février

temps que *patriote*. Ce choix me paroît généralement approuvé et la confiance publique commence à renaître. Les effets publics (signe pourtant fort équivoque) reprennent faveur : au moins tous ceux dont l'agiotage n'avoit pas exagéré la valeur, et dont la nature ne fait pas craindre l'examen sévère d'un homme dont les principes sont fort connus et fort décidés, tels que les actions de cette infâme et ridicule Compagnie des Indes, dont la création suffiroit seule pour imprimer une tache ineffaçable à un ministère moins décrié que celui de M. de Calonne.

M. l'archevêque de Toulouse a choisi un *Controleur général*, M. de Villedeuil, ci-devant intendant de Rouen, qui ne travaillera avec le Roi que devant lui, comme faisoit M. Necker sous M. de Maurepas. L'archevêque sera de plus *ordonnateur* dans toute la partie des finances, ce que n'étoit pas et n'avoit pas voulu être M. de Maurepas. Il n'a pourtant point de bureaux et point de détail. Il s'est établi à Versailles au Contrôle général et laisse l'hôtel du Contrôle à Paris à M. de Villedeuil. Il va être fait *duc et pair* en devenant évêque de Langres à la place de M. de la Luzerne, neveu de M. de Malesherbes, qui devient archevêque de Toulouse. Cette qualité lui étoit nécessaire pour présider au Conseil.

Son titre sera *chef du Conseil des finances* (1). M. de Maurepas et M. de Vergennes l'ont été, mais sans *activité*, au lieu que M. l'archevêque de Toulouse aura toute celle qui est nécessaire pour exécuter les plans importans de réforme et d'améliorations qui nous sont si nécessaires dans les circonstances présentes. Vous aurez appris par les papiers publics le court ministère de M. de Fourqueux, autre homme de notre connoissance, ayant d'excellens principes, une extrême probité, mais que son âge et la goutte ne laissoient pas en état de faire les affaires. Il demeure ministre et au Conseil, et sera parfaitement d'accord avec M. de Toulouse qui a pour lui une grande estime. M. l'archevêque de Toulouse va établir les Assemblées provinciales sur un plan plus raisonnable et moins subordonné aux intendans que celui de M. de Calonne. On les chargera de la répartition de l'impôt appelé aujourd'hui *des vingtièmes* et autres; le plus tôt que faire se pourra, on y réunira la taille et la capitation, et par là disparaîtront une grande partie des vexations qu'entraîne l'impôt chez

(1) Dans le remaniement qui venait d'avoir lieu, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, devenait archevêque de Sens et évêque de Langres. Il donnait en même temps sa démission comme archevêque de Toulouse, où il était remplacé par l'évêque de Langres, La Luzerne.

nous. On demandera aux provinces une somme déterminée, réglée d'abord proportionnellement à ce qu'elles payent déjà. L'accroissement de charge pourra équivaloir, à un peu plus du trois vingtièmes, toutes les exemptions des nobles et du clergé supprimées, les terres ecclésiastiques taxées, comme toutes les autres, par les Assemblées, en laissant pourtant au clergé l'usage dont il est en possession de répartir sur ses membres l'imposition selon certaines règles, qui ménagent davantage les bénéfices à charge d'âmes aux dépens des bénéfices *sinécures*. On ouvrira un emprunt de quatre-vingt-quatre millions en viager; on établira l'impôt du timbre et on renverra à des temps plus heureux diverses opérations proposées aux notables qui sont bonnes en elles-mêmes, mais que M. de Calonne avoit gâtées. La liberté du commerce des grains et l'abolition absolue des corvées, deux opérations de M. Turgot, seront consacrées, comme vous l'imaginez bien, par M. de Toulouse, qui croit à ces principes aussi fortement que M. Turgot au moins. L'emprunt de quatre-vingt-quatre millions, au moment où je vous écris, est sous les yeux du Parlement pour être enregistré. Il fait des retranchemens très sévères et croit obtenir une économie de quarante millions.

Le produit de l'impôt du timbre ne peut être estimé avec aucune certitude; mais on suppose qu'il rendra quinze millions. Je souhaiterois bien à ce sujet, mylord, que vous me procurassiez quelque écrit, s'il y a en a chez vous, où l'on se soit élevé contre cette espèce d'impôt que je trouve bien vicieuse malgré les éloges qu'en fait Blackstone. On nous a dit que M. Pitt songeoit à l'ôter. Il est plaisant que nous prenions ce que vous rejetez. Au reste, les circonstances sont si impérieuses qu'on n'a pas le choix. M. de Toulouse se propose d'*abonner* les provinces, c'est-à-dire qu'après avoir reconnu de quelle somme on aura encore besoin après avoir employé les moyens ci-dessus rapportés, on distribuera la valeur de cette somme et celle des deux anciens vingtièmes entre toutes les provinces, en proportion de leur contribution actuelle, et que chacune lèvera sa *quote-part*, selon la forme qu'elle aura adoptée pour obtenir une répartition la plus égale possible. L'année prochaine, en comparant les produits fournis par chaque province et connoissant aussi leurs états de répartition, on verra que telle province paye deux vingtièmes et demi, et telle autre trois vingtièmes des revenus de ses propriétaires, et on pourra corriger facilement l'inégalité de pro-

vince à province. Voilà une bien petite partie des plans du nouveau ministre. Le reste se développera avec le temps, et si ces détails vous intéressent, vous n'aurez qu'à me le faire connoître. Vous savez, mylord, le plaisir que j'aurai en ce cas à vous les fournir. Quelque accoutumé que vous soyez, mylord, aux variations des cours, vous avez dû être bien surpris de celles que nous venons d'éprouver, et vous ne serez pas fâché qu'on vous les explique, au hasard de ne vous dire que ce vous avez déjà expliqué vous-même. Il est difficile de comprendre comment le Roi, après avoir soutenu si longtemps M. de Calonne, l'a abandonné tout à coup; mais cela s'explique lorsqu'on considère le nombre et l'énormité des sottises qu'a faites cet homme, et surtout la plus grande de toutes : celle d'avoir laissé s'établir ou causé lui-même, en trois ans de temps, un déficit de cent quarante millions, c'est-à-dire de plus six millions de vos livres sterling annuellement, de la recette à la dépense. C'est là l'exemple de la plus grande dilapidation dans le revenu public qui ait jamais eu lieu en un si court espace de temps. Lorsque M. de Calonne a vu toute l'étendue du mal, il a compris qu'en le faisant connoitre tout à coup il étoit perdu sans ressource. Il a espéré qu'il étourdiroit le Roi et

la nation par quelque grande opération, et par l'appareil d'une Assemblée de notables, et qu'il détourneroit ainsi leur attention de dessus son abominable administration. Il avoit compté de la part des notables sur l'ignorance du plus grand nombre, qu'il a supposée faussement plus grande qu'elle ne s'est trouvée en effet, et principalement sur leur soumission à l'autorité qu'il croyoit tenir dans sa main. Il croyoit aussi éblouir le public par des opérations depuis longtemps désirées, telles que les administrations provinciales, la liberté des grains, la suppression des corvées, la réforme des gabelles, etc. Mais il a manqué ces deux buts, le *premier* parce que les notables se sont montrés instruits, éclairés, appliqués, ou du moins se sont conduits par les lumières de ceux d'entre eux qui en avoient ; le *second*, parce que, en spectacle à la nation, ils ont eu toute la noblesse et toute la fermeté qu'inspire toujours une pareille situation. Ils sont devenus, sans qu'on s'en doutât et sans s'en douter d'abord eux-mêmes, une Assemblée vraiment nationale, après avoir été convoqués comme simple conseil. Le pauvre M. de Calonne, dont on vante l'esprit, n'avoit rien prévu de tout cela ; sa besogne n'étoit pas faite ; il n'avoit pas réponse à une objection. Il avoit commencé pour abréger les

discussions à mettre partout *le nom du Roi, la volonté du Roi,* c'étoient, disoit-il, des plans *arrêtés irrévocablement par Sa Majesté;* on lui en a ri au nez, et on l'a poussé jusqu'au pied du mur. Une de ses fautes les plus grossières est la manière dont il s'est conduit avec le clergé. Il avoit le projet fort bon en soi de le dépouiller de ses exemptions. Il croyoit que les évêques feroient une belle résistance, et qu'ils allégueroient la consécration de leurs biens et que c'étoit le patrimoine des pauvres et autres sottises dont il eût aisément triomphé. Point du tout. Les hommes éclairés de notre clergé n'ont pas fait la moindre résistance sur leurs exemptions particulières. Ils ont déclaré nettement qu'ils ne demandoient à être taxés que comme tous les autres citoyens et par les administrations provinciales, et, quant à de nouvelles impositions, qu'ils n'avoient d'autre droit à faire valoir que celui de tous les propriétaires nobles et roturiers auxquels ils se réunissoient. M. de Calonne s'est trouvé par là tout désorienté, et c'est une anecdote que vous serez bien aise d'apprendre, qu'il avoit un mémoire de deux cents pages tout imprimé par lequel il combattait le système qu'il croyoit que le clergé prendroit et qui est resté chez le libraire, ou plutôt qu'il est

retiré soigneusement. Je vous dirai à cette occasion un petit conte.

Le maréchal de Mouchy étoit à l'Assemblée des notables à côté de l'évêque de Nevers, et comme on traitoit la question des privilèges du clergé, il éleva la voix et dit que les biens de l'Église étoient sacrés, que la dîme étoit de droit divin; l'évêque le tire par la manche, et lui dit à l'oreille : *Monsieur le maréchal, nous ne disons plus cela.*

Je crois vous avoir dit déjà, dans mes précédentes lettres, combien M. de Calonne a gâté la plupart des opérations qu'il a proposées par les formes vicieuses qu'il leur a données : *les administrations provinciales* en leur ôtant toute activité et les subordonnant aux intendans ; *l'égalisation de l'impôt*, en voulant l'obtenir par l'impôt en denrées ; *la suppression des abus de la gabelle*, en mettant d'autres abus à sa place ; le *reculement des barrières*, en détruisant la culture du tabac dans l'Alsace et par d'autres vices dont cette opération étoit accompagnée, etc. Mais le plus grand de ses torts, et la vraie cause de sa chute, est l'horrible désordre qu'il a mis dans nos affaires par une prodigalité, une négligence, une ignorance, dont l'histoire des mauvais administrateurs ne fournit pas un autre exemple après lui.

Il a été entouré de fripons et de déprédateurs. Il a opprimé la liberté du commerce de cent manières. Il a établi et favorisé et soutenu, avec l'argent de la nation, tous les excès et toutes les vilainies de l'agiotage, etc. ; et cela vous l'entendrez dire à des gens qui vous verront sûrement et qui lui étoient attachés, sans doute sans partager ses torts, *que c'est une cabale qui l'a chassé.* C'est parbleu bien la force des choses et la grandeur de ses sottises qu'il ne pouvoit plus ni voiler ni soutenir. Voilà assez battre un homme à terre, mais cette espèce d'hommes une fois abattu ne mérite pas véritablement de la générosité, parce que le mal qu'ils ont fait est trop grand pour être pardonné. Je dois ajouter encore que mon attachement au nouveau ministre ne m'empêcheroit pas d'adoucir ma censure si je pouvois la faire moins sévère. Vous pouvez désirer savoir, mylord, ce que l'avènement de l'archevêque de Toulouse peut changer dans ma situation. Jusqu'à présent rien. Comme il n'a gardé aucun détail, qu'il n'a point de bureau, je n'aurai d'occupation nouvelle que celle qu'il me donnera à mesure sur les matières qu'il jugera à propos de me faire examiner et préparer pour lui, et ce travail sera entre lui et moi. J''irai toutes les semaines à Versailles passer une jour-

née et dîner avec lui. Si je puis lui être bon à quelque chose il m'employera, si non, je ne lui en saurai pas mauvais gré.

Vous avez dû recevoir la réponse de M. Necker à l'imputation dirigée contre lui par M. de Calonne et qu'il m'a remise lui-même pour vous en me chargeant de ses civilités. Vous aurez appris qu'il a reçu ordre de se tenir éloigné de Paris à la distance de vingt lieues. La première chose qu'a faite M. de Toulouse a été de demander au Roi son rappel à Paris, et de lui dire en même temps que M. Necker pouvoit être d'une utilité infinie au Roi dans l'administration de ses affaires. Le Roi lui a répondu, quant à ce dernier point, qu'il ne vouloit pas l'employer et il a ajouté : *Avec vous je puis me passer de lui.* Pour le retour à Paris, il est différé, je crois, d'ici à huit ou dix jours, c'est-à-dire à la fin d'Assemblée des notables. Vous pouvez compter sur la vérité de ce que je vous dis là, et voir en cela un trait estimable du caractère de l'archevèque, qui d'ailleurs a toujours montré à M. Necker beaucoup d'estime.

M. Vaughan m'a donné une marque d'amitié à laquelle j'ai été bien sensible, en m'envoyant votre discours à la Chambre des pairs ; je l'ai traduit avec soin et je l'ai lu à quelques per-

sonnes à qui il a fait un extrême plaisir. J'avois pensé à le donner à M. de Rayneval pour M. de Montmorin, mais j'ai craint de faire une indiscrétion ; et en ce genre *à présent* je crains, même sans sujet véritable de crainte. Si vous aviez quelque envie d'avoir ma traduction, mandez-le moi et je vous la ferai passer sur-le-champ. Nous avons été inondés pendant cette Assemblée de mille mauvaises brochures. J'imagine qu'il se fera des recueils de ce qui s'est passé des plus intéressants et je vous les enverrai. Vous voyez aussi bien que moi, mylord, la tendance de tout ceci. Je crois qu'il se fait un grand pas chez nous vers un meilleur état de choses, et même vers un changement important dans notre constitution. Il n'est pas possible de se dissimuler que c'est ici la force de l'opinion publique qui a maîtrisé le gouvernement, et cette force est celle que nous a donnée le progrès des lumières et la discussion.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

LIV

28 novembre 1787.

Mylord,

Je ne laisserai point partir Fondbell sans lui donner une lettre. Elle pourroit être longue si j'entreprenois de vous entretenir de tout ce qui se passe ici. Les événemens s'y succèdent d'un jour à l'autre. Nous sommes dans un moment de crise très intéressant pour notre constitution. Je n'oserois encore vous assurer qu'il résultera pour nous de l'état actuel une véritable représentation nationale substituée à nos Parlemens qui ont toujours bien mal rempli cette fonction, mais d'abord nous aurons sûrement des représentations provinciales qui amélioreront nécessairement toute la partie de l'administration relative à l'impôt qui est si intéressante pour le bonheur public. Cette représentation particulière sans avoir peut-être d'abord le droit de résister à l'impôt, aura toujours une grande force de fait pour en arrêter les progrès; enfin elle sera le germe nécessaire d'une représentation vraiment nationale plus tôt ou plus tard, mais à mon avis nécessairement et infailliblement. Voilà dans ce moment-ci les vues

et les espérances de tous les bons citoyens et des personnes éclairées et je crois que dans le ministère actuel il y a des lumières et de l'amour du bien.

L'emprunt de M. l'archevêque de Toulouse est rempli. Les besoins se trouvent par là couverts pour cette année et vont aller diminuant par degrés jusqu'en 1792, où il espère avoir comblé le déficit qu'il a trouvé, et n'avoir plus à faire face qu'aux intérêts des nouveaux emprunts qui iront s'éteignant par le progrès des mêmes causes. Nous commençons à voir clair dans cet abîme où nous avoient jetés l'imprudence et l'incroyable légèreté de M. de Calonne. Il paroît contre lui un nouvel ouvrage, que vous portera je crois Fondbell, où l'on prouve d'une manière incontestable que le Roi a perdu dans l'échange que lui a fait faire M. de Calonne, près de deux cent mille livres de rente. Un autre mémoire sur les monnoies a prouvé que son opération étoit inutile et vicieuse. La réalité du déficit qu'il a laissé n'est que trop prouvée, et il est plus clair que le jour qu'il est presque tout entier son ouvrage. Cette grande question, s'il a été un bon ou un mauvais ministre, un fidèle ou un infidèle administrateur, va s'éclaircissant tous les jours et nos idées se fixeront.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

LV

Paris, le 7 février 1788.

Mylord,

Il faut bien que je vous parle un peu de nos affaires publiques en réponse à ce que vous m'en écrivez vous-même. L'archevèque a été fort malade et incapable d'affaires pendant plus de six semaines, ou du moins incapable d'en *parler* que très peu de mots, car il ne pouvoit parler sans tousser. Il est infiniment mieux et va se rétablissant de jour en jour. Il a peu de chose à craindre de l'intrigue, tant par le haut degré de confiance qu'ont en lui le Roi et *surtout* la Reine, que par l'impossibilité où l'on est aujourd'hui de trouver un homme qui le remplaçât. Nous avions un besoin urgent d'un ministre qui prît une influence principale : sa réputation, son caractère, sa naissance, ses dignités et son talent, l'ont rendu propre à jouer ce rôle, et en parcourant tout le *calendar of our court*, nous n'y trouvons personne qu'on pût lui substituer. Les difficultés qu'il

éprouve sont grandes; mais il a un mélange d'activité et de patience, de fermeté et de douceur qui semble très propre à les vaincre. Il se donne en général du temps pour ce qu'il veut faire, et il a l'art de traiter avec les hommes; enfin si sa santé le lui permet, s'il reste ministre trois ou quatre ans seulement, je crois qu'il laissera peu de choses à faire à son successeur. Votre manière de voir l'affaire de Hollande et le traité des subsides est la seule raisonnable. Vos idées sur nos projets dans l'Inde ne me paroissent pas fondées. Je suis convaincu que nous sommes infiniment éloignés de toute vue hostile; notre Compagnie va être détruite selon toute vraisemblance. Nous n'ambitionnons que la liberté des mers, qui doit être dans les vues de tout bon administrateur et que toutes les puissances ont intérêt à maintenir. Il nous suffira pour faire, avec succès, le commerce de l'Inde de notre entrepôt naturel des isles de France et de Bourbon. Cette affaire une fois terminée, je me propose de traiter à fonds la question du traité de commerce. J'ai proposé à M. l'archevêque de la discuter à ma manière; mais je veux que ce soit par ordre du Roi, pour que mon ouvrage ait une sorte de sanction et d'autorité. Votre espérance est très raisonnable, qu'en laissant passer les

cris et les plaintes qui s'élèvent aujourd'hui, on reconnoîtra avec un peu de temps les avantages réels qui résultent pour nous-mêmes du traité. Le paralogisme éternel qui égare l'opinion sur cette matière vient de ce qu'on ne veut pas entendre que les deux nations gagnent en même temps à une libre et réciproque communication, et que quand même elles gagneroient inégalement (ce que je crois en effet) celle qui gagne le moins (et je pense que c'est la France) a toujours lieu de s'applaudir d'un traité pareil.

Nous venons de recevoir le nouveau volume de M. de Calonne. Je n'en connois rien encore, car il n'est à Paris que d'hier. Quelques ministres l'ont déjà lu, et je sais d'un homme de mes amis que deux d'entre eux ont dit qu'il étoit nécessaire que M. Necker répondît, que les argumens de son antagoniste étoient bien pressans, etc. ; mais vous savez que sans une logique très exacte, le commun des lecteurs même raisonnables est toujours de l'avis du dernier qui parle. Il faut assurément qu'on réponde, et je crois que c'est ce que fera M. Necker ; et puisque ce mémoire, selon ce que j'en ai entendu dire, est principalement employé à débattre et à constater l'état où M. de Calonne a mis et laissé nos finances, et que les trois autres reproches inten-

tés à ce ministre sur *les monnaies*, sur ses *échanges*, et sur l'*agiotage*, se trouvent suffisamment éclaircis par tout ce qui a paru sur ces objets, en y joignant la réponse de M. Necker, le procès sera parfaitement instruit, et je vous avoue que je ne crois pas que ce soit à la décharge de M. de Calonne.

Nos Parlemens sont toujours bien opposés aux vues du ministre actuel; celui de Bordeaux résiste toujours à l'établissement des Assemblées provinciales dans son ressort. Cette résistance paroît aux gens raisonnables et les moins amis de l'autorité, véritablement injuste et contraire au bien et au droit public. Il est impossible à ces cours de judicature de contester au Roi le droit d'assembler les citoyens, propriétaires de terres, dans une province, pour répartir entre eux avec égalité l'impôt que doivent payer leurs terres, administrer les chemins qui y conduisent, etc. On croit généralement que les motifs de ces messieurs sont généralement la crainte de se voir taxés comme tout le monde par les administrations, au lieu qu'ils échappent à l'impôt par leur crédit dans l'état actuel des choses; et, d'un autre côté, la crainte de voir diminuer ou disparoître tout à fait leur autorité en matière d'impôt si les provinces arrivoient à suppléer par leur

consentement à la forme de l'enregistrement. Au reste, nos ministres ne paroissent pas fort inquiets de la mauvaise volonté des Parlemens qu'ils espèrent vaincre ou éluder.

Il va se faire chez nous une grande et utile réforme de notre Code criminel et ensuite de notre Code civil. Le garde des sceaux est très activement occupé de ce travail. On envoie la semaine prochaine une déclaration qui commence par régler qu'aucune sentence de mort ne sera exécutée qu'après un délai d'un mois et lorsqu'elle aura été signée par le Roi, comme chez vous. On donnera un avocat à l'accusé. La peine de mort sera exclusivement réservée pour le meurtre, etc. Ainsi les écrits des philosophes et l'exemple de votre nation opèrent enfin chez nous cet heureux changement.

A propos de réforme, on annonce aussi comme arrêtée par le ministre de la guerre celle de six cents gardes du corps sur quinze cents; de la moitié de la gendarmerie et de cent cinquante carabiniers : trois troupes les plus chères sans être peut-être de la même utilité que toutes les autres.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

LVI

16 août 1788.

Mylord,

Je n'ai que le temps de vous écrire un mot en remettant les papiers ci-joints à un homme appartenant à M. Palmer, qui part ce soir pour Londres. Vous saurez vraisemblablement avant ma lettre que le Parlement de Paris a été transféré à Troyes pour avoir persisté dans son refus d'enregistrer, et après l'enregistrement au lit de justice pour avoir pris des arrêtés tendant à empêcher la perception. J'aurai beaucoup à dire sur cette matière si j'en avois le temps, mais je me contenterai de vous dire qu'*il a tort* dans un moment où les impôts sont *nécessaires ;* où le Roi par un retranchement de plus de quarante millions dans sa dépense les réduit à ce qui est nécessaire; dans un moment où l'autorité se montroit bienfaisante en établissant des Administrations provinciales qui tendent nécessairement à nous donner, un jour qui ne peut être éloigné une très bonne représentation. Des deux impôts qu'elle rejette, le timbre, quoique mauvais en soi, l'est bien moins que beaucoup d'autres ;

ne tombe pas sur la partie la moins aisée de la nation ; et la subvention, dans la forme que lui a donnée M. l'archevêque de Toulouse et qui est son idée et son ouvrage, est à mon avis une très bonne idée en matière d'imposition. Vous me direz, mylord, à quoi servira son exil. On ne peut sur cela que laisser faire au temps ; mais la mesure du moment a été regardée comme nécessaire ; les esprits s'échauffant de manière qu'on ne pouvoit pas prévoir où cela seroit allé. Votre dernière lettre m'a fait grand plaisir. Je n'ai pas cru faire une indiscrétion en en disant le contenu à l'archevêque qui m'a répondu ces propres mots : « Les vues de mylord Lansdown me paroissent très justes. »

Je suis, mylord, avec le profond respect, votre très humble et dévoué serviteur.

L'abbé MORELLET.

LVII

20 sept. 1788.

MYLORD,

Notre archevêque a une besogne bien difficile et rendue plus difficile encore par la résistance

déraisonnable de nos Parlemens, ou du moins de quelques-uns d'entre eux. Leur demande des États Généraux est, comme je crois vous l'avoir déjà écrit, fort déplacée. Les gens raisonnables et modérés craignent que ce ne soit là un obstacle à l'établissement des administrations provinciales, et surtout à la formation d'un corps tiré de ces mêmes administrations, et qui seroit vraiment une représentation nationale parfaite, fondée sur la propriété et bien meilleure, à mon sens, que la vôtre. Je puis vous dire, entre nous, que c'est bien là le but auquel tend l'archevêque. Vous connoissez assez l'organisation ridicule de nos anciens États-Généraux pour approuver ce plan ; pour y reconnoître l'homme dont vous me paroissez avoir bonne idée ; mais je ne sais plus s'il pourra l'exécuter, car les Parlemens mettent des obstacles à tout bien. A propos de bien, je vous dirai pourtant que celui que j'ai cru voir à la destruction de notre ridicule Compagnie des Indes se fera selon toutes les vraisemblances. On a regardé mon mémoire comme une démonstration.

Je suis, avec le plus profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

LVIII

Samedi, 3 janvier 1789.

Mylord,

Notre archevêque a fait une fin ridicule. Avec de l'esprit, le talent des affaires et de bonnes intentions, il a fait fautes sur fautes. Il a surtout méconnu la force des circonstances et celle de l'opinion publique, qui ne lui laissoient pas le temps de faire les grands changemens qu'on demandoit avec la lenteur qu'il croyoit devoir y mettre. Je me suis mis à ses pieds inutilement dès la fin d'octobre de l'année dernière, pour l'engager à promettre nettement, solennellement les États Généraux, et à les fixer à une époque très prochaine. Il a toujours prétendu qu'il n'étoit pas *encore* tems, sans vouloir se persuader qu'il n'auroit point de tems. Il a suivi les plus mauvais conseils en matière de finances, ayant donné sa confiance à de plats remueurs d'argent, qui n'y entendoient rien et qui l'ont trompé et volé. Il a tenu éloignées de lui quelques personnes qui lui étoient attachées et qui avoient de véritables lumières, pour s'abandonner à une quantité d'hommes médiocres, qui ne lui ont pas donné

un sage conseil. Il a pris des mesures violentes qui étoient même inutiles, et, qui pis est, il les a ensuite abandonnées. Il a été de variations en variations, prenant sans cesse des reculades pour des expédiens et le défaut de plan pour facilité dans les affaires. Arrivé au ministère avec des idées arrêtées sur beaucoup d'objets importans, il n'a pris de parti sur aucun. Jamais personne n'a paru plus convaincu de l'absurdité et de l'inutilité d'une Compagnie des Indes. Il m'a fait faire deux énormes mémoires pour préparer une décision, et après dix-huit mois de ministère, il nous a laissé la Compagnie des Indes comme il l'avoit trouvée, après avoir même fait perdre au Roi 11 à 12 millions sur des opérations faites par des agioteurs, sous le ministère de M. de Calonne, et qu'il pouvoit fort bien se dispenser de garantir. Après l'Assemblée des notables, il a laissé revenir sur des résolutions qu'avoient manifestées les évêques, et qu'il étoit possible de maintenir parmi eux avec quelque ménagement. Après avoir établi un impôt excellent sous le nom de *subvention*, impôt qui l'auroit tiré d'affaire, il l'a abandonné sans nécessité, au lieu de s'ensevelir plutôt sous les ruines de son plan que d'y renoncer, etc. Enfin, je vous ferois une liste énorme de ses fautes publiques. Quant à ses

fautes particulières, sa négligence envers ses anciens amis en opposition, avec le grand soin qu'il a pris d'accroître sa fortune par delà toutes bornes et de combler aussi sa famille de grâces, vous savez tout cela. Il me fait cependant pitié. Quelle horrible chute, quelle perte de toute considération. Il est l'objet d'une haine publique très violente et, à beaucoup d'égards, très injuste, et encore une fois, il avoit de la bonté et des intentions droites et de l'élévation dans les vues. Mais qui le croira? Enfin, comme il n'a plus rien à faire, je n'ai plus rien à vous en dire.

Son successeur entre dans une bien meilleure route et la suit avec un succès bien différent. Vous pouvez savoir toutes les grandes questions qui s'agitoient sur la forme de notre prochaine Assemblée nationale. La noblesse et le clergé manifestoient un vœu, non seulement antipopulaire, mais antinational. Les écrits s'étoient multipliés, on était dans l'attente. Enfin, hier a paru le rapport fait par M. Necker au Conseil, et la décision qui y est jointe. On y accorde au tiers-état ce qu'il demandoit; on y annonce sans équivoque des plans et même des résolutions du Roi qui tendent à nous donner une constitution, sinon parfaite, au moins bonne à mon avis et susceptible d'ailleurs de s'améliorer. En géné-

ral, le Roi s'y réunit à sa nation, et l'aristocratie, cette tyrannie de détail plus pesante souvent que le despotisme, y est contenue. Liberté civile, liberté de la presse, États provinciaux liés aux États généraux, États généraux périodiques; enfin, une partie considérable de ce que demandoient tous les bons esprits et tous les bons citoyens, se trouve annoncée dans ce rapport, que vous lirez sûrement avec un grand intérêt. On nous a dit ici que les clubs anglois buvoient à la santé de la liberté françoise. Je vous prie de toster de même la première fois que vous dînerez avec le bon colonel Barré et de toster aussi la santé de M. Necker. Vous verrez, par les deux papiers que je vous envoie, que je pousse aussi à la roue, ou du moins que je suis la mouche du coche. *Le projet de reponse au mémoire des princes* (1) suppose qu'on connoît celui-ci, mais je ne doute pas qu'il ne vous soit parvenu. Vous me direz si vous trouvez que j'ai fait parler le Roi d'une manière décente et digne

Je suis, mylord, avec le plus profond respect,

Votre très humble et dévoué serviteur,

L'abbé MORELLET.

(1) Mémoire des princes contre la convocation des États généraux.

LIX

22 juin 1789.

Mylord,

Je voudrois bien vous parler de nos affaires publiques, mais depuis cinq semaines que je suis dans mon prieuré, j'en ai un peu perdu le fil. Tout ce que je sais dans ce moment-ci, c'est que les ordres ne sont pas encore réunis, et que je ne comprends pas par quel chemin ils se réuniront avec des prétentions si prononcées de part et d'autre et en même tems si diamétralement contraires (1) ! Je vous avouerai d'ailleurs que je trouve notre tiers état, dont j'ai été et je suis toujours le défenseur, aujourd'hui un peu outré dans ses vues et dans ses principes. Il est plaisant qu'après avoir passé ma vie à m'entendre reprocher ma passion effrénée pour la liberté et la chaleur de ma tête, je me trouve aujourd'hui non seulement un apôtre de modération mais même entaché presque de pusillanimité, de foiblesse, et même de pis, si j'en veux croire quelques-uns de nos Cassius et de nos Brutus modernes.

(1) La convocation des États généraux avait eu lieu le 5 mai.

Je les assimile je vous l'avoue à vos *levellers* et en cela je ne les approuve plus. Ces messieurs croient que toute question est décidée et tout droit déterminé quand on a compté les têtes, et il me semble que c'est là la théorie d'une société de peuples nomades ou chasseurs chez lesquels la propriété n'est pas encore établie, mais qu'elle ne sauroit convenir à une société ancienne où la propriété est une loi fondamentale, et où c'est une autre loi fondamentale de respecter la propriété et ses droits. Or, parmi ces droits ne penserez-vous pas, mylord, ainsi que moi, que c'en est un qui appartient aux propriétaires, à ceux qui ont seuls un interêt direct et invariable à la prospérité nationale, à la modération et à l'égale répartition de l'impôt, que c'est dis-je à eux qu'il appartient, sinon exclusivement, au moins concurremment avec les citoyens non propriétaires, et en proportion de leur propriété, d'établir les principes de la constitution et ceux de l'impôt; et ne trouverez-vous pas étrange qu'une assemblée, hors de laquelle sont les possesseurs de plus de la moitié des propriétés de France, qui sont dans les mains de la noblesse, du clergé, des princes, se déclare sans façon l'*Assemblée nationale*, et s'attribue le droit de décider du sort de la propriété nationale, en établissant d'ailleurs

ce principe incontestable que *nul impôt ne doit être établi et perçu que du consentement de ceux qui le payent*. Je crois donc qu'en cela notre tiers s'écarte des véritables principes de toute constitution politique; mais je n'espère pas moins que les circonstances et les lumières du siècle et le besoin d'un meilleur gouvernement conduiront cette assemblée dans la bonne route lorsqu'il sera question d'agir, et que constitué bien ou mal, usurpant ou n'usurpant pas, elle demandera et obtiendra de bonnes lois, soit de liberté soit d'impôts. Sa fermeté et les circonstances forceront d'ailleurs vraisemblablement la noblesse et le clergé de se réunir au tiers, et alors l'Assemblée sera nationale, autant que les vices de sa formation originaire le permettront; mais nationale ou non elle fera et obtiendra bonnes lois, ce qui est le capital; car outre qu'on oubliera les vices de son origine, elle se reformera sans doute elle-même à cet égard pour l'avenir.

... Au moment où je vous écrivois ceci je reçois de Paris la nouvelle qu'il y a des espérances de réunion des ordres, et que le Roi vient d'indiquer une séance royale où il se propose d'achever le rapprochement.

Elle doit se tenir aujourd'hui même, et si ce grand procès est jugé, nos États iront ensuite à

grands pas dans le chemin de la restauration ou comme vous l'appelez de la *turgotisation*, dont la pacification du genre humain n'est qu'une petite partie, et qui, s'il y avoit dans les ministères de l'Europe trois ou quatre hommes comme vous, seroit déjà achevée. Avouez, mylord, que c'est un beau spectacle que celui de la philosophie, ou plutôt de la raison, soumettant ainsi par degrés le monde à son Empire, exécutant ses plans après les avoir conçus et réalisant ses conquêtes après les avoir prévues ; et quand je fais cet éloge de la raison ce n'est ni celle de M. Turgot ni la vôtre, c'est *la raison universelle*, comme l'appelle le bon abbé de Saint-Pierre, qui avait bien commencé chez nous à soulever un coin du voile qui a caché si longtems aux hommes les vérités qui importent le plus à leur bonheur.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet

LX

24 sep. 178.).

Mylord,

Je suis bien affligé de ne pas savoir de vos nou-

velles depuis la perte que vous avez faite (1). J'ai seulement appris depuis que j'ai eu l'honeur de vous écrire à ce sujet que vous étiez allé à Bowood. Je n'aurois pas balancé à vous y aller joindre si les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons, et moi plus avant que beaucoup d'autres particuliers, n'étoient pas un obstacle véritablement insurmontable.

L'agitation des esprits et le danger de notre situation sont au comble, et je ne vous cacherai pas que j'ignore absolument comment nous en sortirons. La nation fait de grands pas vers un meilleur état de choses, mais elle les fait sans les précautions qui seroient nécessaires pous assurer sa marche et ne pas entraîner un bouleversement général.

Personne n'est mieux en état que vous de juger s'il est possible de maintenir la paix publique dans une nation de vingt-quatre millions d'hommes, de deux cents lieues de diamètre, où le gros du peuple est ignorant jusqu'à la grossièreté, pauvre jusqu'à la profonde misère, sans idée véritable d'ordre public, de propriété, de morale; s'il est possible dis-je, de tenir en paix un tel

(1) Mort de Lady Lansdowne, sa seconde femme.

peuple, lorsque toute force réprimante est décomposée et détruite. Nous en sommes venus à élever la plus dangereuse de toutes les guerres; celle des pauvres contre les riches, en mettant en même tems la force du côté du besoin, et la foiblesse du côté de tous ceux qui ont quelque chose à perdre.

Notre grand mal vient surtout de notre malheureuse administration du commerce des grains, qui, après avoir aggravé sans mesure le fléau qui avoit détruit quelques parties de nos subsistances sur la récolte de 1788, nous rend encore inutile une récolte immense que nous venons de faire, en empêchant, sans le vouloir, la distribution des grains de se faire, avec la liberté qui peut seule approvisionner selon leurs besoins respectifs toutes les parties d'un grand royaume. Imaginez, mylord, qu'avec une récolte qui équivaut selon tous les gens à ce connoissans, à une année et demie de notre consommation moyenne, on croit devoir déjà dès le lendemain de cette récolte faire venir des bleds de l'étranger, et qu'une voiture de grain ne peut pas passer d'une ville à l'autre sans être escortée; qu'on force les cultivateurs et les propriétaires faisant valoir de porter dans les marchés, qu'on y taxe le prix des grains, et que les gens qui le taxent sont les

mêmes hommes qui se sont armés pour défendre disoient-ils la liberté et la propriété. Mais cela est bien naturel, car ces hommes armés sont le peuple lui même, qui étant pour la plupart sans propriété, ignore encore que le maintien des propriétés est l'avantage même de ceux qui n'en ont pas.

Vous avez appris par les papiers publics mieux que je ne puis vous l'apprendre par une lettre, tout ce qui s'est passé d'extraordinaire ici. Je vous ai mandé, mylord, dans ma dernière l'opération qui a été faite sur les dimes ecclésiastiques. J'ai publié sur ce sujet une brochure assez considérable que je vais prendre soin de vous faire passer. Elle a été imprimée en mon absence ; car depuis un mois je suis à mon prieuré, ayant fui les disputes de Paris et ayant bravé les dangers mêmes qui menacent dans leurs habitations, et les propriétaires et les bénéficiers ecclésiastiques.

Jusqu'à présent, il ne m'est cependant rien arrivé que d'être forcé de porter du bled au marché plus que naturellement je ne devrais en porter pour l'avantage même du pays ; mais il n'y a point de raisonnement à faire à des gens qui viennent raisonner avec des fusils sur l'épaule. La brochure sur les dimes pourra peut-être servir à quelque chose à votre clergé. Je crois y avoir

concilié l'avantage public et les véritables notions des droits de la propriété. Je crois vous avoir marqué que si l'arrêté de l'Assemblée nationale a lieu comme plusieurs des membres l'ont conçu, il ne me resteroit que mille francs de revenu d'une possession qui m'en donne actuellement quinze mille et environ onze mille net. Il est curieux d'observer qu'une Assemblée de plus de mille personnes formée pour défendre la propriété, a trouvé raisonnable et juste de dépouiller quatre-vingts ou cent mille citoyens de la leur, sans prendre aucun moyen préalable d'assurer le dédommagement qu'elle vouloit bien donner à quelques-uns, et en ne pensant pas qu'elle fut obligée de rendre l'équivalent à tous les autres qui jouissoient leur vie durant sous la sanction de toutes les lois qui peuvent consacrer les propriétés (1). Vous verrez cette injustice relevée dans mon petit ouvrage qui a pour titre : *Réflexions du lendemain*, sur les arrêtés de l'Assemblée nationale. J'ignore au reste absolument ce qui arrivera de cette proscription des ecclésiastiques; d'abord pour tous mes confrères et puis pour moi-même, mais je puis m'attendre à une réduction de plus des trois quarts de ma

(1) Projet de Talleyrand sur les biens du clergé dont la discussion devait avoir lieu le 10 octobre.

petite fortune, parce que les retranchemens porteront sur moi non-seulement à raison de mon bénéfice, mais encore à raison de la pension sur les économats que vous m'avez obtenus du Roi, la caisse des économats, étant fondée en sa plus grande partie sur les dîmes des bénéfices dont le revenu sert à former ces pensions. Je sais bien qu'une grâce pareille accordée par le Roi à votre sollicitation devroit être sacrée, et je la défendrai pour ce motif, mais serai-je écouté? et, tout en sentant la force de mes raisons, ne sera-t-on pas forcé de m'envelopper dans la proscription générale, voilà ce que j'ai lieu de craindre. Si M. Bentham suit avec quelque assiduité ce qui se passe dans notre Assemblée, il a tout lieu de dire que c'est faute d'avoir adopté les formes qu'il croit nécessaires pour l'ordre et la sagesse des délibérations, que nos représentans prennent quelquefois des résolutions précipitées, et surtout qu'ils ne les accompagnent pas de précautions qui puissent en prévenir les inconvéniens. Mais il doit voir en même tems qu'à une pareille Assemblée il a été impossible de faire adopter aucune de ces formes, et que son ouvrage, eût-il paru un an avant la convocation, on n'en auroit rien emprunté du tout à l'Assemblée Nationale. Au reste M. Dumont, qui s'étoit chargé de

suivre la traduction et de se concerter avec M. le duc de La Rochefoucault pour cela, me paroit l'avoir abandonnée, et, quant à moi, mes voyages ici m'ont absolument empêché de m'en occuper à mon grand regret; sur quoi je vous prie de faire agréer mes excuses à M. Bentham. J'aurai l'honneur de vous faire passer aussi pour lui un exemplaire de mes *Réflexions du lendemain*. Je vous supplie de me donner des nouvelles de mylord Wycombe et de ses succès dont je ne doute point (1).

Je m'opposerois beaucoup, mylord, à ce que vous vinssiez en France dans ces circonstances. La paix publique y est trop mal assurée, et ce seroit un tourment de plus pour moi que de vous voir au milieu de ce trouble où la société n'a plus de douceur. Dès que le calme sera rétabli, je ne manquerai pas de vous presser avec d'autant plus d'instance, que je crois en effet que ce pays-ci pourra vous intéresser plus qu'aucun autre par le changement prodigieux qu'il doit subir. Mais pour jouir de ce spectacle, il faut que l'édifice que vous viendrez admirer soit achevé, parce qu'au milieu de la construction il peut tom-

(1) Il s'agit de l'œuvre intitulé « Tactique des assemblées politiques délibérantes ». Œuvres de Bentham (traduction d'Étienne Dumont, I, 373).

ber des échafaudages, des pierres et des poutres sur la tête des observateurs. Vous voyez par ce que je vous ai dit ci-dessus que j'en ai été grièvement blessé. Vous me dites fort ingénieusement que je dois me consoler, parce que je suis blessé dans une bataille où mon parti a remporté la victoire, mais je n'aime pas que ce soit des gens mêmes de mon parti qui m'aient fait cette grande blessure. Je ne puis pardonner aux défenseurs de la cause de la liberté et de la propriété consacrée par toutes les lois; et encore moins la manière étourdie et légère dont cette opération a été annoncée et faite, et qui ne tend à rien moins qu'à la rendre inutile et sans fruit pour la nation, qui pouvoit y trouver une si puissante ressource même sans nuire à personne de vivant. Enfin, mylord, je vous dirai généralement que MM. de l'Assemblée me paroissent avoir perdu de vue la grande maxime *ne quid nimis;* et que je rappelle souvent à plusieurs de ses membres ce conte d'un jardinier italien qui avoit demandé de l'eau à Dieu dans une grande sécheresse. Il vint un orage épouvantable qui perdit tout son jardin; sur quoi, il disoit à Dieu d'un ton de reproche : *domine s'intende acqua e non tempesta.*

Je suis, mylord, avec le plus profond res-

pect, Votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé MORELLET.

LXI

Le 18 janvier 1790.

MYLORD,

Nous sommes toujours dans une grande agitation. Les évêques ne cèdent point et ne céderont pas. On n'a point encore de réponse du Pape. La fermentation est grande. Le peuple de Paris assez généralement veut que les curés prêtent le serment. Tous ceux des grandes paroisses à quelques exceptions près, le refusent. Ils sont insultés dans l'église et dans leurs fonctions. Les dispositions ne sont pas les mêmes dans les provinces où les ecclésiastiques ont conservé un peu plus de considération. Je suis spectateur de ces débats parceque heureusement, je ne suis point fonctionnaire public. Je crains seulement que l'Assemblée que rien n'arrête ne prononce un beau matin qu'elle confisque à son profit même le peu qu'elle a laissé pour subsister aux prêtres à qui elle a voté le revenu (je ne dis pas le fonds) de trois ou quatre milliards, ce qui

seroit bien d'accord avec le reste de sa conduite envers eux.

Je gémis véritablement de voir que la précipitation avec laquelle notre Assemblée s'empare de tout, règle tout fait, ne lui permette pas de profiter des lumières des bons esprits, et, quand on considère qu'elle prendra tous les moyens imaginables pour éterniser ses opérations, on perd toute patience (1). L'évêque de Chartres, que je vois beaucoup, me charge de le rappeler à votre souvenir. Il sera vraisemblablement réduit à la dernière pauvreté, de cent trente mille livres de rente qu'il avoit; et ce sera la récompense du courage avec lequel il s'est jeté le premier ou un des premiers dans les bras des communes. Les incendies et les assassinats se soutiennent dans les provinces du Midi. Un gentilhomme appelé M. d'Eschierac, qui avoit fait tête aux brigands pendant quelque tems dans le Quercy et défendu plusieurs châteaux, se retirant en Espagne et passant chez son beau-frère auprès de Lavaur, a été assiégé par la municipalité même du lieu, et six cents braves citoyens ont mis le feu à la maison et l'ont massacré sortant pour échapper aux flammes. Voilà, mylord, les prouesses que nous

(1) Décret de l'Assemblée du 19 décembre 1789, sur la vente des biens ecclésiastiques.

faisons en essayant notre liberté. Vive cependant la liberté, pourvu qu'elle soit pour tout le monde, et par conséquent qu'elle ait quelque frein; et vive une bonne constitution pourvu qu'elle soit appropriée à ceux pour qui on la fait.

Agréez, mylord, mon respectueux hommage.

L'abbé Morellet.

LXII

Samedi 6 février 1791.

Mylord,

Vous les voyez peut-être mieux que moi à la distance où vous êtes du lieu de la scène, parce que vous devez naturellement les juger avec plus d'impartialité, sans compter la sagacité qui vous est propre et l'habitude et l'expérience qui vous éclairent; mais je ne puis vous dissimuler que je ne suis pas encore libre de toute inquiétude sur notre révolution. Je ne pense pas que jamais les vices de l'ancien gouvernement puissent renaître, ni que notre liberté civile puisse désormais courir aucun risque. Je regarde comme établie à jamais la nécessité du consentement à l'impôt, la responsabilité des ministres, la liberté de la presse, l'abolition des privilèges et même de la

distinction des ordres; je crois aussi que les divisions anciennes des provinces qui auroient pu, en demeurant séparées, ramener peut-être des embarras et des obstacles pour la nouvelle constitution demeurent détruites, et enfin je regarde tous ces changemens comme l'événement le plus heureux qui pût arriver à une grande nation.

Vous me demanderez peut-être, mylord, quel fondement peut donc rester à mes inquiétudes, ou plutôt vous verrez mieux que personne à quoi elles peuvent tenir. Je vous avoue donc ma foiblesse, je regarde comme autant de défauts dans notre constitution : 1° de n'avoir pas établi deux chambres; 2° de n'avoir pas laissé au roi un *veto* indépendant et absolu, contenu seulement par les deux freins de la nécessité du consentement à l'impôt et la responsabilité des ministres comme chez vous; 3° de n'avoir pas conservé une véritable énergie dans le pouvoir exécutif qu'on s'est mis au contraire dans la presque impossibilité de se rétablir, et enfin d'avoir établi la représentation sur une base trop étendue. Tels sont, mylord, les motifs de mes craintes.

Il faut que vous sachiez que les hommes qui ont le moindre regret que ces quatre précautions n'aient pas été prises sont ce qu'on appelle des aristocrates; et signassent-ils d'ailleurs de

leur sang tous les principes du gouvernement civil de Locke et ceux de Sidney et toutes les constitutions de l'Amérique, qu'en cette qualité il ne tient pas à beaucoup de nos politiques les plus accrédités qu'on ne les pende et qu'on ne pille et brûle leurs maisons. On juge avec la même rigueur et par les mêmes raisons ceux qui osent regarder votre gouvernement comme supportable et comme laissant aux hommes le degré de liberté dont ils sont susceptibles dans un grand pays. Après avoir été appelé anglomane et mauvais citoyen pendant près de quarante ans, lorsque je louais le gouvernement et la liberté anglaise, je suis resté tout à coup à une distance énorme de mes contemporains marchant, à ce qu'ils croyent, à une bien autre et plus grande liberté que la vôtre, et vous regardant comme des esclaves façonnés au joug, et moi et quelques autres hommes circonspects et défians comme moi, comme autant de fauteurs du despotisme. Je vous avoue que je voudrois bien qu'on me détrompât si mes principes sont faux, et vous me rendriez bien plus heureux si, pensant sur ces divers points de doctrine autrement que moi, vous vouliez bien me combattre et me convertir.

Je reviens à vous expliquer ma pensée sur nos

affaires. Je réduis presque à un seul chef les défauts que je vois à notre constitution nouvelle. Elle n'est pas établie sur la propriété et principalement sur la propriété territoriale, qui est, selon moi, la seule base sur laquelle doit porter toute bonne et durable constitution d'un grand pays, Je crois qu'en partant de ce principe seul de la propriété, on peut arriver à toutes les maximes d'une bonne et libre constitution comme à autant de conséquences qui en découlent naturellement et nécessairement, et d'un autre côté, que ce principe une fois perdu de vue on ne peut que s'égarer. Je m'occupe de rédiger un grand *traité de la propriété,* où je développe cette vérité dans toutes ses ramifications; et je dois vous dire qu'en suivant cette route, je trouve souvent en mon chemin et que je renverse plusieurs de nos nouvelles institutions. Au reste, je ne m'en fais aucun scrupule; c'est plutôt un devoir que je remplis. Je n'y mets que de la philosophie et point d'humeur, et si je me trompe je ne demande qu'à reconnoître mon erreur.

Je vous dis, mylord, que je ne mettrai pas d'humeur dans cet ouvrage. Je serois pourtant excusable d'en avoir un peu. Il est impossible de vous rendre jusqu'à quel point on pousse envers les ecclésiastiques l'injustice et la cruauté.

Nous sommes menacés d'une spoliation entière ou presque entière; quand je dis *nous*, ce n'est pas du corps moral du clergé dont je parle, et que je ne crois pas susceptible d'une véritable propriété, mais *nous*, individus titulaires vivans, que la plus grande partie de l'Assemblée croit pouvoir dépouiller de leurs possessions sans indemnité, en foulant aux pieds le droit que leur donnent la possession, la prescription, toutes les lois. C'est ce qu'ils ont fait d'abord pour la plupart d'entre nous, sans savoir ce qu'ils faisoient, en abolissant les dîmes, c'est-à-dire quatre-vingts millions de revenu du clergé, au moment où cette ressource leur étoit plus nécessaire que jamais (1). S'ils ne trouvent pas quelque moyen d'éluder ou de retarder l'exécution de ce décret; ils se trouveront dans l'impuissance absolue de pourvoir aux frais mêmes du culte et, à plus forte raison à quelque traitement ou dédommagement des titulaires vivans. Par exemple, mylord, mon bénéfice qui est de quinze mille livres de revenu, en a quatorze mille en dîmes; ainsi ma ruine entière est prononcée par ces messieurs s'ils ne maintiennent pas leurs dîmes, ce qu'ils ont rendu eux-mêmes horriblement difficile, tant en

(1) Abolition des dixmes décrétée le 4 août 1789.

dirigeant contre cette redevance toute l'opinion du peuple qu'en se mettant à peu près dans l'impossibilité de le contenir.

Je vous ai envoyé, mylord, un papier assez considérable intitulé *Réflexions du lendemain* où j'ai traité la question de la propriété individuelle des ecclésiastiques. J'en joins ici un autre où je propose un moyen de rendre utiles à la nation les biens du clergé. Vous verrez dans ce dernier que j'offre d'assez grands sacrifices : le tiers de notre revenu net. Je me tiendrai très heureux de ne perdre que la moitié du mien, et je n'espère pas d'en conserver à beaucoup près cette moitié. Il me semble que sans humeur on peut dans une pareille situation se regarder comme opprimé. Vous me dites, mylord, fort ingénieusement et fort obligeamment dans une de vos lettres, que je suis comme un brave soldat blessé dans un combat où son parti demeure victorieux ; mais je vous répondrai que je supporterois une blessure, mais que je ne voudrois ni avoir la cuisse coupée dans l'articulation, ni être tué tout à fait, et que mon zèle pour la bonne cause ne va que jusque-là, ou plutôt je crois cette limite passée. La cause n'est plus bonne, parce que la liberté ne peut exister avec la violation des propriétés.

Nous sommes encore bien loin de les voir respectées. Les désordres continuent dans nos provinces. On continue de brûler et de piller des châteaux et de détruire les titres des seigneurs. L'ancienne force publique n'existant plus, la nouvelle consistant dans les milices nationales exerce difficilement et mal, ou point du tout, cette sorte de police si nécessaire dans un grand royaume. Par une suite de la même anarchie, beaucoup d'impôts ont cessé d'être perçus. Le sel se vend jusqu'à la porte de Paris à trois sous. Les droits d'aides sont refusés en beaucoup d'endroits d'où l'on a chassé les commis. Le tabac se répand partout en contrebande, et cette interception de beaucoup de parties du revenu public augmente journellement le vide du trésor royal au moment du plus extrême besoin.

Ce sont ces désordres dans la police intérieure et dans la perception du revenu public qui viennent de conduire le Roi à l'Assemblée nationale où il a espéré que sa présence hâteroit et obtiendroit le remède à ces maux, qui ne peut se trouver que dans le rétablissement du pouvoir exécutif. Il y a prononcé un discours fait par M. Necker et que je vous envoie ci-joint qui est universellement goûté de toutes les personnes modérées, en le jugeant du moins d'après les cir-

constances; mais j'ai entendu dire dès hier, c'est-à-dire le lendemain du jour où il a été prononcé, que le parti de l'Assemblée qu'on appelle les enragés, et qui est absolument dominant n'en est point content; qu'on en désapprouve surtout le tableau des désordres des provinces et la demande que fait le Roi du rétablissement du pouvoir exécutif. Sur ce dernier point en particulier ces messieurs pensent qu'il n'est pas encore tems de contenir le peuple dont l'insurrection a été le grand instrument de la liberté, et que la terreur imprimée aux nobles et aux prêtres par les pillages et les incendies est encore nécessaire pendant quelque tems à l'établissement de la constitution. Croyez, mylord, qu'en vous rendant ce compte de leurs sentimens politiques je ne les altère ni ne les exagère en aucune manière... Voilà bien de quoi tenir encore au milieu de vous nos François et Françoises qui se sont réfugiés en Angleterre. Je conçois comment ils n'aiment pas une révolution exécutée par de semblables moyens, ni ceux qui y ont contribué de quelque manière que ce soit. Il seroit pourtant plus juste de la part de Mme de Boufflers et autres de distinguer ce que les amis de la liberté raisonnable ont voulu obtenir de ce qu'y ont ajouté les hommes violens et injustes qui ont

outré les principes, ou plutôt qui ont violé la liberté elle-même par la manière dont ils l'ont établie. Lorsque Mme de Boufflers m'a fait fermer sa porte, et qu'elle disoit à tout le monde que ma réponse faite au nom du Roi au mémoire des Princes étoit un écrit punissable, et que j'étois pendable pour l'avoir fait, personne ne pouvoit prévoir qu'à ce que demandoient alors tous les bons citoyens les circonstances feroient ajouter tant d'autres choses qu'ils étoient bien éloignés de demander. Personne ne devoit prévoir une résistance si extravagante et si obstinée des deux premiers ordres à se réunir : résistance qui a porté les esprits à un degré de chaleur qui ne se seroit jamais montré si la réunion se fût faite dès le commencement. On prévoyoit encore moins toutes les fautes de l'administration, qui n'a fait que des démarches fausses qu'elle n'étoit pas en état de soutenir, et après chacune desquelles elle a perdu toujours un immense terrain. Voilà ce qu'il faut voir pour juger avec équité en cette matière. Mais que m'importe après tout les jugemens de cette espèce. Ce n'est ni Mme de Boufflers ni les hommes du parti contraire dont j'ambitionne le suffrage. Le vôtre et celui d'un petit nombre d'hommes comme vous, voilà ce qui peut me toucher.

Puisque j'ai tant fait que de vous tracer une esquisse de notre situation, je ne puis omettre de vous dire un mot de l'état de nos finances. Le désordre y est extrême. L'argent a disparu. On ne paye presque nulle part, excepté à l'Hôtel de Ville, avec d'extrêmes lenteurs et un retardement de dix-huit mois. Le payement de tous arrérages de pensions, gages, traitements, appointements, est entièrement suspendu. Les billets de notre caisse d'escompte se multiplient et perdent en se multipliant. La conversion d'un billet de mille francs compte aujourd'hui de trois à quatre pour cent, et on a beaucoup de peine à trouver de l'argent comptant à ce prix. L'embarras est terrible dans tout le petit commerce, où pour recevoir cinquante ou soixante francs, et quelquefois beaucoup moins, le vendeur est obligé de rendre deux et trois fois au delà de cette valeur à l'acheteur en argent comptant, à peine de ne pas vendre ou de n'être pas payé. Il est beaucoup question de la création de petits billets de vingt-cinq et cinquante francs et vous savez aussi bien que moi les grands inconvénients d'une pareille mesure. Vous pouvez juger par là si nous *ferons* ou si nous *faisons* banqueroute, et quant aux suites que cet événement pourroit amener il faut en détourner les yeux.

Le Roi est toujours aux Tuileries sans autre garde que la milice bourgeoise et n'ayant pas franchi encore les limites du jardin. La Reine et lui-même ont un fort beau maintien. Le Dauphin joue dans le jardin sous les yeux des Parisiens qui le trouvent charmant. Il y a quelques jours que, mordu par des lapins qu'il élève, il leur disoit *chiens d'aristocrates*, en mots plus gros encore que je ne vous les rends. Vous pouvez compter sur ce fait, car je le tiens d'un enfant qui l'a entendu.

On travaille à force à la constitution militaire, à laquelle tient ou doit tenir le rétablissement du pouvoir exécutif. La grande difficulté est de savoir comment on combinera une milice nationale de six à sept cents mille hommes armés avec une armée régulière quelconque, et comment les troupes réglées seront l'instrument du pouvoir exécutif, lorsqu'elles ne peuvent agir selon la constitution que par l'ordre des municipalités, et comment les bourgeois armés contiendront les bourgeois contrebandiers et les bourgeois pillant les greniers et les marchés et les bourgeois troublant la paix publique etc., car s'il est vrai que les habitans des grandes villes ne s'emportent pas ou ne s'emporteront pas à ces excès, ceux des petites villes et des bourgs et des villages qui sont d'une classe inférieure et pauvres ne s'y

abandonneront que trop souvent. Enfin c'est un beau problème à résoudre, nous verrons comment nos législateurs s'en tireront.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

LXIII

Le 20 février 1790.

Mylord,

Chaque lettre que je reçois de vous ajoute à ma respectueuse reconnoissance. Je répons en même tems à celle de lord Wycombe, du 3 janvier et à celle du 13e février que j'ai reçue hier. La première m'a été remise par M. Morris, l'Américain, avec votre discours à la Chambre sur la convention avec l'Espagne. Je l'ai lue avec l'intérêt et le plaisir que me donne ce qui vient de vous. Le compte que vous y rendez des principes qui ont dirigé votre traité de 1783 me paroit très fidèle, et le contraste de la conduite et des principes de vos ministres depuis cette époque avec la sage politique gardée par vous est la censure la plus juste de plusieurs de leurs mesures. On ne peut que blâmer une administra-

tion qui, au lieu de payer ses dettes et de perfectionner son gouvernement, adopte encore cette politique, hautaine, incertaine, et tracassière, qui a si longtems séduit les cabinets de l'Europe et que vous avez donné l'exemple de remplacer par des principes cosmopolites bien plus sûrs parcequ'ils sont plus justes. Vous aurez encore assez à faire chez vous à maintenir la paix publique et à vous défendre des grands mouvements qui nous agitent, en corrigeant l'administration de vos finances et les défauts de votre constitution, avant que l'excès de ces deux vices amène chez vous, comme il a fait chez nous, des changemens trop brusques et trop violens, parce qu'ils se font en un tems trop court; car en approuvant de tout mon cœur les principes premiers et généraux de notre révolution, je suis révolté, je vous l'avoue, de la précipitation qui a causé de grands maux, des vices graves qu'on n'est pas bien sûr de pouvoir corriger, et des injustices cruelles qu'on ne réparera jamais. Je suis toujours convaincu qu'on se seroit épargné ce double malheur, si on eût voulu faire entrer dans les calculs de notre politique l'élément du tems, dont les ouvrages humains ne peuvent pas plus se passer que ceux de la nature. Alors notre constitution n'auroit eu pour

ennemis que des fourbes ou des imbéciles. Vous me dites que les malheurs particuliers qui touchent les individus sont de peu de conséquence de l'un et de l'autre côté, mais outre que ces malheurs ne tombent guère que sur l'un de ces côtés, j'ai peur que vous n'ayez pas une idée juste de toute leur etendue; car je ne crains pas de vous dire que des millions d'hommes s'y trouvent enveloppés. Je partage bien l'horreur que vous montrez pour les moyens violens par lesquels on pourroit tenter de s'y soustraire, et vous en voyez le danger avec votre sagacité ordinaire; mais les craintes et les prévoyances des gens sages peuvent-elles arrêter les insensés, et, quand les causes, ou plutôt les prétextes qui sont des causes pour ceux qui les jugent telles, sont données, les effets ne les suivent-ils pas?

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, Votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

LXIV

Paris, le 11 juillet 1791.

Mylord,

(Le commencement de cette lettre manque.)

Il peut vous manquer quelques détails et la connoissance de quelques faits pour en juger comme moi. Mais après tout l'évènement seul peut dissiper les inquiétudes et les doutes des hommes pusillanimes comme moi. J'aime fort la liberté et j'en ai fait mes preuves, mais jusqu'à ce que je sois détrompé par le succès de la grande expérience que nous faisons, je ne croirai pas qu'un peuple aussi nombreux, aussi ignorant, aussi grossier, aussi étourdi, aussi violent dans ses mouvemens, puisse se gouverner parfaitement et sûrement d'après des formes aussi démocratiques que celles qu'a adoptées l'Assemblée, et surtout sans aucun pouvoir réprimant et coercitif qui soit un et indépendant : chose que je ne trouve en aucun paragraphe des décrets de l'Assemblée et que je vois au contraire éloignée de nous par un grand nombre de ses décrets.

Croyez, mylord, qu'en ceci je ne vous parle pas conduit par le ressentiment de l'injustice que j'ai éprouvée. J'en ai fait mon deuil. Je suis

chassé de la maison que j'avois embellie, du jardin que j'avois planté, du domaine que j'avois amélioré (1). Je perds environ mille livres sterl.: que j'avois placées dans mon bénéfice. On vend sous mes yeux ma possession avec les améliorations que j'y ai faites sans m'en rendre un sol; on me retranche aussi la pension sur les économats que vous m'aviez obtenue du Roi; et on me conserve, ou plutôt on me promet environ le tiers de mon revenu, sur lequel il faudra que je prenne de quoi payer les créanciers : créances que j'ai été forcé de faire pour former mon établissement, et que je ne puis payer sans être réduit, moi et ma famille, à un état bien au-dessous du médiocre, à un âge où quelque aisance deviendroit nécessaire, quand l'habitude seule n'en auroit pas fait un besoin. Tel est l'état de la plupart des ecclésiastiques, et ce qu'il y a d'horrible, de ceux-là mêmes qui se sont montrés les amis les plus zélés de la liberté.

Je suis, mylord, avec le plus grand respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

(1) Le prieuré de Thimer au pays chartrain. (Mémoires de Morellet, I, p. 326, II, p. 6, 125.

LXV

le 18 février 1792.

MYLORD,

Je n'entends pas trop ce que vous me dites du mélange et de la confusion de vos partis (1). Il me semble dans l'éloignement qu'il ne peut y en avoir que deux, et qu'il ne s'agit pour vous que de choisir entre votre *old constitution* et celle que nous nous donnerons, que vous n'accepterez pas qu'elle soit, mais qui vous rangera sous son empire pour votre bonheur ou pour votre malheur : ce que je ne décide point. Ce que vous dites de l'occupation actuelle de tous les gouvernements de l'Europe et des deux seuls moyens qu'ils mettent en œuvre est très juste ; mais quand on se noie, on s'accroche où l'on peut, et il faut convenir que si le *disciplined mob* leur manque, ils sont tous perdus sans ressource. Je suis bien aise et pour vous et pour moi et pour votre pays que mylord Wycombe se soit montré comme il a fait dans la Chambre des Communes (2), non pas

(1) De graves dissentiments avaient éclaté au sein du parti libéral en Angleterre, dont les membres envisageaient la Révolution française de manières très différentes. Fox s'était querellé avec Burke, et lord Lansdowne avec le colonel Barré.

(2) Discours prononcé à la Chambre des Communes au commencement de l'année 1792, par lord Wycombe, depuis second marquis de Lansdowne.

que j'approuve entièrement tout ce qu'il y a dit, mais parce que voilà le vaisseau lancé et qui a mis à la voile, et que je ne doute pas qu'il ne fasse une belle et heureuse navigation quand il devroit errer quelque tems dans l'océan politique. Mais je laisse là les affaires publiques.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.

LXVI

Paris, le 18 avril 1792, rue du fauxbourg Saint-Honoré, n° 86.

MYLORD,

Je vois dans le gouvernement qu'on nous a donné la destruction entière de tout gouvernement, une anarchie complète, une anarchie établie, organisée : la violation *légale* de toutes les propriétés ; la domination absolue des pauvres armés contre les riches opprimés et désarmés ; et tous ces désordres ne faisant encore que de naître, ayant déjà causé des maux infinis et menaçant d'en amener mille fois davantage.

Cet état de choses est reconnu maintenant par tant d'hommes de bonne foi ; mais un grand

nombre se retranche à dire que c'est là un mal passager, inévitable dans toute révolution. Je voudrois pouvoir penser ainsi; mais je suis au contraire convaincu que ces horribles désordres sont les effets nécessaires et directs d'une constitution qu'on s'efforce vainement de justifier; d'une constitution où la représentation n'a point l'unique base sur laquelle elle devoit porter : la propriété; où le pouvoir réprimant, dont une grande nation ne peut se passer, est sans force et ne peut désormais en recevoir aucune; où l'ordre judiciaire est essentiellement insuffisant et vicieux, et où ces vices et beaucoup d'autres que je m'abstiens de relever sont irrémédiables sans un nouveau et entier bouleversement. Voilà mylord, la conviction intime et désolante qui obsède ma pensée sans me laisser un moment de relâche ou d'espoir.

J'entens dire à quelques personnes que vous ne jugez pas de notre situation si défavorablement que moi; que notre révolution et notre constitution ne vous paraissent pas si mauvaises. Je comprens que vous pouvez en approuver en effet ce qu'elle a de bon; et moi aussi j'en aime ce qui en est conforme à la justice, à la vraie liberté, à l'ordre public. Mais permettez-moi d'observer que dans un ouvrage d'ensemble le vice

de quelques parties ou même d'une seule rend *le tout* mauvais. C'est comme le résultat d'un calcul qui est également faux par le mauvais choix ou la mauvaise place d'un seul de ses éléments. Je ne puis croire pourtant que vos opinions puissent différer beaucoup des miennes, persuadé que nos principes généraux sont à peu près les mêmes, et je crois que si j'avois le bonheur de vivre auprès de vous, nous serions bientôt rapprochés, dussé-je faire une partie du chemin.

C'est un grand mystère pour moi que l'objet de l'ambassade de France à Londres dans les circonstances présentes. Il me semble que vous demandez d'être neutres, n'est pas une négociation difficile et que la chose est toute faite par les traités (1).

Veut-on vous faire déclarer pour notre nouvelle constitution. Vous mettriez la vòtre en danger, ce qui n'est certainement pas le projet de votre ministère, et vous tourneriez contre vous toutes les puissances de l'Europe, qui ne peuvent voir notre politique intérieure et notre nouvel état qu'avec horreur. Enfin pour épuiser toutes les combinaisons, en indiquant une que je suis bien éloigné de prêter à nos négociateurs, veut-

(1) Voir « la mission de Talleyrand, à Londres en 1792, » par G. Pallain.

on offrir le trône de France à un de vos princes, en se débarrassant de la dynastie régnante?

Ce projet seroit encore plus fou que le précédent. Je ne puis donc voir aucun objet à la mission de M. l'évêque d'Autun, mais il est vrai que je suis bien ignorant dans cette haute politique et que je manque absolument de la sagacité qu'il y faut apporter, aussi je me résigne à n'y rien entendre.

J'oubliois pourtant qu'on peut avoir en vue de vous faire renoncer à la garantie des Pays-Bas à la maison d'Autriche, afin de pouvoir porter les premiers coups sur le Brabant. Ce projet seroit moins étrange que les autres; je doute pourtant beaucoup qu'il fût de votre intérêt d'y accéder.

Vos politiques verront peut-être la chose autrement; je m'en rapporte à leurs lumières plutôt que d'entreprendre cette discussion.

Je suis, mylord, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur,

L'abbé Morellet.

LXVII

Paris, le 13 février 1796.

Mylord,

Après une longue et pénible interruption de tout commerce avec vous, je saisis avec empressement une occasion de me rappeler à votre souvenir (1). Plus de trois années se sont écoulées depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, vers le commencement de 1793 et depuis les dernières nouvelles que j'ai reçues de vous, et vous savez de quels moyens violens on s'est servi ici pour empêcher toute communication. Je regrette beaucoup de n'avoir pas pu correspondre avec vous pendant ce tems où les objets de notre commerce épistolaire eussent pu être si intéressans. Vous-même, mylord, tout instruit que vous êtes de ce qui se passe hors de chez vous et quoique vous soyez un des hommes de l'Europe qui puissiez en juger le mieux, auriez pu recueillir de ma correspondance des idées plus complètes de notre révolution. Dans l'éloignement où vous êtes, les objets ne se montrent pas toujours sous leur véritable aspect, où l'on ne peut en saisir

(1) La guerre entre la France et l'Angleterre avait éclaté en 1793, et durait encore.

les véritables formes, et ce qui n'est pas moins important, les impressions qu'ils devroient faire s'affoiblissent et s'altèrent, si elles ne sont pas rendues par un témoin qui ait su les voir et les juger et les sentir. J'ose croire que je vous aurois rendu ce léger service.

Hélas! j'ai été trop près pour mon malheur de ce terrible spectacle d'une révolution. J'ai vu tomber autour de moi une foule de gens intéressans pour ceux-là mêmes qui ne les connoissoient pas, et un grand nombre de personnes avec lesquelles j'avois passé ma vie et je comptois la finir. Toute la famille Brienne; la famille Malesherbes; les deux Trudaine; M. et Mme de Boisgeslin; Mme de Grammont; M. de Biron; M. de Thiars; M. de Saint-Priest; M. de Laborde; plusieurs fermiers généraux avec lesquels j'étois lié, etc., et j'ai été témoin de ces assassinats, forcé soit par des lois tyranniques, soit par l'impossibilité de trouver à vivre ailleurs ou d'y vivre avec quelque sûreté; forcé, dis-je, d'habiter la ville de sang où ce spectacle se renouveloit tous les jours tout près de mon habitation, n'ayant plus d'autre sentiment que l'indignation et l'horreur; honteux d'être homme et d'appartenir à un peuple non seulement assez lâche pour souffrir tant d'atrocités, mais assez féroce ou

assez stupide pour en repaître ses yeux tous les jours.

Je dois pourtant vous dire, mylord, que dans cette horrible situation l'habitude de l'application et le besoin même que j'en avois pour me sauver de moi-même, m'ont porté à travailler, et à travailler avec beaucoup d'assiduité. Tantôt l'indignation même m'a poussé à conserver le souvenir des horreurs dont j'étois le témoin, et tantôt le spectacle des grands mouvemens politiques m'a conduit à en rechercher et en étudier les causes, et à analyser de nouveau toutes les questions de philosophie politique qu'ont fait élever les agitations de notre gouvernement, et l'activité continuelle d'une législation inquiète et mobile qui a touché, changé même et altéré les relations sociales.

De cette vie solitaire et forcément employée avec une grande persévérance, il est résulté beaucoup d'écrits, que je publierai si nous pouvons arriver à quelque tranquillité ; si la liberté de la presse foulée aux pieds par un gouvernement oppresseur et que nous n'avons pas encore recouvrée en entier nous est rendue, et enfin si j'ai des secours pour faire une telle entreprise, secours que les lettres ne trouveront guère désormais.

Dans ces derniers tems je me suis distrait un peu de mes théories générales pour aider de mes écrits des causes personnelles et urgentes, et pour élever des réclamations contre quelques-unes des lois atroces auxquelles nous avons été soumis. Deux classes nombreuses de citoyens étoient l'une spoliée et l'autre menacée de l'être par un fisc avide et insatiable. Dans le *Cri des familles,* j'ai défendu les enfans de ceux qui, assassinés par les tribunaux révolutionnaires, avoient laissé encore leurs familles condamnées à la misère par la confiscation de tous leurs biens; et après de longs débats qui sont la honte de notre morale publique les biens leur ont été rendus. Dans *La cause des Pères*, et plusieurs écrits qui ont suivi celui-là, j'ai plaidé pour les pères et mères ayeuls et ayeules d'émigrés, qui allaient être dépouillés de leur vivant de toutes les portions de leurs biens qui pouvoient revenir après leur mort à leurs enfans et petits enfans émigrés, et leur spoliation déjà décrétée par le conseil des Cinq-Cents a été rejetée par le conseil des Anciens.

L'intérêt que vous prenez à moi m'autorise à vous dire mylord, que ces écrits ont été regardés généralement comme ayant fortement contribué à obtenir d'un gouvernement, que ses besoins rendent avide et injuste, ces deux actes de jus

tice, et qu'il m'en est revenu et m'en revient tous les jours et de toutes les parties de la France des témoignages touchans d'estime et de reconnoissance des familles que j'ai secourues; ce que je vous dis pour justifier à vos propres yeux la bienveillance et les bontés que vous m'avez si constamment montrées.

Je dois cependant vous expliquer, mylord, que cette reconnoissance qu'on me témoigne s'est bornée jusqu'à présent et demeurera vraisemblablement bornée à de simples complimens que je crois vrais, et dont je suis même touché, mais qui ne payent pas le papier que j'ai employé pour mes chiens. J'ai le mérite bien pur d'avoir sauvé de leur ruine trente à quarante mille familles sans le moindre intérêt et sans le plus mince salaire, et jusqu'à présent je ne puis qu'en attendre en un autre monde la récompense que je n'ai point dans celui-ci.

Ce détail me conduit assez naturellement à vous parler de l'état de ma fortune : à vous, mylord, qui le premier l'aviez établie en m'obtenant une très bonne pension de notre ancien gouvernement. La nation après une attente de plusieurs années, pendant lesquelles elle a interrompu tout payement, au lieu des trente mille livres de rente que j'avois tant en pension qu'en

un bon bénéfice, m'a donné généreusement *pour trente-cinq ans de travaux utiles* (ce sont les termes du brevet) deux mille six cents livres de traitement, lesquelles, dans les deux ans qui viennent de s'écouler, n'ont pas été pour moi l'équivalent d'un sac de farine (1). Il m'a fallu vivre de la vente d'une partie de mon mobilier et de quelques portions de ma bibliothèque. J'ai été forcé de me séparer de ma nièce (celle qui avoit remplacé chez moi Mme Marmontel). Mme d'Houdetot l'avoit prise avec elle et la traitoit comme sa fille. Je viens de la marier avec un fort honnête et fort aimable homme encore jeune et d'une fortune suffisante quoique modique ; mais elle vit avec lui sur un petit bien de campagne à sept lieues de Paris, et sa société qui étoit extrêmement douce et agréable est perdue pour moi, et je demeure seul : privation dure à mon âge surtout quand elle est jointe à l'incertitude sur les moyens d'exister à l'avenir.

Vous croirez facilement, mylord, que dans la situation que je viens de vous peindre, une pensée que votre bonté pour moi m'inspiroit, m'est venue plus d'une fois à l'esprit : celle d'aller chercher un asyle auprès de vous ; mais des

(1) Le traitement était payé en assignats.

obstacles nombreux et très puissans ne m'ont pas permis de céder à ce désir. L'impossibilité d'abandonner une sœur âgée qui n'a de ressource que moi ; la situation de Marmontel et de sa femme qui ont perdu aussi les trois quarts de leur fortune et qui ont trois enfans à élever et à établir après avoir perdu tous les moyens que l'ancien état des choses et le nombre et l'état de leurs amis mettoient dans leurs mains ; mon âge, ce qui me rend difficile un changement de climat et de genre de vie ; mais surtout nos lois atroces contre l'émigration qui, outre le danger qu'elles me feroient courir, auroient fait perdre aux enfans de Marmontel le secours dont je puis leur être, tout cela m'a retenu et vous êtes trop juste et trop bon pour ne pas approuver de telles raisons.

Je me rappelle avec reconnoissance que dans une de vos dernières lettres quelques mois avant la mort de notre malheureux Roi, vous aviez pensé à me fournir les moyens d'aller vous joindre, en me donnant sur P... un mandat de cinquante guinées, mais je ne les ai pas retirées, parceque j'ai supposé qu'elles n'étoient destinées qu'à payer les frais du voyage que je ne pouvois pas entreprendre. Si vous avez eu en cela quelque autre pensée, ayez la bonté de vous en expliquer avec Franklin qui, à son retour, pourra

remplir vos intentions. Je ne vous dissimule pas d'ailleurs, qu'il y a, dans la situation où nous sommes, beaucoup de cas possibles où un tel secours pourroit me devenir d'une pressante nécessité pour fuir une terre qui longtems encore dévorera ses habitants.

A la vérité et pour épuiser ce sujet, que votre bonté pour moi me donne le droit de traiter, j'ai pu dans ces derniers tems trouver des ressources et réparer un peu mes ruines en deux occasions. J'ai été nommé vers le milieu de l'année dernière par le comité d'instruction publique *professeur d'économie politique et de législation* aux écoles centrales (établissement qui vient d'être supprimé) et j'ai refusé. Depuis et tout récemment, ayant été fait électeur de Paris, j'ai été porté par l'Assemblée électorale à l'Assemblée législative, et il n'a tenu qu'à moi d'être député, mais j'ai refusé encore. Les raisons de mon refus seroient trop longues à déduire, mais je crois n'avoir rien fait en cela que de sage, et l'état présent des choses me confirme tous les jours dans cette pensée. J'ai perdu ainsi l'aisance que m'auroient donnée les appointemens attachés à ces places, mais je crois avoir évité des inconvéniens bien autrement graves que la pauvreté à laquelle je suis demeuré condamné.

Combien je désirerois, mylord, pouvoir causer avec vous de suite de tout ce que j'ai vu et de tout ce que j'ai pensé des événemens de notre révolution. Je suis persuadé que je vous intéresserois, et j'ose dire que vous reconnoitriez que sur les plus importantes questions, j'ai poussé l'analyse plus loin qu'on n'a fait avant moi. Mais les travaux que j'ai faits en ce genre ne peuvent être rendus publics que lorsque nous jouirons de quelque tranquillité et de quelque sûreté et nous sommes bien loin de ce but.

Au moment où je vous écris (1) le désordre est au comble et dans les finances et daus l'administration intérieure, et il me paroît irrémédiable. Jamais le gouvernement qu'on s'efforce de nous donner ne s'établira. Les gens raisonnables prévoient comme très prochaine une anarchie horrible et tous les maux qu'elle entraîne, soit que la guerre continue, soit que la paix se fasse. Dans tous les cas, le peuple ne pourra plus être contenu que par le despotisme militaire, qui achèvera à sa manière la ruine de notre pays. Quant à l'intervention des étrangers et à ses

(1) Cette lettre est écrite pendant que la lutte entre le parti contre-révolutionnaire et le parti conventionnel porté au Directoire durait encore. Cette lutte se terminera par les événements du 18 fructidor, 4 septembre 1797.

effets, je n'ai aucune idée fixe sur cela, faute de connoître les intentions réelles des puissances coalisées. Ce que je crois seulement est qu'elles seules pourront établir chez nous tôt ou tard une forme de gouvernement qui ait quelque consistance et nous donner sinon le bonheur et la richesse qui ont fui pour longtems notre malheureux pays, au moins quelque sûreté individuelle et quelque repos.

Parmi les brochures que je vous adresse, vous en trouverez une qui vous intéressera par le rapport qu'elle a avec la perte que nous avons faite des deux jeunes Trudaine, égorgés par cet exécrable tribunal révolutionnaire, ainsi que le beau-père de Trudaine l'aîné, M. de Courbeton, président au Parlement de Dijon. J'ai fait ce mémoire pour Mme Trudaine, veuve de l'aîné et fille de M. de Courbeton. Elle est aussi rentrée dans ses biens à la suite de cette discussion.

Vous lirez aussi avec quelque intérêt le papier intitulé : *Pensées libres sur la liberté de la presse*, où je défens une liberté à laquelle tiennent toutes les autres.

Il y a sept à huit mois au moins que je vous avois adressé, par un Brabançon établi ici, des exemplaires de ceux de ces ouvrages qui avoient déjà paru alors, mais cette expédition a manqué

et, ces jours passés, j'ai appris que le paquet étoit resté.

Je n'ai pas su si vous aviez été content, et si vous aviez lu avec quelque plaisir le recueil d'anecdotes manuscrites en deux volumes que je vous ai fait passer, je crois, dans le courant de l'année 1792. Vous m'avez bien fait savoir que vous l'aviez reçu, mais je désirerois apprendre que vous y avez trouvé quelque amusement.

Je désirerois bien savoir de vous même des nouvelles de mylord Wycombe. J'ai ouï dire il y a peu de tems qu'il voyage encore. J'ai vu quelques fois dans les papiers publics quelque mention de ses opinions politiques qui me semblent avoir changé depuis son départ de France, et sur lesquelles nous ne serions guère d'accord. Pour les vôtres, mylord, telles que je les trouve rapportées il faudroit que je fusse *at tea table* à Bowood, pour les discuter avec vous et ce ne seroit qu'avec une extrême défiance de moi-même que j'oserois les combattre.

La guerre nous prive de toute communication littéraire; il y a bien longtems que je n'ai pas lù un pamphlet anglois. Quelques ouvrages anglois que j'ai demeurent sans être complétés. *Les statutes at large* dont vous m'avez fait si généreusement présent, je ne les ai que jusqu'à la vingt-

cinquième année de Georges III inclusivement, de sorte qu'il m'en manque environ trois volumes : les volumes contenant chacun trois ou quatre années.

J'entends parler avec tant d'éloges de votre bibliothèque, finie, ornée, riche, digne de vous, que c'est un de mes regrets que de ne pas la voir et de mourir peut-être sans l'avoir vue.

Un autre objet m'intéresse pourtant davantage, c'est lord Henry qu'on me dit être un homme. Ayez la bonté de me dire par Franklin ce que vous en espérez et s'il sera un excellent membre de la Chambre des Communes et un ardent défenseur *of liberty and property* : car tout se réduit là. J'espère lui donner, pour achever son éducation, mon traité *de la propriété,* que j'aurois déjà commencé à imprimer sans l'incertitude où sont chez nous les valeurs et tous les moyens de stipulation (1).

Nos assignats sont aujourd'hui précisément au point où étoient en Amérique et à Philadelphie les papiers du Congrès, lorsque les marchandes du Billingsgate de Philadelphie les attachèrent au cou des chiens après les avoir reçus pour la dernière fois. Ils étoient hier comme 275 à 1,

(1) Lord Henry Petty depuis troisième marquis de Lansdowne.

relativement à l'or et à l'argent. Je ne pense pas qu'ils durent encore quinze jours. Il y a longtems qu'ils ne sont plus reçus dans les campagnes par les vendeurs de denrées à trois et quatre lieues de Paris. Il n'y a point d'imagination financière qui puisse nous tirer de là.

Permettez aussi, mylord, que je vous demande des nouvelles du bon Fondbell : a-t-il la goutte? Et à propos de goutte : vous laisse-t-elle un peu tranquille? Je vous prierois bien aussi de me rappeler au souvenir de Mlles Vernon, dont l'une. je pense, est mariée, et de miss Fox. Avez-vous toujours ces aimables hôtes auprès de vous? On m'a dit que Bowood est charmant. Jouissez mylord, de tous ces avantages. Vous méritez d'en jouir. Conservez quelque souvenir de votre vieux et ancien serviteur; de l'homme que vous avez comblé de marques de bonté et de bienfaits; et qui n'oubliera jamais un bienfaiteur qui lui permet de se dire aussi son ami.

L'abbé Morellet.

M. Franklin veut bien se charger de ma lettre; j'en ai reçu toutes sortes de politesse et de marques d'intérêt. Il vous dira des nouvelles des personnes qui vous intéressent ici.

LXVIII

Paris, 12 frimaire. 3 décembre 1802.

Mylord,

J'ai dû différer quelque tems de répondre à la lettre si pleine de bonté que lord Henry m'a apportée de vous. Je voulois avoir quelque chose à vous dire de lui en connaissance de cause, et ce sera en toute vérité et franchise que je vous assurerai qu'il a parmi nous un succès général. Il parle fort bien et très facilement notre langue. Il est en même tems modeste et sans embarras dans la société. Il entre volontiers et toujours à propos dans la conversation et y fournit avec esprit et avec un grand sens. Il est bon, facile et infiniment naturel. Je vois qu'il a déjà une très grande instruction et qu'il s'occupe avec beaucoup d'intérêt à l'augmenter encore; enfin je ne doute pas qu'il ne devienne un homme distingué et digne de vous, et ce jugement est celui de tous ceux qui ont ici l'avantage de le connaître. Il a déjà fait un assez grand nombre de connaissances et il aura plutôt à se défendre contre l'empressement qu'on lui montre qu'il n'aura besoin de l'exciter. Nous avons aussi revu avec plaisir M. Dumont que nous connaissons comme

un homme de mérite et que nous savons bien apprécier.

C'est à mylord Henry à vous dire l'extrême plaisir que j'ai ressenti en revoyant le fils de mon bienfaiteur, qui m'a rappellé Spa et Bowood, où je l'ai vu si jeune, et la noble hospitalité que vous avez exercée envers moi dans des tems plus heureux. Combien de fois n'ai-je pas été tenté d'aller chercher auprès de vous un asyle loin de cette terre désolée de tant de malheurs et souillée de tant de sang et de crimes? Enfin, comme autrefois aux Juifs, il nous est revenu d'Égypte un sauveur qui a suspendu le cours des atrocités dont nous étions les victimes; mais non pas *encore* celui des injustices qui *continuent* de dépouiller tant de malheureux. Vous me faites espérer, mylord, le bonheur de vous revoir. Avec quel empressement j'irois vous solliciter de faire le voyage! Avec quel plaisir je reverrois Bowood qu'on me dit si fort embelli! Avec quelle satisfaction je mettrois encore le pied sur cette terre hospitalière où le malheur a trouvé des secours si généreux. Mais mon âge et le mal de mer qui produit sur moi des effets terribles sont des obstacles que je n'ose braver. J'ai soixante-quinze ans, mylord, et c'est à moi à dire *before I die*. Pour vous, vous avez encore une

grande marge et vous pourrez voir plus d'une fois ce que vous appelez avec votre indulgence ordinaire pour nous la *grande nation* (1). Vous devez être bien assuré d'y être reçu avec un grand empressement. Vous avez conservé et votre caractère et toute votre considération parmi nous, et nous vous regardons comme un des amis les plus vrais et les plus éclairés de la liberté contenue dans les bornes de la raison et de la justice. Sans doute vous savez que nous avons bien dépassé ces justes limites. Mais, mylord, tout in struit que vous êtes de tout ce qui se passe au dehors, vous ne pouvez avoir qu'une idée imparfaite de tout ce que nous avons eu à souffrir. Vous êtes mieux en état que personne de juger de notre situation politique intérieure relative à l'organisation de notre gouvernement et je ne vous en dirai rien ici. Mais nous aurions bien besoin qu'un homme d'État éclairé ayant l'autorité de vos lumières et de votre expérience, nous vint rapporter la vraie doctrine de la liberté inconnue aujourd'hui parmi nous, dans presque

(1) Cette lettre et celle qui suit sont écrites après la paix d'Amiens, 1802, entre la France et l'Angleterre. M. Fox, lord Henry Petty, M. Romilly, M. Mackintosh et plusieurs autres membres distingués du parti whig profitèrent de l'occasion pour se rendre en France, où ils furent reçus avec distinction par le premier Consul.

toutes les parties de notre économie intérieure. Car il faut vous dire, mylord, que nous sommes plus éloignés de toutes vos idées libérales dans nos relations et nos communications avec les nations étrangères, qu'on ne l'était au milieu du siècle dernier lorsque nous avons commencé à prêcher l'évangile de la liberté du commerce.

On remet en question parmi nous s'il faut des corporations et des compagnies exclusives; on recommence à croire à l'importance des prohibitions et à la nécessité des droits excessifs, et à la balance du commerce, et aux formes les plus vicieuses et les plus oppressives de l'impôt, etc. Je n'ai plus le courage de reprendre le métier de missionnaire pour combattre toutes ces hérésies politiques, je ne puis que m'écrier, ô vérité tu n'es plus pour les hommes que *velut æs sonans aut cymbalum tinniens*. Je ne sais, mylord, de quel ouvrage vous entendez parler en citant mes *fresh exertions*. Le dernier, où j'ai combattu pour la cause de la liberté et de la propriété, est celui que j'ai fait contre l'horrible loi des *otages*, la dernière des oppressions du Directoire, mais depuis ce tems nous avons eu moins de liberté de la presse que le Directoire n'en laissait (1). J'ai

(1) Après le 18 fructidor, le Directoire fit passer la loi dite

donné à mylord Henry quelques petits ouvrages sur les objets moins intéressans, et je lui ai communiqué quelques manuscrits dont il pourra vous parler. Je finis ma trop longue lettre en vous renouvelant l'hommage de la vive reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis, mylord,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé MORELLET.



LXIX

Janvier 1803.

MYLORD,

Nous vous renvoyons votre cher et aimable et estimable fils dont nous avons été contents jusqu'au bout et sous tous les rapports, plus que je ne puis vous le dire.

Il vous dira lui-même combien toutes les personnes qui vous sont attachées ici, se sont empressées de lui être agréables.

Enfin je puis vous assurer qu'il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Je crois qu'à son retour vous allez bien le

« des otages » contre les anciennes classes privilégiées. Sous le Consulat, la liberté de la presse était sévèrement restreinte.

questionner et que vous l'entendrez avec intérêt vous rendre compte de ce qu'il a vu. Ses rapports vaudront mieux certainement que tous nos livres pour vous donner de justes idées de notre situation, car je n'ai pas connu en ma vie un meilleur et plus sage et plus pénétrant observateur.

Il vous dira avec vérité et le bien et le mal, car il y a de l'un et de l'autre, mais ce qu'il vous dira sans doute aussi c'est que le mal nous le prenons fort gaiement, et que nous n'encourageons pas ceux qui voudraient tenter de nous mettre mieux.

Je vous avoue que je suis moi-même de ces gens-là, et que j'ai fait mon deuil d'un meilleur état de choses pour le peu de tems qui me reste, surtout à raison de l'impossibilité où je vois qu'on est d'y rien changer sans rentrer dans un chaos d'où le Dieu d'Ovide, *quis quis fuit iste deorum* ne nous tireroit pas. Nous avons vu ici avec un grand plaisir aussi M. Romilly et sa belle épouse et M. Mackintosh. Ce dernier m'a frappé par la facilité et la richesse de son esprit, ainsi que M. Romilly par sa justesse et sa profondeur. Ce sont deux hommes vraiment distingués, et pour lesquels je regrette ainsi que pour vous, de n'être plus assez jeunes pour passer cette vilaine Manche et aller me rajeunir en les écoutant.

Que vous dirai-je mylord de ce bon Bentham qui a fait icy un voyage extravagant par son extréme brièveté, mais que j'ai vu avec un grand plaisir? Nous n'avons pas eu le tems d'engager un combat de métaphysique sur différens points de sa doctrine que je crois susceptible de contestation, et c'est à grand'peine que nous avons dit quelque chose avec Dumont, mais je ne mourrai pas sans m'être expliqué sur quelques-unes de ses opinions. Je vous avoue aussi qu'en estimant ce grand travail et la finesse de ses analyses et sa sagacité, je trouve dans l'ouvrage un abus de divisions et sous divisions et classifications qui me semblent plus propres à troubler et à fatiguer l'esprit et à rebuter les législateurs et les administrateurs, qu'à les instruire et à les porter à l'action (1). C'est vraiment l'ancienne scolastique vers laquelle il semble que le cours des opinions nous ramène avec les Allemands et leur philosophie de Kant. Je tiendrai bon si je puis, et je tâcherai de m'entendre tant que je pourrai parler. Vous voyez, mylord, que ma passion dominante, la métaphysique, sera en moi *l'ultimum moriens*, aussi solliciterai-je hardiment vos bontés pour avoir quelques livres publiés chez vous depuis

(1) Il est question de l'œuvre de Bentham, traduite par Etienne Dumont, « la Théorie de la législation. »

quelque tems, et entre autres les *ouvrages de Stewart*, c'est je crois le nom d'un professeur d'Édimbourg qui a succédé à Millar, et l'ouvrage de Horne Tooke qui avec quelques extravagances, me paroît plein de vues neuves et profondes (1).

Le volume des Statutes que vous m'avez annoncé dans une lettre remise à M. de Crillon et que je n'ai reçu que depuis huit ou dix jours, ne lui a point été remis non plus qu'à moi. Au reste, mylord je crains de vous avoir fait une demande bien indiscrète, car il y a, je crois, plus d'un volume manquant à présent à la collection que vous avez eu la bonté de me donner.

Mais c'est assez, mylord, vous occuper de moi. Je suis bien touché aussi du souvenir que miss Vernon et miss Fox ont daigné conserver de moi, et je leur présente ici avec votre permission, mes respectueux hommages. Tout me laisse espérer que je vous verrai à Paris l'automne prochain. C'est une idée bien constante pour moi. Recevez, mylord, avec votre bonté ordinaire, l'assurance

(1) Les *Diversions of Purley*, œuvre sur l'origine des langues. Horne Tooke est le dernier prêtre anglican qui ait siégé à la Chambre des communes. Pour l'en exclure on fit passer une loi défendant aux prêtres anglicans d'entrer à la Chambre

du dévouement respectueux et de la reconnaissance de votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Morellet.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

V. — 25 *février* 1773.

VI. — 26 *août* 1774.

VII. — 24 *septembre* 1774.

VIII. — 24 *septembre* 1774.

IX. — 20 *octobre* 1774.

X. — 26 *novembre* 1774.

XI. — 10 *décembre* 1774.

XII. — 13 *décembre* 1774.

XIII. — 10 *février* 1775.

XIV. — 1er *mars* 1775.

XV. — 17 *mai* 1775.

XVI. — 4 *septembre* 1775.

XVII. — 12 *octobre* 1775.

XVIII. — 4 *janvier* 1776.

XIX. — 12 *mars* 1776.

XX. — 5 *janvier* 1777.

XXI. — 18 *février* 1777.

XXII. — 22 *avril* 1777.

XXIII. — 3 *juin* 1777.

XXIV. — 9 *août* 1777.

XXV. — 30 *décembre* 1777.

XXVI. — 12 *février* 1778.

XXVII. — 17 *octobre* 1778.

XXVIII. — 1er *janvier* 1779.

XXIX. — 1er *juin* 1779.

XXXVI. — 13 *juillet* 1780.

XXXVII. — 22 *avril* 1782.

XXXVIII. — 11 *juin* 1782.

XXXIX. — 3 *octobre* 1782.

XL. — 6 *novembre* 1782.

XLI. — 25 *février* 1783.

XLII. — 4 *juillet* 1783.

XLIII. — 4 *avril* 1785.

XLIV. — 9 *juillet* 1785.

XLV. — 9 *décembre* 1786.

XLVI. — 15 *mars* 1787.

XLVII. — 5 *avril* 1787.

XLVIII. — 9 *avril* 1787.

XLIX. — 24 *mai* 1787.

L. — 27 juin 1787.

LI. — 18 *juillet* 1787.

LII. — 30 *août* 1787.

LIII. — 28 *septembre* 1787.

LIV. — 28 *novembre* 1787.

LV. — 7 *février* 1788.

LVI. — 16 *août* 1788.

LVII. — 20 *septembre* 1788.

LVIII. — 3 *janvier* 1789.

LIX. — 22 *juin* 1789.

LX. — 24 *septembre* 1789.

LXI. — 18 *janvier* 1790

LXII. — 6 *février* 1791.

LXIII. — 20 *février* 1791.

LXIV. — 11 *juillet* 1791.

LXV. — 18 *février* 1792.

LXVI. — 18 *août* 1792.

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET C[ie]

Rue Garancière, 8

